



L'ESPRIT DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE,

Pendant les XVI.ᵉ & XVII.ᵉ siècles.

faut dire la vérité, quand on écrit l'Histoire ; mais il faut la dire avec tout l'éclat de son tonnerre, quand on parle des vices des Princes, & de ces vices encore, qui ruinent les Monarchies, & qui fauchent des races royales toutes entières.

(*Le Laboureur, tom. II. pag. 621.*)

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez JEAN-TH. HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



TABLE SOMMAIRE.

LIVRE SIXIEME.

1588.

FACTION des Seize. Différentes conjurations. Le roi envoie au duc de Guise défense de venir à Paris, les ordres du roi sont mal exécutés. Guise arrive à Paris, joie folle des Parisiens ; il descend chez la reine mère, elle le mène chez le roi, où il court risque de la vie ; il se sauve & y retourne mieux accompagné. Entrevue de l'hôtel de Soissons. Ordre à tous les étrangers de sortir de Paris, les Parisiens mécontens de cet ordre. Murmures de ce que le roi se met sur la défensive. Le roi introduit des Suisses. Soulèvement général, barricades, les troupes du roi attaquées, le duc de Guise les délivre. La reine mère négocie ; prétentions outrées du duc de Guise. La reine traîne la négociation. Le roi se sauve, désor-

lieutenant confirme l'autorité des Seize. Projet attribué au pape, il paroît fort en colère contre Henri III, moyens de l'appaiser. Tout le royaume se révolte, le roi se trouve sans puissance entre les deux partis. Le roi de Navarre continue de vaincre, il avance vers le roi, il prépare les esprits à la réunion par des écrits, on négocie, elle est conclue; entrevue des deux rois, union entre les Royalistes & les Calvinistes. Belle action du duc d'Aumont. Le roi attaqué dans Tours, rage des Ligueurs contre lui; ses heureux succès, il se présente devant Paris. Extrémité où la capitale se trouve réduite, ressources de la Ligue. Caractère de Jacques Clément, comment on le gagne, il va trouver le roi, le blesse, la plaie est reconnue mortelle. Henri III déclare le roi de Navarre son successeur, il meurt & est regretté.

LIVRE SEPTIEME.

1589.

Regrets de Henri IV & de l'armée à la mort de Henri III, joie des Ligueurs, partage d'opinions sur le droit de Henri IV au trône, cause de cette diversité. Henri tient ferme, il est reconnu, à quelles conditions; quelques

Parme peu content des Ligueurs, se retire, le roi le harcèle. Présomption des Seize. Entreprise des étrangers sur la France. Négociations du roi en Allemagne.

1591.

La ville de Saint-Denis prise & reprise. Journée des farines. Prise de Chartres, commencement *du tiers-parti*, ses écrits, ses entreprises, on suspend sa mauvaise volonté. Chagrin du roi, de la part de la cour de Rome. Nouveau nonce en France, il se trouve à l'assemblée de Reims, il use imprudemment de ses pouvoirs. Réclamation du roi, des Parlemens, des évêques. Edit en faveur des Calvinistes. Une armée étrangère vient au secours du roi & se joint à lui. Mort de la Noue. Le jeune duc de Guise se sauve de prison, joie des Parisiens, opinions diverses dans Paris, but des Espagnols découvert par le duc de Mayenne, mort de Grégoire XIV. Les Epagnols veulent maîtriser le duc de Mayenne, caractère & but de leurs ministres. Expulsion de l'évêque de Paris. Affaire de Brigard. Complot contre le président Brisson, fureur de Pelletier. Arrêt de mort contre le président Brisson, les conseillers Tardif & Larcher, exécutés. Les Seize tâchent inutilement d'ameuter le peuple, crainte des coupables, leur punition. Siége de Rouen par le roi.

LIVRE HUITIEME.

fiter des paroles du duc de Mayenne, ils proposent une conférence aux Ligueurs, diversité d'opinions entre ceux-ci. Ils acceptent la conférence. Séances des Etats peu importantes. Le duc de Mayenne sonde les Espagnols, ils pressent pour l'élection de l'Infante; vive altercation du duc avec eux, le besoin réciproque les appaise, les ministres Espagnols paroissent aux Etats. Crise dangereuse des affaires. Conférence de Surenne, discours & repliques, questions qu'on agite & plaintes. Le roi se fait instruire, on en avertit de sa part les Ligueurs & il leur offre une trève, leur éloignement & leur embaras. Impression de l'offre de la trève, sur le plus grand nombre, qui commence à pencher pour le roi. Les Espagnols persévèrent dans leurs mauvais desseins, ils proposent l'élection de l'Infante, ils sont mal reçus. Fin de la conférence de Surenne, émeute à Paris, les Espagnols proposent de nouveau l'Infante, mais plus adroitement, ils gagnent des partisans, les Royalistes s'en alarment. Arrêt du Parlement en faveur de la Loi Salique. Les Espagnols reviennent à la charge & proposent le Mariage du duc de Guise. Objections de Mayenne. Ils proposent des conditions dures, ils acceptent tout; leur projet manque, ils font bonne contenance. *Satire Ménippée*, le roi se fait instruire, danger que court l'abbé de Sainte Geneviève; le légat &

1595

Expulſion des Jéſuites. Le roi déclare la guerre à l'Eſpagne, Mayenne ſe joint encore aux Eſpagnols, combat de Fontaine-Françoiſe. Réglemens de police, de finance & de guerre. Mort du maréchal d'Aumont. Proſcription du duc d'Aumale, le duc de Mayenne obtient une ſurſéance. Le pape bien diſpoſé pour le roi; il prend l'avis du conſiſtoire, il ſonde le roi d'Eſpagne, & prononce l'abſolution, à quelles conditions.

1596.

Accommodement du duc de Mayenne. Edit de Folembrai, difficultés pour l'enregiſtrement, retour de pluſieurs ſeigneurs à leur devoir. Aſſemblées & mécontentement des Réformés. Arrivée du légat en France. Abſolution de la princeſſe de Condé. Progrès des Eſpagnols en France, l'armée du roi trop foible, par la défection des Réformés; deſſeins de leurs chefs, contraires aux vrais intérêts du parti. Aſſemblée des notables à Rouen.

1597.

Réſultat de l'aſſemblée. Surpriſe d'Amiens par les Eſpagnols, repris par le roi. Il travaille à ſatisfaire les Réformés, difficultés qui s'y rencontrent.

1598.

Fin de la Table Sommaire du Tome III.





L'ESPRIT DE LA LIGUE, OU HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE, *Pendant les XVIe & XVIIe Siècles.*

LIVRE SIXIEME.

HENRI III. 1588.

Faction des seize.

De la Mare, histoire de la Police.

CEUX qui ne connoissent Paris que par la police exacte qui s'y exerce de nos jours, sont étonnés que dans le sein d'une ville habitée par le roi lui même, sous ses yeux & sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale. Mais Paris n'étoit pas alors gouverné comme il l'est aujourd'hui.

La populace est à la vérité toujours la même, grossière, féroce, aisée à séduire, prompte à s'émouvoir, & ne con-

HENRI III. 1588.

noissant pas de frein quand elle est une fois livrée à sa fougue ; mais une main habile dirige & tempère l'impétuosité de ses mouvemens. L'œil de la vigilance est ouvert sur les actions & sur les paroles, non pour gêner le citoyen, mais pour assurer sa tranquillité contre les ténébreuses manœuvres de la rebellion & du libertinage. Rien n'est négligé. Une rumeur est suivie jusqu'à sa source, un éclat arrêté dans son principe. Nul asile pour le brouillon obscur qui rampe dans les ténébres, nulle ressource pour le séditieux hardi qui brave l'autorité. Des soldats, assujettis eux-mêmes à une discipline sévère, en imposent à la multitude par leur nombre, le fréquent retour des patrouilles & la facilité de la correspondance. Ainsi la sureté est établie dans les sociétés, la subordination dans les familles : un peuple immense vit dans la paix & l'abondance, redevable de son bonheur aux soins pénibles du magistrat, qui exerce sous les yeux du prince ce ministère de confiance.

Les ressorts de ce gouvernement reçoivent leur première impulsion de la puissance royale, au lieu qu'autrefois le corps municipal, étoit seul arbitre

des réſolutions, & dépoſitaire des forces. Paris avoit alors des murailles flanquées de groſſes tours, des portes qui ſe fermoient exactement, & les échevins en gardoient les clefs. La bourgeoiſie étoit enrégimentée. Elle éliſoit ſes capitaines, & ſe formoit, par de fréquens exercices, au maniement des armes. Il y avoit aux coins des rues de groſſes chaînes ſcellées, qu'on tendoit à la première alarme, pour fermer les quartiers. On faiſoit à toutes les maiſons des ſaillies, qui les rendoient plus propres à l'attaque & à la défenſe. Enfin le peuple avoit ſes bannières, des places d'aſſemblées fixées, ſes mots de ralliement; & il ne falloit qu'un coup de tambour, pour mettre ſous les armes une multitude de ſoldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre.

La ville étoit diſtribuée en ſeize quartiers. Comme dans ce temps de fermentation chacun ſe croyoit chargé des affaires de l'état, il s'étoit établi dans chaque quartier une eſpèce de conſeil, où l'on traitoit des intérêts de la ſainte union. Le chef de l'aſſemblée alloit enſuite rapporter au conſeil général de la Ligue le réſultat de la délibération, les vues, les projets, la diſ-

Henri III. 1588. position des esprits, l'état des forces; & en recevoit les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'étoit pas un des moins ardens du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portoit au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étoient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetoit. Selon l'ordinaire des caractères emportés & dominans, ils ne manquoient pas d'être vivement piqués de l'improbation. Ils murmuroient, ils se communiquoient leur mécontentement; & comme ils avoient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des seize*.

C'étoient seize forcenés, qui une fois échauffés par une idée, ne connoissoient plus ni autorité, ni raison. Quelques-uns se trompèrent de bonne foi; moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyoient fermement que Henri III en vouloit à la religion Catholique. C'étoit le point d'où ils partoient dans toutes leurs délibérations. Ils s'entêtoient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, & travailloient ensuite à en convaincre les conseils des

quartiers, ajoutant à l'accuſation ce principe, que tout étoit permis pour défendre la religion ainſi menacée. Les ſeize trouvoient dans les aſſemblées des quartiers des gens auſſi animés qu'eux, que le fanatiſme remuoit auſſi puiſſamment, & qui enfantoient des projets. Ils les communiquoient à leur chef. Celui-ci en faiſoit part au conſeil des ſeize, qui ſe trouvoient ainſi pouſſés à leur tour, par l'entouſiaſme qu'ils avoient eux-mêmes inſpiré.

HENRI III. 1588.

Différentes conjurations.

Ce ne peut guère être que cette circulation de ſéduction, rendue plus vive par l'appréhenſion du châtiment des anciens attentats, & auſſi la haine toujours plus animée de la ducheſſe de Montpenſier, qui ait occaſionné le fameux complot des *barricades.*

Pendant que tout étoit calme, & que le roi, loin de rejeter la requête de Nanci, faiſoit eſpérer une réponſe favorable, ſans nouveau prétexte, il vient dans l'eſprit aux Ligueurs de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur deſſein pendant les réjouiſſances du carnaval. Ce coup manqué, parceque Poulain en donne avis, les ſeize font le dénombrement de leurs forces. Il ſe trouve vingt mille

Henri III. 1588.

hommes capables de prendre les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main-basse sur les gardes, d'arrêter Henri & d'égorger toutes les personnes suspectes; courtisans ou ministres; encore averti par Poulain, le roi fait porter en plein jour des armes dans le Louvre, & mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Le roi fait défendre au duc de Guise de venir à Paris.

Ainsi abandonnés, les seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare. Ils s'imaginent déja être conduits au gibet & traînés à l'échaffaut. Un désespoir affreux s'empare de cette troupe auparavant si audacieuse; ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne falloit, de la part de Henri, qu'un coup d'autorité, pour dissiper toute la faction; mais persuadé apparemment qu'elle seroit toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellievre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellievre, la

duchesse de Montpensier se présente au roi ; elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir se justifier des crimes qu'on lui impute ; & en même-temps qu'elle tranquillise Henri par ces démarches soumises, elle lui dresse une embuscade, & aposte dans le fauxbourg saint Antoine des troupes, qui devoient l'enlever lorsqu'il revenoit peu accompagné de Vincennes. Elle auroit réussi, sans le fidèle Poulain, qui avertit encore. Le roi se fit escorter par une garde plus nombreuse.

Les ordres du roi mal exécutés.

Les opinions étoient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise. Plusieurs présumoient que sa présence pouroit accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditoit. C'étoit peut-être l'idée de la reine mère, lorsqu'elle dit à Bellievre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : *S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus.*

Mém. de Nevers, t. I. page 164. Matthieu, liv. VIII. page 543.

Cette contrariété de sentimens, dans des personnes qui n'auroient dû en avoir qu'un avec le roi, rendoit moins hardis ceux qu'il chargeoit de ses ordres. Il

HENRI III. 1588.

paroît que Bellievre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portoit sa commission, il écouta les raisons du duc, & se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna en attendant quelques paroles ambigües. Bellievre de retour, reçut ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus, qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, & se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au devant de lui, pour le faire retourner, le manquèrent.

Guise arrive à Paris.

Il entra dans Paris, par la porte saint Denis, le lundi neuf Mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que valets; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement, d'après son frère, témoin oculaire; comme une pelotte de neige s'augmente en roulant, & devient bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle s'est détachée;

de même, au premier bruit de ſon arrivée, les Pariſiens quittèrent leurs maiſons pour le ſuivre; & en un moment la foule s'accrut de manière qu'avant que d'être au milieu de la ville, il avoit déja plus de trente mille perſonnes autour de lui.

HENRI III. 1588.

Joie folle des Pariſiens.

Le peuple paroiſſoit ivre de joie. Jamais il n'avoit crié d'auſſi bon cœur: *Vive le roi*, qu'il cria cette fois, *Vive Guiſe*. Les démonſtrations de contentement & d'allégreſſe publique ne peuvent aller plus loin: les uns le ſaluoient & le combloient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur & le ſauveur de la patrie: les autres, ne pouvant s'approcher, tendoient vers lui les mains en pliant le corps, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiſer le bas de ſes habits, lui faire toucher leurs chapelets & s'en frotter enſuite les yeux, comme ſi ſon attouchement eût communiqué quelque vertu. De toutes les fenêtres les dames & les demoiſelles jetoient devant lui des rameaux & le couvroient de fleurs. Pour lui, tranquille & ſerein, il parloit à l'un, entretenoit l'autre, faiſoit aux plus éloignés ſigne de la main, ſaluoit aux fenêtres, d'un viſage riant, & mar-

HENRI III. 1588.

choit tête nue au petit pas, au milieu de cette multitude.

Il descend chez la reine mère.

Avec ce cortège plus flatteur que l'éclat d'un triomphe apprêté, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de saint Eustache, où demeuroit la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, & fut saisie d'un tremblement, qui se fit remarquer ; puis se remettant, elle lui dit qu'elle auroit voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit, sans se déconcerter, que l'envie de se justifier auprès du roi, ne lui avoit pas permis de différer ; & changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des complimens & lia conversation avec elles. Pendant ce temps la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise étoit arrivé, & qu'elle alloit le lui mener.

Elle le mene chez le roi, où il court risque.

Ils se mirent en chemin, elle portée dans sa chaise ; lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre ; les Suisses étoient en haie, les archers dans les salles & une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il falloit

traverſer. L'air morne avec lequel on recevoit ſes politeſſes le frappa ; il ſentit une ſoudaine frayeur courir dans ſes veines : & ce n'étoit pas ſans cauſe. On délibéroit alors dans le cabinet du roi de ſa vie ou de ſa mort.

Il ſe ſauve, & y retourne mieux accompagné.

Frappez le paſteur, diſoit un des Conſeillers, *& le troupeau ſe diſſipera.* Le duc arriva dans ce moment. Henri le regardant d'un air ſévère, lui dit : *Je vous avois fait avertir de ne point venir. Sachant*, répartit le duc, *les calomnies dont on me noirciſſoit auprès de Votre Majeſté, je lui apporte ma tête, ſi elle me juge coupable. Je ne ſerois cependant pas venu, ſi elle eût daigné me faire une défenſe plus expreſſe.* Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc & Bellievre, que le roi appela pour convaincre Guiſe de déſobéiſſance. Pendant cette conteſtation, la reine mère tira ſon fils à quartier, & lui remontra que ſi on faiſoit la moindre violence au duc, il y avoit tout à craindre de la fureur du peuple aſſemblé en foule devant le palais. Guiſe, qui avoit l'œil à tout, profite de ce moment d'irréſolution, prétexte la fatigue du voyage, ſalue le roi, & ſort. Il retourna le len-

HENRI III. 1588.

Entrevue de l'hôtel de Soiſſons.

demain matin, mais ſi bien accompagné, qu'il étoit plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avoit paſſé la nuit au Louvre à raiſonner ſur ce qu'on auroit dû faire, & à prendre de fauſſes meſures pour la ſuite. A l'hôtel de Guiſe, ſitué dans le quartier ſaint Antoine, on s'occupa à combiner les moyens & à prévenir les inconvéniens des deux côtés. On fit proviſion d'armes, & on plaça des ſentinelles comme contre des ennemis en préſence. Après ſa viſite au Louvre, le duc de Guiſe alla l'après-midi à l'hôtel de Soiſſons, chez la reine mère, où le roi ſe rendit auſſi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guiſe, qui delà entendoit le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuſes ſur ſon arrivée, qu'il prétendoit ne pouvoir être blâmée, il ſignifia ſes intentions en termes polis, mais fermes. C'étoit que le roi ſe déterminât ſans détour à faire une guerre à toute outrance aux Huguenots ; & pour que les Catholiques puſſent ſe fier à lui, qu'il chaſsât de la cour Epernon, La Vallette ſon frère, en un mot tous les gens ſuſpects.

Henri III. 1588.

Le foible monarque, au lieu d'éclater contre un ſujet inſolent qui venoit le braver dans ſa capitale, s'étendit en apologie. Elles ne reſtèrent point ſans réponſes. Toutes ces répliques conduiſirent à la promeſſe que fit le roi d'acquieſcer aux propoſitions, ſi, de concert avec le monarque, le duc vouloit interpoſer ſon crédit, pour chaſſer ſans tumulte les étrangers, ſoldats & gens ſans aveu, dont la ville étoit pleine. Guiſe y conſentit, ſachant bien qu'il n'en arriveroit que ce qu'il voudroit ; & dans le moment il ſe fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auroient pas des raiſons valables de demeurer à Paris, d'en ſortir ſur le champ. Il y eut auſſi des commiſſaires nommés pour en faire la recherche.

Ordre à tous les étrangèrs de ſortir de Paris.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du Mercredi, mais ſans ſuccès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers : le peuple murmuroit de voir fouiller ſes maiſons, & n'épargnoit pas les injures aux Commiſſaires. Ils en firent leur rapport au roi, qui ſentit bien d'où partoit le coup, & qui prit enfin une réſolution déciſive.

Les Pariſiens mécontens de cet ordre.

Les ſeize s'en apperçurent au mouvement qu'ils virent du côté du Louvre.

Murmure de ce que le roi ſe met ſur la défenſive.

HENRI III. 1588.

Le roi y rassembloit sa noblesse : on savoit qu'il avoit mandé des troupes; il faisoit mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulens, ennemis du trouble, qui ne pouvoit que leur causer des pertes, & il leur assignoit des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt Catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étoient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs & tous ceux que le peuple affectionnoit.

Le roi introduit des Suisses.

Pasquier, liv. XII. lett. 21.
De Serres, t. I.
Cayet, liv. II.

Le Jeudi douze Mai, sur les trois heures du matin, un fort détachement de quatre mille Suisses qui étoient à Lagny, entra par la porte S. Honoré. Le roi alla le recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, & marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant & les armes hau-

tes. Le peuple les voyoit paſſer en ſilence, inquiet & étonné, mais ſans aucun ſigne de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places, & y posèrent des corps de gardes. Tout réuſſiſſoit à ſouhait, lorſque ſur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Paſquier, fier de ce ſuccès, s'aviſa de dire, *qu'il n'y avoit femme de bien qu'il ne paſſât par la diſcretion d'un Suiſſe.*

Soulevement général : barricades.

Ceci fut dit ſur le pont S. Michel, voiſin de la place Maubert, dont les troupes du roi avoient négligé de s'emparer, parceque la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artiſans, bouchers, mariniers, elles appréhendoient d'être forcées à employer la violence; ce qu'elles avoient ordre d'éviter. En un inſtant cette parole indiſcrète paſſant de bouche en bouche, ſe répète dans la place. Auſſi promptement cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à ſe remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues; garniſſent les fenêtres de pierres, tendent les chaînes, les ſoutiennent de tonneaux qu'ils empliſſent de terre, & qu'ils appuient de planches, de ſolives, de meubles, & de

Henri III. 1588.

tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin ; les barricades se poussent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir, & en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve comme fermée, & les mutins plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit le duc de Guise se tient dans son hôtel, clos & couvert, maître des derrières de sa maison occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il étoit nécessaire. Quand il apprend que les barricades réussissent, il sort & se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchoient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement & prières de faire cesser les désordres. *Ce sont taureaux échappés*, répond-il froidement, *je ne puis les retenir.*

Les troupes du roi attaquées.

Enfin il se lève un cri général, cri de tumulte & d'horreur. Entre les voix confuses, on distingue des coups de fusil, des hurlemens plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étoient les Suisses du roi que la populace du marché neuf massacroit impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides par tout ailleurs,

ailleurs, ſe voyant enveloppés, tendoient des mains ſuppliantes, & ſe rangeoient le long des maiſons pour éviter les pierres qui pleuvoient des toits & des fenêtres, avec les coups d'arquebuſes. Ils montroient leurs chapelets & crioient de toutes leurs forces *bons Catholiques*. Malgré cela il y en eut une trentaine tant tués que bleſſés.

Le duc de Guiſe les délivre.

C'eſt à quoi ſe termina tout le maſſacre de cette journée, qui finit pour Guiſe par une eſpèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les inſtances réitérées du roi, il part enfin de ſon hôtel, une baguette à la main. Devant lui tombent les barricades. Il remercie le peuple, ſe familiariſe, ſans perdre de ſa dignité, avec cette ſoldateſque ſingulière, & ſemble prendre plaiſir à leurs bravades. A meſure qu'il arrive aux poſtes des troupes du roi, il les ſalue, leur parle poliment, & leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles ſe mettent en marche ſans tambour, nues têtes, les armes baſſes & renverſées, trop heureuſes encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

La reine négocie.

Derrière elles ſe referment les barricades; Guiſe en viſite quelques-unes & envoie des officiers examiner & ren-

HENRI III. 1588.

forcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut à l'ordinaire donner le mot au nom du roi : le peuple le refuse & le demande du duc. On se fortifie aussi au Louvre ; mais les plus grandes espérances étoient dans la négociation. La reine mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fiérement que la Cour parle la première.

Prétentions outrées du duc de Guise.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandoit à être déclaré lieutenant-général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes, & pour tout ce qui regarde la guerre; autorité qui seroit confirmée par les Etats généraux du royaume, que Henri s'engageroit d'assembler incessamment à Paris ; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettroit. Il insistoit vivement sur un édit qui déclareroit les princes de la maison de Bourbon, déchus, comme Hérétiques, du droit héréditaire à la couronne. Il demandoit aussi le gouvernement de Paris, pour le comte de Brissac, homme dont

il étoit ſûr ; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon & des principales provinces, avec des emplois militaires, & les charges de la couronne pour ſes parens & ſes amis. Il exigeoit l'exil d'Epernon & de beaucoup de gens de tête & d'exécution, non-ſeulement hors de la Cour, mais même hors du royaume. Enfin, il vouloit que le roi ſe contentât de ſa garde ordinaire, & caſsât les quarante-cinq gentilshommes dont il avoit cru devoir depuis peu ſe faire un rempart contre les entrepriſes des Ligueurs.

La reine traîne la négociation.

La reine ſe récria ſur ces demandes exhorbitantes : cependant elle ne laiſſa pas le duc ſans eſpérance, & retourna au Louvre, où les miniſtres paſsèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain Catherine ſe remit en marche pour aller trouver le duc à ſon hôtel ; c'étoit à ſon âge une vraie fatigue que le paſſage d'une rue à l'autre, parceque les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades pour ſon carroſſe, & qu'on étoit obligé de la paſſer par deſſus à force de bras dans ſa chaiſe. Pendant qu'on lui en faiſoit ainſi eſcalader une, un bourgeois, ſous prétexte de l'aider, s'approcha de

Henri III 1588.

ſon oreille & lui dit, que quinze mille hommes étoient prêts à ſortir pour inveſtir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ſes gentilshommes en donner avis au roi, & continue ſa route.

Le roi ſe ſauve.

Arrivée auprès du duc, elle le remet ſur les propoſitions de la veille. Il ne paroiſſoit diſpoſé à ſe relâcher d'aucune. Elle inſiſtoit, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la converſation. Dans le fort de l'altercation, arrive le ſeigneur de Menneville; il annonce au duc que le roi vient de ſortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guiſe laiſſe éclater ſon ſecret. *Je ſuis mort, Madame*, s'écrie-t-il; *pendant que Votre Majeſté m'amuſe ici, le roi s'en va pour me perdre. J'ignorois cette réſolution*, répond tranquillement la reine. Elle rentre auſſitôt dans ſa chaiſe, & reprend le chemin du Louvre.

Déſordre de ſa ſuite.

Les gardes-Françoiſes & Suiſſes étoient déja parties; les courtiſans & la nobleſſe dans le plus grand déſordre, ſuivoient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de preſſer leur marche pour rejoindre le roi, qui n'avoit pas trente perſonnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, & arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, qui

en étoit Evêque, lui procura, malgré les Ligueurs, une réception honorable.

HENRI III. 1588.

Quel avoit été le dessein du duc.

Oh le téméraire! ô l'imprudent, s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise étoit venu à Paris se mettre entre les mains du roi, qu'il avoit si vivement offensé! *Oh le foible prince*, s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avoit manqué cette belle occasion, de se défaire d'un homme qui sembloit né pour le perdre! Sixte continua, sans doute, ses exclamations en apprenant que le duc à son tour avoit laissé échapper le roi.

Puisque le duc, dit Pasquier, en raisonnant sur cette affaire, *avoit eu l'imprudence de venir lui septième, le roi auroit dû le faire arrêter. Il le pouvoit le mardi & mercredi, parcequ'il avoit pour lors tous les capitaines de quartier, toutes les cours souveraines, la bonne bourgeoisie, & quatre-mille Suisses, outre sa garde: le menu peuple n'auroit osé branler. Le jeudi matin même encore, il pouvoit le faire enfermer par ses troupes, si par une mauvaise politique, il n'avoit pas, pour ainsi dire, lié les mains de ses soldats, en leur défendant de fondre sur le peuple, lorsqu'il commença les barricades. Mais*

HENRI III 1588.

puisque Guise avoit surmonté tous ces dangers, il n'auroit jamais dû laisser sauver le roi. Il falloit malgré lui prendre un état auprès de lui, & ensuite on en auroit tiré telle déclaration qu'on auroit voulu.

Le roi le prévient à temps.

Cayet. l. II. pag. 46. De Serres, t. I, p. 799. Brantôme. tome III.

Il paroît que c'étoit bien l'intention du duc de Guise, & qu'il ne se laissa prévenir par le roi, que parcequ'il comptoit trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il étoit temps qu'il se sauvât. Un gros de troupes s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'étoit du côté de la ville, & même quelques corps de garde déja portés en avant, tirèrent sur lui & sur sa suite; & le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures.

Assurance du duc de Guise.

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisoient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens, qui auroient formé le blocus du Louvre. Ce n'étoit donc pas le dessein de chasser le roi de Paris, qu'avoit formé le duc de Guise; son projet, au contraire, étoit de l'y retenir. *J'ai défait les Suisses*, écrivoit-il d'un air triomphant à un de ses amis; *j'ai taillé en piéces une partie des gar-*

des du roi, & tiens le Louvre inveſti de ſi près, que je rendrai bon compte de ce qui eſt dedans. Qu'on n'accuſe pas ici le duc de Guiſe de fanfaronade : un chef de parti, s'il veut ſe ſoutenir, doit enfler ſes ſuccès.

Ses amis ſe déconcertent.

Quand le roi ſe fut échappé, un des confidens du duc écrivit à ceux qui ramaſſoient des troupes dans la province : *Notre grand n'a ſu exécuter ſon deſſein, le roi s'étant ſauvé dans Chartres. Je ſuis d'avis que vous vous retiriez dans vos maiſons le plus doucement que vous pourrez, ſans faire ſemblant d'avoir rien vu. Je ſuis ſi éperdu que je ne ſais ce que je fais.* Découragement d'un conſpirateur ſubalterne !

Sa fermeté.

Matthieu, l. VIII. p. 548.

L'ame ferme du duc de Guiſe ne ſe laiſſe point ébranler par un revers. Le roi lui échappe ; il aſſure du moins ſa conquête : il aſſemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville, de nouveaux capitaines plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier préſident, & le prie d'aſſembler ſa compagnie, pour prendre avec elle des meſures convenables aux circonſtances. *Quand la Majeſté du prince eſt violée*, répond Harlai d'un air ſévère, *le magiſtrat n'a plus d'autorité.*

Henri III. 1588.

Guise ne se rebute pas ; il s'adresse au président Brisson qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, & les prie d'envoyer à leurs cours des relations qui ne lui soient pas défavorables, mais conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés.

Il s'assure de Paris & des environs.

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les militaires. Il s'empare de l'arsenal & de la bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre & la police, de manière que le lendemain du départ du roi, tout étoit aussi tranquille que s'il n'y avoit point eu d'émeute. Il met garnison dans les villes adjacentes, sur-tout celles dont la situation sur les rivières pouvoit servir à affamer la capitale ; & en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine mère, restée à Paris exprès pour négocier.

Réflexion sur les écrits qui parurent.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parcequ'il peint le caractère des personnages, & qu'il finit par des réflexions très-judicieuses. On l'attribue

à

à un petit fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, dit-il, une déclara- » tion du roi sur ce qui est arrivé à Pa- » ris contre lui-même ; mais cela si » froid, si timide, que rien plus, com- » me d'un homme qui se plaint, & n'ose » nommer celui qui l'a battu ; comme » d'un homme qui a peur que son en- » nemi soit encore en colère, & ne » veuille se contenter du mal qu'il lui » a fait. Il n'ose dire qu'il ait été con- » traint de s'enfuir, ni qu'on l'ait chas- » sé ; il n'ose appeler cela injustice. A » peine déclare-t-il qu'il en fera puni- » tion ; ne commande plus à son peu- » ple, mais le prie ; mande que l'on » fasse supplications aux Eglises, afin » que cette querelle se puisse bientôt » appaiser, comme s'il avoit peur que » M. de Guise fût offensé de ce qu'il » ne s'étoit pas laissé prendre dans le » Louvre, mais s'en étoit fui.

» L'autre, tout au rebours, écrit deux » lettres ; l'une au roi, l'autre publi- » que, toutes deux lettres de soldat, » braves, audacieuses, & où il s'élève » galantement de ce qu'il a fait, dit que » ce jour-là Dieu lui mit entre les mains » le moyen d'un signalé service, le ré- » cite avec peu de paroles & hardies,

HENRI III. 1588.

» sans aucune démonstration de crainte, » ni de penser avoir failli, & finale- » ment conclut par une résolue mena- » ce : Que malgré tout le monde, il » maintiendra le parti Catholique, & » chassera d'auprès du roi ceux qui fa- » vorisent les Hérétiques, désignant le » duc d'Epernon ». L'écrivain, très-partisan des Réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, & à s'aider de leur secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les Hérétiques, *toute la Chrétienté Catholique* s'élevera contre le roi & le détrônera, l'auteur répond en apostrophant le monarque : « Oui, si » tu le prononces, ce mot de paix, com- » me celui qui fuyoit dernièrement de » Paris devant le duc de Guise. Pronon- » ce-le comme celui qui gagna la ba- » taille de Jarnac & de Montcontour, » & qui tout seul étoit plus effroya- » ble que le reste de son armée, & » tout tremblera. Il ne faut pas que les » partis te reçoivent & que tu ailles à » eux ; il faut qu'ils viennent à toi & » que tu les reçoives : Etre roi c'est » ton parti ».

Pronostic des gens sensés.

Le fâcheux état où se trouvoit Henri, chassé de sa capitale par un sujet

rebelle, & déteſté de ſon peuple, quoique plein de bonté, excitoit la compaſſion de ſes fidèles ſerviteurs. Ils étoient fâchés de le voir continuellement s'écarter des vrais principes qui auroient dû diriger ſa conduite dans les circonſtances. Il étoit naturel que le roi cherchât de l'argent; *mais*, diſoit Paſquier, *le vrai ſubſide, dont le prince devroit faire fonds, eſt la bienveillance de ſes ſujets. Il dépend de lui de réformer tout le monde en ſe réformant lui-même; qu'il reſpecte les loix, & il ſera reſpecté. Honorer la nobleſſe, la récompenſer ſelon ſes dégrés, ménager le peuple, ſoutenir le clergé, ne point perdre ſon bien, employer ſon temps, conſulter la Juſtice & non lui commander; voilà ſon devoir. S'il ne le fait pas, je publie dès à préſent à ſon de trompe, par tous les cantons de la France, la ruine de lui & de ſon état.*

HENRI III. 1588.

Paſquier, liv. XII. let. VII. & VIII.

Telles étoient les triſtes réflexions que le zèle arrachoit aux Catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal fondée faiſoit imaginer aux Catholiques-Ligueurs. Ils ſe mirent en tête qu'une ſoumiſſion relevée de quelqu'appareil de religion feroit oublier

Proceſſion de la Ligue à Chartres.

HENRI III. 1588.

au roi ce qui s'étoit paſſé, & le rappeleroit à Paris. Dans cette perſuaſion la fameuſe confrairie des Pénitens, autrefois ſi chère à Henri, part à pied de la capitale, & va le trouver à Chartres. On avoit affecté que tout eût un air ſingulier dans cette biſare proceſſion : nous en prendrons la deſcription dans l'hiſtorien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paroiſſoit un homme à » grande barbe ſale & craſſeuſe, cou» vert d'un cilice, & par deſſus un lar» ge baudrier, d'où pendoit un ſabre » recourbé. D'une vieille trompette » rouillée il tiroit par intervalle des » ſons aigres & diſcordans. Après lui » marchoient fièrement trois autres » hommes auſſi mal propres, ayant cha» cun en tête une marmite graſſe au lieu » de caſque, portant ſur leurs cilices des » cottes de mailles, avec des braſſarts » & des gantelets. Ils avoient pour ar» mes de vieilles hallebardes rouillées. » Ces trois rodomons rouloient des » yeux haguards & furibonds, & ſe dé» menoient beaucoup, pour écarter la » foule accourue à ce ſpectacle.

» Après eux venoit frère Ange de » Joyeuſe, ce courtiſan, qui s'étoit

» fait capucin l'année dernière. On lui » avoit perſuadé, pour attendrir Henri, » de repréſenter dans cette proceſſion, » le Sauveur montant au Calvaire. Il » s'étoit laiſſé lier, & peindre ſur le » viſage des gouttes de ſang, qui ſem- » bloient découler de ſa tête couronnée » d'épines. Il paroiſſoit ne traîner qu'a- » vec peine une longue croix de carton » peint, & ſe laiſſoit tomber par inter- » valles, pouſſant des gémiſſemens la- » mentables.

» A ſes côtés marchoient deux jeu- » nes capucins, revêtus d'aubes, repré- » ſentant l'un la Vierge, l'autre la Mag- » delaine. Ils tournoient dévotement » les yeux vers le ciel, faiſant couler » quelques fauſſes larmes; & toutes les » fois que frère Ange ſe laiſſoit tom- » ber, ils ſe proſternoient devant lui en » cadence. Quatre ſatellites fort reſſem- » blans aux trois premiers, tenoient la » corde, dont frère Ange étoit garot- » té, & le frappoient à coups de fouet, » qui s'entendoient de très-loin. Une » longue ſuite de pénitens fermoit cette » marche comique ».

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuſe maſcarade, Crillon, brave guer-

rier, allié de Joyeuse, s'écria : *Frappez tout de bon, fouettez, c'est un lâche, qui a endossé le froc, pour ne plus porter les armes.* Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent, il tournoit en farce le mystère sacré de notre Rédemption. Il lui remontra aussi qu'on avoit abusé de sa crédulité, en l'engageant sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, *que je sais* ajouta Henri, en élevant le ton, *être en grand nombre dans cette procession.*

Avantage qu'elle en tire.

Henri le savoit; il étoit instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitens étoient cachés nombre des plus ardens Ligueurs, qui venoient impudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, & les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avoit sous sa main : il pouvoit les punir, & il les laissa remplir leur mission. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, & delà à Rouen, où il fixa son séjour, pendant les négociations entamées par la reine mère.

La ridicule ambassade des Ligueurs fut suivie d'une députation du Parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. Vint après une autre députation des Officiers municipaux, au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changemens faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyoit qu'il n'auroit demandé qu'une réparation un peu supportable pour pardonner. Ces députations donnoient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressoit à tous en général, tantôt il s'abouchoit avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la Ligue & des réponses du roi rendues publiques; mais quand on auroit satisfait aux demandes les plus outrées des seize même, ce n'étoit rien si on n'avoit le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les signifia aussi hautement que la veille des barricades, & le roi ne s'en choqua pas.

HENRI III, 1588. Négociation. *De Thou, liv. XCI. Davila, livre IX.*

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang froid avec

Edit d'union.

HENRI III. 1588.

lequel il traitoit des affaires dont la ſeule idée auroit dû le pouſſer à des éclats. Retiré à Rouen, il s'y amuſoit de fêtes ſur l'eau, de jeux, de ſpectacles, comme ſi tout ſon royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce tems les couriers & les miniſtres alloient & revenoient de lui aux rebelles, de la reine mère au conſeil. Il y aſſiſtoit aſſidument. Il écoutoit froidement les propoſitions les plus humiliantes pour un ſouverain, prenoit la plume, ajoutoit, changeoit, retranchoit, calculoit, pour ainſi dire, ſon deshonneur. De ces délibérations ſortit enfin le fameux édit de Juillet, nommé l'édit d'*union*, qualification, qui en marque le principal objet.

Les conditions publiques.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits juſqu'à préſent, pour abolir l'héréſie. Il dit que les voyant rendus inutiles par l'obſtination des ſectaires, il eſt déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, & à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne ſoient détruits juſqu'au dernier; qu'il en fait le ſerment, & qu'il ordonne à tous ſes ſujets, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de jurer comme lui & de le ſigner; de promettre auſſi, par le même acte ſolemnel, de ne

jamais reconnoître pour roi de France un prince qui ne profeſſeroit pas la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Des lettres patentes envoyées par tout le royaume, ordonnoient l'enregiſtrement & la promulgation de cet édit.

Les conditions particulières exécutées.

On vit auſſi-tôt commencer l'exécution des articles ſecrets concertés auparavant. Le duc de Guiſe fut déclaré généraliſſime, avec une autorité abſolue ſur les armées. Les Ligueurs firent entrer des troupes affidées dans les places de ſureté qui leur étoient abandonnées. Le roi retira de pluſieurs villes & provinces ſes gouverneurs & commandans fidèles, pour y ſubſtituer ceux que la ſainte-union lui avoit marqués. Le duc de Mayenne ſe tint prêt à partir pour commander l'armée deſtinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorenci & ſes adhérans; mais le duc de Guiſe ne ſe preſſa pas d'aſſembler celle qu'il devoit mener contre le roi de Navarre, parcequ'il lui étoit important de veiller ſur les états généraux que le roi indiqua à Blois, pour les premiers jours d'Octobre, & où devoit ſe confirmer, avec l'édit d'union, toute l'autorité conférée au duc de Guiſe.

HENRI III. 1588.

Les favoris quittent la cour.

De Thou, liv. XCII.
Davila, liv. IX.
Mém. de Villeroi.
Mém. de Chiverny.
Mém. de Nevers, t. I.
Mémoire de la Ligue, tom. I.

Les favoris du roi, Epernon entr'autres, n'avoient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis, pour sortir de la cour. Ils la quittèrent en frémissant de dépit, à la vue de la foiblesse de leur maître. Epernon sur-tout, homme fier & courageux, brava le parti opposé jusque dans sa disgrâce. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroi. Ce ministre ou hasarda de lui-même, ou dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres, qui autorisoient les habitans d'Angoulême à le chasser de leur ville. Epernon n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes sans provisions, ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avoit commandé aux habitans d'Agoulême de le prendre, qu'afin qu'ils le lui amenassent, & qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si on ne connoissoit les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croï-

roit que Henri a voulu ajouter la moquerie à l'injure.

Le roi change ſes miniſtres & ſon conſeil.

Epernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'édit d'union, Henri, à la recommandation de la reine mère, eut la complaiſance d'accorder une entrevue au duc de Guiſe. Il n'y fut pas plus queſtion d'affaires, que ſi le royaume eût été fort tranquille. Puis tout à coup, ſans aucune raiſon apparente, le roi congédia les cinq miniſtres, qui compoſoient ſon principal conſeil: Villeroi l'ennemi d'Epernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulard & Bellièvre. Il mit à leur place Montholon, Ruzé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, & très-attaché à ſa perſonne. Il ne conſerva auſſi de ſes courtiſans que ceux dont la fidelité lui étoit connue, gens de main & d'exécution. La reine mère continua d'aſſiſter au conſeil; mais on ne traitoit plus devant elle, que les objets ſans conſéquence.

Le duc de Guiſe ſe prépare aux états de Blois.

Ces changemens ne donnèrent point à penſer aux Ligueurs. Ils les regardèrent comme le fruit des inconſéquences ordinaires du roi. Guiſe en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri ſembloit perdre à former ſa cour

HENRI III. 1588.

& à renouveler son conseil, le duc l'employoit à faire dans les provinces nommer députés aux états de Blois, des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

Il les compose de ses partisans.

Pasquier, liv. XIII lettre I.

Mém. de la Ligue, tome III.

De cette dernière tentative dépendoient sa fortune & sa vie. Il étoit enfin arrivé à ce terme fatal, où il n'y a plus à reculer, & où il faut vaincre ou périr. Mais si la hardiesse de l'entreprise lui inspiroit nécessairement quelques frayeurs, il étoit bien assuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eût de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi & détruire sa puissance, ou la partager, pour l'anéantir ensuite, comptoit presqu'autant de partisans zélés qu'il y avoit de députés dans les états. La plupart complices de sa révolte, tremblans pour eux-mêmes si le duc succomboit, étoient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvoient contre un si grand nombre, quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, & portant dans toutes leurs actions la timidité qu'inspire la défiance de ses forces? Il n'y avoit point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre

eux qui étoient Catholiques, éclipſés depuis long-temps par le duc de Guiſe, ne jouiſſoient d'aucun crédit auprès des Ligueurs. Les autres, ſur-tout le roi de Navarre, héritier préſomptif de la couronne, notés d'héréſie, n'oſoient paroître dans une aſſemblée toute composée de leurs ennemis : aſſemblée cependant convoquée ſelon les règles, ayant le roi à ſa tête, dépoſitaire du pouvoir de l'état, & dont les decrets ſouverains alloient décider du trône.

Il s'aſſure des provinces circonvoiſines.

Lezeau, Manuſcrit de ſainte Geneviève.

Guiſe n'avoit omis aucune des précautions, qui devoient lui rendre les délibérations favorables. D'un ſeul mot il pouvoit faire ſoulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soiſſonnois, la Bourgogne, l'Orléannois, provinces qui environnent la capitale. Dans les autres, il avoit à ſa dévotion les principales villes, un nombre infini de partiſans dans la première nobleſſe, des magiſtrats dans tous les tribunaux, les évêques & archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différens ordres, toute la ſociété des Jéſuites & un peuple innombrable, que le fanatiſme pouvoit en un moment rendre ſoldats.

Ouverture des états.

L'ouverture des états ſe fit le ſeize

HENRI III 1588.

Matthieu, liv. VIII.

Octobre, dans la grande salle du château de Blois. Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance ; l'historien Matthieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat. *Les députés étant entrés & la porte fermée, le duc de Guise assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, la cape retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnoître & distinguer ses serviteurs, & d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune & de sa grandeur, & leur dire sans parler, je vous vois, se leva, & après avoir fait une révérence, suivi de deux cents gentilshommes & capitaines des gardes, alla querir le roi, lequel entra plein de majesté, portant son grand ordre au col.*

Discours du roi ; la Ligue l'oblige de l'adoucir.

Pasquier, liv. XIII.

Henri, qui représentoit merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent, sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la reforme des abus, la fidélité due au Souverain, l'éloignement de toute Ligue & de toute cabale ; sujets qui devoient être la matière des délibérations

de l'aſſemblée. Il parla en monarque & en père. Si on a quelque choſe à lui reprocher, ce ſeroit trop de ménagement pour les Ligueurs. Cependant ils ſe prétendirent inſultés par quelques-unes de ſes expreſſions, & ſachant qu'il faiſoit imprimer ſa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guiſe, eut l'impudence de demander au roi la ſuppreſſion de ces expreſſions & de le menacer, s'il ne l'accordoit, du reſſentiment de tout le parti. Première inſolence, qui fit ſentir à Henri ce qu'il devoit attendre par la ſuite.

L'édit d'union déclaré loi de l'Etat.

Quelque célèbres que ſoient ces ſeconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéreſſant que la cataſtrophe. Monſieur de Thou remarque que toutes ces aſſemblées ſe reſſemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus oppoſées, les membres tiennent le même langage, & qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que ſon intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de reſſemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propoſitions, & qu'il n'y eut rien de ſtatué; ſi ce n'eſt que l'édit d'union y fut déclaré loi fondamentale du royau-

Henri III. 1588.

me, que le roi jura publiquement de l'observer, & fit faire les mêmes sermens à tous les députés. Les états voulurent engager Henri à faire publier le concile de Trente, & à déclarer le roi de Navarre exclus de la succession à la couronne; mais il éluda ces demandes. Il ne fut pas si heureux dans l'affaire du duc de Savoie.

Extrémité où on réduit le roi.

Ce prince profitant de l'état d'impuissance où la France étoit réduite, venoit de s'emparer du marquisat de Saluces. A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des François. Chacun à Blois cria vengeance. Le roi crut trouver une occasion naturelle de diversion & demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise n'eut garde, quoique le duc de Savoie fût son allié secret, de s'opposer directement à l'indignation qui éclatoit contre lui, ce qui auroit pu le faire passer pour mauvais François; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armeroit contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les Huguenots, n'en seroit pas suivie moins vivement; & en même temps on força

força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On vouloit donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, & poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

HENRI III, 1588.

Le roi sut par les proches parens même du duc, qu'il machinoit quelque dessein important. Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne son frère. On étoit sûr d'ailleurs qu'il mettoit tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernemens à ceux qu'il vouloit s'attacher, comme s'il eût déja été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avoit eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avoit caché ni ses mécontentemens, ni ses projets.

Le duc de Guise ne ménage plus rien.
De Thou, l. XCIII. Davila, liv. IX. Journal de Henri III. tom. III. Mém. de la Ligue, tome III.

Il se plaignoit qu'en même temps qu'on réunissoit en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi, à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendoit ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il falloit donc, disoit-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion, malgré le

HENRI III 1588.

roi lui-même, s'il étoit néceſſaire. Il conjura le maréchal de le ſeconder dans ce louable deſſein, & lui promit en récompenſe le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette propoſition, Guiſe tire un poignard, ſe dépouille le bras juſqu'au coude, & veut s'ouvrir la veine pour ſigner ſa promeſſe de ſon ſang. Le maréchal l'écoute & finit la converſation en ſe retranchant ſur des politeſſes générales.

Guiſe, en qualité de généraliſſime, demandoit des gardes, comme en avoit eu le roi, lorſqu'étant duc d'Anjou il avoit été nommé ſous Charles IX, lieutenant-général du royaume. Il fut refuſé, ſe plaignit & menaça. Le roi ne vouloit point conſerver à la ſainte union Orléans pour place de ſureté; *je ſaurai bien*, dit le duc inſolemment, *la retenir malgré lui*: la ducheſſe de Montpenſier ſa ſœur, tenoit les diſcours les plus inconſidérés. Elle portoit ordinairement à ſon côté une paire de ciſeaux d'or: c'étoit diſoit-elle, *pour faire la couronne monachale à Henri, quand il ſeroit confiné dans un monaſtère.*

Les amis de Guiſe tremblent pour lui.

Quelques-uns cependant des amis du duc, ne voyoient pas ſans frayeur ſon extrême audace, & la patience du

roi. Ils l'exhortoient à ne point abuser de la fortune : ils lui représentoient le danger auquel des entreprises téméraires alloient exposer sa femme & ses enfans encore en bas âge. « Abandonné, » répondit-il, dans un âge encore plus » tendre, d'un père, qu'un coup parti » de la main perfide des Hérétiques » venoit de m'enlever, resté avec mon » frère en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, ai-je laissé pour » cela de m'élever, de rassembler les » débris de la fortune d'un père si » grand, & même de le venger ? Je » remets à Dieu qui m'a protégé jusqu'à présent, le soin de les conserver; » mais je ne les ai pas mis au monde, » pour qu'ils troublent mes projets. Si » la mort m'enlève avant qu'ils aient » atteint un âge mûr, qu'ils se fassent » eux-mêmes leur fortune, comme je » me suis fait la mienne, & que par » leur conduite, ils se montrent dignes » héritiers de ceux qui leur ont donné » le jour. »

D'ailleurs Guise échappé aux entrevues de Saint-Maur & de Paris, qui devoient lui être si fatales, ne pouvoit se persuader que Henri fût capable d'une résolution : de sorte qu'ayant

Il reste intrépide.

Henri III. 1588.

trouvé ſous ſa ſerviette un billet, mis par une main inconnue, qui lui donnoit avis des deſſeins du roi contre lui, il écrivit au bas : *Il n'oſeroit* ; & jeta le billet ſous la table. Il comptoit auſſi ſur la nombreuſe eſcorte d'amis fidèles, dont il n'étoit jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui auroit été, au milieu de cette troupe, plus priſonnier que celui qu'il auroit voulu faire arrêter.

Mais c'eſt préciſément la foibleſſe, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les ſourdes menées. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement ? Son impuiſſance apparente eſt pour lui une nouvelle arme, par la confiance préſomptueuſe qu'elle inſpire à ſon ennemi : & plus il a à craindre, moins il ménage la victime de ſon reſſentiment.

Sa mort réſolue.

Si le duc de Guiſe eût été moins redoutable, ſans doute Henri, qui n'étoit pas ſanguinaire, ſe ſeroit contenté de le faire mettre en priſon. Et que n'avoit pas à eſpérer le coupable, des longueurs d'un procès ? Mais adoré comme il étoit de ſes partiſans, qui faiſoient le plus grand nom-

bre des habitans du royaume, que ne pouvoit-il pas s'il échappoit des fers ? Sa mort fut donc jurée : on se servit pour l'y amener de l'appas même de son crédit.

Il est tué.

Amelot, anecd. hist. t. III, p. 343.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer & couvrir les démarches qui pouvoient donner des soupçons. Le roi fit avertir le duc que voulant avoir la journée libre, il tiendroit le conseil de grand matin le 22 Décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y seroit décidé deux affaires qui l'intéresseroient, non directement, mais pour des amis qu'il vouloit servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance. Il avoit, dit-on, passé la nuit avec la marquise de Noirmoûtier, autrefois la dame de Sauve, si fameuse par ses galanteries. Elle étoit même venue exprès à Blois dans le dessein de l'engager à se sauver. Guise lui remontra qu'abandonner les états au point où en étoient les choses, ce seroit décourager ses amis, & repousser la fortune qui lui tendoit la main. Trop tendre pour céder à la voix de l'ambition, la marquise le presse, le conjure.

Henri III. 1588.

Insensible à ses larmes, il s'arrache de ses bras & vole à ce fatal conseil.

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointemens. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte & se dissipe. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes & empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyoit au duc, ne parviennent jusqu'à lui.

Soit frayeur, fruit de la réflexion, soit foiblesse occasionnée par les excès de la nuit, il devint pâle & se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenoit ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle; & comme il étoit embarassé à lever la portière de l'antichambre du roi, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, & de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine. D'autres le frappent à la tête & au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse

un grand ſoupir. Par un reſte de vigueur, il ſe débaraſſe de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court juſqu'au bout de la chambre. Un des complices ne fait que le toucher, il tombe & expire.

HENRI III. 1588.

On arrête beaucoup de monde.

Le Cardinal de Guiſe & l'Archevêque de Lyon qui étoient au conſeil, entendant du bruit, veulent aller à ſon ſecours : il n'étoit plus temps. On les arrête de la part du roi, ainſi que la mère du défunt, ſon fils, ſes plus proches parens, le vieux cardinal de Bourbon, & les principaux partiſans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri deſcend auſſi-tôt chez ſa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduiſirent bientôt au tombeau. *Le roi de Paris n'eſt plus, Madame,* lui dit-il en entrant, *& je ſuis roi déſormais. Vous avez fait mourir le duc de Guiſe,* reprit-elle en ſoupirant? *Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien. C'eſt bien coupé mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos meſures*? Il la pria d'être tranquille & alla ſe montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Moroſin, légat du pape, homme doux & prudent, qui ſe renfermant

Henri III. 1588.

dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise seroit indifférente à la cour de Rome. On le regardoit comme presqu'aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le desir de vengeance dont il étoit animé. Sa mort fut résolue.

Mort du cardinal de Guise.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avoient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe, & la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il étoit destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairci; on lui déclara qu'il n'avoit plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son ame à Dieu, & se couvrant la tête, il s'écria : *Faites votre commission.* Aussitôt des soldats le tuèrent à coups de halebardes. Les corps des deux frères furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les Ligueurs n'en fissent des reliques.

Beaucoup de

Précaution inutile, si le roi avoit su s'armer

s'armer de vigueur, & écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes. Mais comme si l'effort qu'il venoit de faire en abattant la tête du chef, l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plûpart des prisonniers faits au moment du massacre, s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville qui prit le nom de duc de Guise, & le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignoit moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avoit d'abord donnés en garde, & qui tentés par l'argent des Ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure par ceux qui avoient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarassé d'abord sur le parti qu'il devoit prendre; mais bien rassuré, sitôt qu'il eût su ce qui se passoit à Paris.

Prisonnier se sauvent.

On y apprit le vingt-trois au soir la

Consterna-

HENRI III. 1588.

tion à Paris, dont le roi ne profite pas.

mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissemens, douleur sombre & morne; tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignoit dans les actions & sur le visage des Parisiens. On s'abordoit d'un air lugubre, on s'embrassoit avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si on se fût dit le dernier adieu. Les églises étoient pleines des femmes qui se lamentoient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés Ligueurs, incertains & tremblans, restoient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paroissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, & appuyé des fidèles serviteurs que ce prince conservoit dans le parlement, dans les autres cours, & auprès de la principale bourgeoisie, auroit forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes; & la populace ensuite, dénuée de conseils, auroit aisément rentré dans le devoir.

1589.

Les factieux reprènent cœur.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le

vingt-cinq, jour de Noël après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville. Se trouvant réunis contre leur attente, ils éclatèrent non plus en gémissemens douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les seize, d'autant plus à craindre qu'ils venoient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites auxquels ils inspiroient toute leur fureur. Impatiens d'exercer leur vengeance, ils sembloient ne chercher que des victimes. Harlai, premier président, & d'autres magistrats, coururent avec lui à cette assemblée, inspirés par le desir de la paix. Les rebelles les regardoient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris le duc d'Aumale, frère uterin du duc de Guise. Aussi-tôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orleans que le roi pressoit, & la révolte fut consommée.

HENRI III. 1589.

Pendant ce temps, Henri faisoit tranquillement la clôture des états de Blois

Mort de la reine mere.

HENRI III. 1589.

De Thou, liv. XCIV. Davila, liv. X.

& les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avoit fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât ; tout le monde étoit trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, & vit le sceptre prêt à échapper de la main du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : Elle déplut aux uns & aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les Catholiques, parcequ'elle ne montroit pas le zèle qu'ils auroient souhaité ; les Calvinistes, parcequelle ne les laissoit pas s'étendre. Les Ligueurs la trouvoient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons ; & réciproquement ceux-ci la croyoient trop livrée aux princes Lorrains.

Caractère de son esprit. *Cayet, t. I. page 132.*

Elle éprouva en effet ces différens penchans, selon les circonstances. Moins politique qu'intriguante, elle n'avoit point de systême de conduite fixe & déterminée. De-là ses variations perpétuelles qu'on attribue à méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des ames foibles, celui de

tromper & de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher les princes du sang, & sur-tout le roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très-sensible à la mort de sa mère, & lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvoit.

Clôture des états de Blois.

Les Etats finirent le seize Janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés; jamais on n'avança de plus grandes maximes, jamais on ne raisonna plus solidement; jamais on ne se servit de stile plus flatteur; jamais enfin, Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité. Il avoit eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'édit d'Union, comme loi de l'Etat, & de le faire jurer encore une fois par tous les députés. Il les exhorta, chacun en particulier, à reporter dans leurs pays des sentimens de paix, & à les inspirer aux autres. Tous le promirent, & ils se séparèrent trop contens, même les royalistes, d'être quittes d'u-

HENRI III 1589.

né assemblée tumultueuse, de laquell les derniers événemens avoient bann toute confiance.

Pour les Ligueurs, il leur tardoit d se rendre à Paris, où Mendose, ambas sadeur d'Espagne, les avoit dévancés Ce ministre, voyant le roi se perdre d lui-même, & se sentant désormais inu tile auprès d'un homme qu'on pouvoi abandonner à sa foiblesse, plus dan gereuse pour lui que tous les piége qu'on lui tendoit, quitta la cour san prendre congé, & vola à Paris, d'ou devoient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne; & tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Fureur des Seize mêlée de ridicule.

Journal de Henri III, tome II.

Journal de Paris.

Si on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrenée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des Ligueurs. On y trouvera un mélange de fureur & de ridicule qui inspire l'indignation & la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquoit bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la sainte union;

mais l'assassinat d'un évêque étoit un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avoit plus à hésiter, *Henri de Valois*, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, étoit Hérétique. Les Catholiques devoient s'unir pour tirer vengeance de son crime, & y employer, s'il étoit nécessaire, *jusqu'au dernier denier de leur bourse, & jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Jurez-le tous*, s'écria le fougueux Lincestre, dans sa chaire de S. Barthelemi, *jurez le tous avec moi, & levez la main en signe de votre serment.* Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés & la contenance tranquille, paroissoit ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'apostropher le magistrat en ces termes : *Levez la main aussi, M. le premier président! levez-la bien haut, afin que tout le monde le voie. O saint & glorieux martyr*, s'écria dans son enthousiasme un religieux prêchant devant la mère du duc de Guise, *ô saint & glorieux martyr! beni est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité!*

HENRI III. 1589.

Il n'y avoit point d'église, où l'on ne fit pour eux des services funéraires,

HENRI III. 1589.

point de corps de communautés, d'associations, de confrairies, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, & par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères défunts. On faisoit leur oraison funèbre, on exposoit à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre. Sur les mêmes autels, où l'on célébroit le saint sacrifice pour les Guises, quelques-uns eurent l'impieté de mettre des images du roi en cire. Pendant la messe il les piquoient en différentes parties du corps, & enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfans parcouroient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimitière des Innocens, & se rendirent à Ste. Genevieve, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'Eglise ils l'éteignirent & le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : *Dieu éteigne la race des Valois*. Aux enfans se joignirent bientôt des personnes plus âgées, *tant fils que filles*, dit le bon Parisien, auteur du journal de Paris, *hommes que fem-*

mes, qui sont tout nuds en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose ; Dieu merci.

Il se commettoit à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre, sur-tout celles qui se faisoient la nuit. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, & d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnoient le bras à des femmes & des filles, fort indécemment vêtues, avec lesquelles il s'amusoient à rire & folatrer. D'Aumale *jettoit dans les Eglises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connoissoit, & leur donnoit des collations dans le cours de la marche.*

Decret de la Sorbonne contre le roi.

Les confesseurs travailloient avec ardeur dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitens toute fidélité à leur souverain ; & comme ils trouvoient souvent des gens opiniâtres qui vouloient, pour rompre les liens sacrés de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler la Sorbonne en leur faveur.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies, des

HENRI III. 1589.

cabales que les intriguans forment pour dominer. Dans ces occasions les sages, peu faits pour le trouble si contraire au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirent, & il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé, des décisions qui feroient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les Catholiques.

La Faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, 1°, que les François sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri. 2°. Qu'on peut en conscience prendre les armes, former une Ligue, lever de l'argent & recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi; déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique & de l'édit d'union, a violé les loix de la liberté naturelle, par les meurtres qu'il a commis à Blois. La Faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, & supplie sa Sainteté de secourir l'Eglise de

France qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plutôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, & se permit contre lui les injures les plus grossières.

C'étoit peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivoit. Les factieux y travaillèrent. Ils tentèrent d'engager le Parlement à la guerre contre le roi; mais loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupoit que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvoient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir.

Le Parlement emprisonné. *Recueil des délibérations du Parlement.*

Le lundi matin seize Janvier, pendant que le Parlement nommoit des députés pour envoyer au roi, le Palais se trouva investi de gens armés. Bussi le Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la Ligue, entre dans la grand'chambre armé d'une cuirasse & le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste; & ordonne à ceux qu'il va nommer, de le suivre à l'hôtel de ville, où le peuple les mandoit. A la tête étoit le premier président, Achille de Harlai, & le président de Thou. *Il est inutile*, interrompit celui-ci, *d'en lire da-*

vantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. Tous se levent en même temps, & suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussoit des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel de ville, ils vouloient s'y arrêter; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, & on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étoient point sur la liste de Bussi; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul de Praslin.

Création d'un conseil de la Ligue & d'un lieutenant de la couronne.

Telle étoit la situation des affaires à Paris, lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, étoit allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trève avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale, fut de créer un conseil général de l'union; & le premier acte de ce conseil, fut réciproquement de

créer le duc lieutenant-général de l'Etat & Couronne de France, en attendant la tenue des Etats généraux, qu'on indiqua pour le mois de Juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étoient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils avoient eu le décret de la Sorbonne, ils s'étoient empressés d'envoyer à Rome conjurer le Pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposoit qu'il avoit encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux Agens de la populace ligueuse, le duc de Mayenne en joignit de plus qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyoit de son côté au souverain pontife.

Le Lieutenant confirme l'autorité des Seize.

C'étoit toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques, & sur ce qu'il croyoit les droits de son siége. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc; mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata. Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte, une autre cause que l'attachement aux maximes de sa Cour. Ils disent que le pape étoit convenu avec le duc de Guise de donner une de ses niéces en mariage au prince de Joinville; que sous prétexte de son penchant pour les

Projet attribué au Pape. *D'Ossat.*

Henri III. 1589.

Hérétiques, le pape auroit déclaré Henri déchu de la royauté, qu'on l'auroit confiné dans un monastère, que le duc de Guise se seroit fait déclarer par les Etats, lieutenant général du royaume, & auroit ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville son fils. C'est à peu près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin le Bref son fils, le chemin au trône, que le père n'osa occuper lui même.

Il paroît fort en colere contre Henri III.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montroit contre le roi, il prétextoit toujours l'obligation que sa place & sa conscience lui imposoient de punir un péché aussi grief, & un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal; & cependant ce n'étoit pas encore là son vrai motif. S'il avoit été guidé par ces principes, il auroit écouté la justification du roi; & s'il n'avoit pas été content de ses raisons, du moins il ne se seroit pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs prosternés à ses pieds, lui demander pardon & absolution.

Moyen de l'appaiser

Mais, 1°, Sixte vouloit être en colè-

re, afin de se faire appaiser plus avantageusement. 2°. Il ne vouloit ni hâter l'absolution, ni la refuser tout-à-fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenoit le dessus, ou à la Ligue, si elle triomphoit. Aussi le roi de Navarre, qui avoit pénetré cette politique, disoit-il à Henri après leur réunion : *Contre les foudres de Rome, il n'y a d'autres remèdes que de vaincre ; vous serez incontinent absous, n'en doutez pas : mais si vous êtes vaincu & battu, vous demeurerez excommunié, voire réaggravé plus que jamais.*

HENRI III. 1589.

Tout le royaume se révolte.

L'action : c'étoit le seul moyen qui convînt à Henri ; non seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentoit d'écrire, ou d'envoyer des agens dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondoit aux libelles des Ligueurs, par des apologies. Espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps les principales villes du royaume se révoltoient, les villes du second ordre suivoient l'exemple des capitales, les

HENRI III. 1589.

bourgs même & les villages prenoient parti, & l'étendart de la rebellion se levoit par tout le royaume.

Henri III se trouve sans puissance entre les deux partis.

Il ne restoit presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la Ligue, ou entre les mains des Calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissoit du côté de Paris. A la vérité le duc d'Aumale voulant secourir Orléans, que le roi pressoit, s'étoit laissé battre; mais malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, & le duc de Mayenne étoit prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement présidé par le président Brisson, pendant la prison de ses principaux membres, venoit d'enregistrer & de munir du sceau de l'autorité publique, le titre de lieutenant-général du royaume donné à Mayenne, par le conseil général de l'union. A la vérité Harlai de Sanci amenoit au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur leva sur son crédit; mais ces troupes ne devoient point arriver si-tôt, & il étoit possible qu'en les attendant, Henri fût enlevé à Tours, où il s'étoit retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour

des

des aides & des autres cours ſouveraines, que le roi déclara être les ſeules légitimes, caſſant & annulant tout ce qui ſeroit fait déſormais par les membres reſtés à Paris. Cette poſition critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

HENRI III. 1589.

Le roi de Navarre continue de vaincre.

Ce prince pendant les états de Blois, tenoit lui-même une aſſemblée des égliſes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon néanmoins écrivit aux états, leur propoſant des expédiens qui pouroient conduire à la paix; mais ſa lettre ne fut pas ſeulement regardée. Il ſe mit donc en campagne & continua ſes expéditions militaires dans le Poitou & la Xaintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avoit envoyé contre lui; mais remportant toujours quelques avantages qui lui faiſoient gagner du terrein.

Une maladie dangereuſe interrompit ſes exploits. Il fut réduit à la dernière extremité, prêt à deſcendre dans le tombeau: ce prince magnanime n'avoit de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppreſſion les François, qui gemiſſoient ſous la tyrannie de la Ligue. Dieu le rendit au beſoin de la France. Ce fut peu de jours avant ſa maladie, qu'il apprit la

HENRI III. 1589.

mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit, ni ne s'en affligea; trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards; trop sincère, pour ne pas s'avouer heureux d'être débarassé d'un adversaire si redoutable.

Il avance vers le roi. *Mémoires de Mornai.* 165.

Il fut alors question de se tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. le duc de Nevers avoit été rappelé au secours du roi, & Bourbon ne se voyant plus d'armée sur les bras, avoit dessein de faire le siége de Xainte & de Brouage: *Cela est bon*, lui dit le fidéle Mornai, *si nous avons à viellir dans ces marais; mais si vous devez un jour être roi de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux siéges vous retiendra deux mois, & pendant ce temps, la France est perdue; mais mettez-vous en campagne, avec toutes vos troupes & canons, faites des entreprises, tournez vers la Loire, attaquez des places comme Saumur & autres; le roi pressé des deux côtés, ne poura se déterminer à traiter avec Mayenne, les mains encore teintes du sang de ses frères; & il sera forcé de se jetter entre vos bras.* Ce qui arriva.

Prépare les esprits à la

Mais il falloit une extrémité aussi pressante que celle où Henri étoit ré-

duit, pour le déterminer même à une trève avec les Hérétiques, lui qui venoit de promettre par l'édit d'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le deſſein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le quatre Mars un écrit touchant, dans lequel il rendoit compte de ſes diſpoſitions. Après les proteſtations de la plus ſincère tendreſſe pour le roi, & d'attachement à la France, il déploroit en termes énergiques ſon malheur d'être obligé de porter les armes contre ſa patrie. *Plût à Dieu*, diſoit-il, *que je n'euſſe jamais été capitaine, puiſque mon apprentiſſage devoit ſe faire aux dépens de la France! Je ſuis prêt de demander au roi mon ſeigneur, la paix, le repos de ſon royaume, & le mien..... On m'a ſouvent ſommé de changer de religion; mais comment? la dague à la gorge..... Si vous deſirez ſimplement mon ſalut, je vous remercie: ſi vous ne deſirez ma converſion, que par la crainte que vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous avez tort.* Il ſomme enſuite les Catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, ſi jamais il les a maltraités, & proteſte d'avoir les mêmes égards dans la ſuite.

HENRI III.
1589.
réunion, par des écrits.

De Thou, liv. XCV. Davila, liv. X. Mém. de La Ligue, tome III.

HENRI III. 1589.

On la négocie.

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'etoit point suspecte, faisoient incliner en cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvoit se persuader, qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendroit point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il y employa le légat lui même Morosini, prélat plein de candeur & de bonnes intentions, qui échoua. Henri laissoit le duc maître des conditions. Il se lioit s'enchaînoit, se soumettoit à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejettées durement. Les bons François frémissoient de dépit à la vue de cette foiblesse du roi. Enfin, on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolens, & à appeler le roi de Navarre. Le duc d'Epernon qui s'étoit lié à Bourbon pendant sa disgrace, revenu en cour, avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion. Mais la personne qui y travailla le plus efficacement, fut Diane légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III.

On la conclud.

Cette princesse avoit toujours marqué une affection particulière pour le roi

de Navarre; ſouvent même elle avertit ce prince des pièges qu'on lui tendoit. Dans cette occaſion, elle ſe ſervit utilement du crédit que lui donnoient ſes ſervices auprès de Bourbon, & de ſon aſcendant ſur ſon frère, pour établir la confiance & diſſiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des miniſtres, de part & d'autre.

HENRI III.
1589.
Le Lab. ſur Caſtelnau.

Elles ſe réduiſirent à trois; qu'il y auroit tréve entre les deux rois pour un an, à commencer le trois Avril; qu'ils feroient de concert la guerre au duc de Mayenne; que le roi de Navarre auroit pour ſa ſûreté la ville de Saumur, paſſage important ſur la Loire. Ce dernier article ſouffroit des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place ſi conſidérable. Il propoſoit les ponts de Cé, près d'Angers; mais le déſordre qui regnoit alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs une fois en poſſeſſion de leurs places, les regardoient comme un bien qui leur appartenoit; de ſorte que quand le roi vouloit les en tirer, il falloit acheter leur démiſſion. On agit ſur la connoiſſance de cet uſage: les miniſtres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur des ponts de

HENRI III. 1589.

cé, que le roi avoit besoin de son château & ne pouvoit s'en passer. En conséquence le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même-temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcheroit la main, quand le roi traiteroit avec lui. Et Henri trouvant meilleur marché de celui-ci conclut pour Saumur.

Tout arrêté & signé, le roi demanda encore quinze jours, avant de rendre son accord publique, dans l'espérance d'obtenir pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travailloit avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vît prêt à être investi dans Tours par les troupes de la Ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-les-Tours le dernier Avril.

Entrevue des deux rois.

Cayet, t. I. p. 185.

Mém. de la Ligue, tome III.

Mémoires de Mornai. page 667.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fidéles amis, & ses propres répugnances, il n'auroit pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avoit tant de sujet de se défier; & par cette timide prudence peut-être se seroit-il fermé le chemin au trône: mais il s'abandonna à sa fortune, & n'eut

pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité & de franchise, étoit médiateur de l'entrevue, & comme caution de la bonne-foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyoient jamais avoir pris assez de précautions; & déja Henri III commençoit à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenoit en l'attendant.

De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau & de panache, que lui. Tous avoient l'écharpe blanche, & lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules & aux côtés, de porter la cuirasse, le haut de chausse de velours, feuille morte, le manteau d'ècarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille. Les deux rois furent long-temps en présence, sans pouvoir s'approcher à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles ds soumission & de respect, dont le désordre étoit plus expressif que n'auroit été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversè-

HENRI III. 1589.

rent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, & la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier ; mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever : confiance qui flatta infiniment Henri & qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur le champ à son fidèle Mornai : *La grace a été rompue, non sans nombre d'avertissemens, que si j'y allois, j'étois mort ; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu.* Mornai lui répondit : *Sire, vous avez fait ce que vous deviez, & ce que nul ne vous devoit conseiller.*

Union entre les royalistes & les Calvinistes.

De ce moment Calvinistes & Royalistes furent unis comme frères. On les voyoit s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avoient de forces & de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnoissoit des François disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie, qui consumoit la patrie leur commune mère.

Belle action du duc d'Aumont.

Pasquier, livre XIII, lettre II.

Ces sentimens patriotiques commençoient à se réveiller jusques dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi, furent trois favoris disgrâciés, Souvré, d'O

d'O & Epernon. Ce dernier avoit eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, & Henri craignoit que ſon retour ne les renouvelât. Le maréchal s'apercevant de cette délicateſſe du roi, l'alla trouver, & fut le premier à lui conſeiller de recevoir le duc : *J'oublie* dit-il, *tout reſſentiment, juſqu'à ce que votre majeſté ait triomphé de ſes ennemis ; après cela, ſi le duc le trouve bon, nous vuiderons notre querelle.* Epernon inſtruit de cette démarche par le roi lui même, ſe préſenta chez le maréchal, fit excuſe du paſſé, demanda ſon amitié, & lui offrit la ſienne. *Allez*, lui dit le vieux guerrier avec ſa franchiſe ordinaire : *Je ne veux de vous d'autres ſatisfactions, que celle que vous me donnez aujourd'hui, de vous voir ſi ſoumis aux ordres de votre maître. Vous m'offrez vos ſervices, je les accepte. Je vous offre auſſi les miens ; allons*, continua-t-il en l'embraſſant, *courage ; combattons de tout notre cœur, pour la gloire du meilleur de tous les maîtres, pour le ſalut de la patrie, dont des méchans ont juré la ruine ! Quand nous aurons rendu la paix à la France, nous diſputerons à qui ſe ſurpaſſera en générosité.*

HENRI III. 1589.

Le roi attaqué dans Tours.

De pareils généraux, des soldats animés des sentimens de leurs chefs, devoient être invincibles. Henri l'éprouva lorsque Mayenne, à la tête d'une armée formidable, vint le huit Mai le braver dons son asile, & attaquer les fauxbours de Tours. Le roi indigné se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres & chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac & de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parcequ'il étoit allé hâter son armée qu'il avoit laissée derrière lui quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les Calvinistes approchoient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne retira d'autre gloire que d'avoir pillé un fauxbourg, où ses soldats Catholiques commirent contre les Catholiques leurs frères toute sorte d'excès. Il publia cependant des relations magnifiques de cette expédition, pour donner courage à son parti, dont la fortune commençoit à chanceler.

Rage des Ligueurs contre lui.

De Thou, Liv. XCVI.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, & que la fureur des séditieux se ralentît. Au contraire, il n'y avoit poin. d'injures qu'ils ne vomis

ſent contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventaſſent. Ils publièrent que Henri adoroit des faunes, dont les figures ſe trouvoient ſculptées ſur des chandeliers pris dans ſa chapelle. Dans tous les écrits ſortis de leur plume, on l'appeloit tyran ; ſon nom y étoit anagramatiſé d'une manière la plus inſultante. (*) On diſoit à la meſſe pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvoient paſſer pour de vraies imprécations contre ſa perſonne. (**)

HENRI III. 1589.

Davila, livre X

Mémoire de la Ligue, tom. III.

De juſtâ Henrici III. abdic.

Mais ces excès n'étoient plus que les expreſſions d'une rage impuiſſante. Les affaires du roi prenoient un tour avantageux : il s'étoit trouvé quelque temps embaraſſé & diſpoſé à fuir loin de Paris. Si on l'eût abandonné à ſes réſolutions, il vouloit ſe retirer dans le Limoſin. *Sire*, lui dit Mornay, *y a-t-il*

Vie de Mornay, p. 134.

Cayet, t. p. 109.

(*) Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

(**) Collecte. *Deus ultor impietatis & ſponſæ filii tui ſpes unica, fac Chriſtianæ Religionis hoſtibus ſuperatis, propugnatores noſtros, tui honoris vindices glorioſos, & ſperatæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, &c. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcheroit pas le Saint du jour, mais *les déportemens* de Henri de Valois, finit ainſi : *Bref c'eſt un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une Harpie par les mains, un Anglois par la jarretière, un Polonois par les pieds & un vrai diable en l'ame.* Mém. de la Lig. tom. III. pag. 542.

HENRI III. 1589.

prince ou état qui vous croie encore roi, quand il vous verra dater vos lettres de Limoges ? Le ſuccès de ſes armes en différens lieux, ranima ſon courage. Le duc de Montpenſier défit en Normandie les Gautiers, payſans que les vexations des gens de guerre rendirent ſoldats, & dont la Ligue ſut mettre à profit la férocité.

Les Pariſiens furent battus auprès de Senlis, qu'ils aſſiégoient avec des troupes bien ſupérieures en nombre à celles qui vinrent au ſecours. Ces dernières étoient commandées par le duc de Longueville. Se voyant en préſence des ennemis, par une modeſtie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave la Noüe à la tête des bataillons, le ſalue général, exhorte les officiers à le reconnoître : *Quant à moi*, dit-il, *je lui obéirai comme ſoldat.* Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les Ligueurs furent battus, & abandonnèrent le ſiège. La petite armée royaliſte victorieuſe, alla recevoir les Suiſſes & les Allemands que le fidèle Sancy avoit levés ſur ſon propre crédit.

Il ſe préſente devant Paris.

Ils joignirent le roi à S. Cloud dans les derniers jours de Juillet. Par cette

jonction, celle des troupes Calviniſtes & de la nobleſſe qui accouroit en foule de toutes les parties du royaume, Henri ſe trouvoit à la tête d'une armée de plus de quaranae mille hommes, braves ſoldats, chefs aguerris munis de bonnes armes & de proviſions ſuffiſantes. On dit que tranſporté de joie, à la vue du changement de ſa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud où il étoit campé, il prononça ces paroles : *Paris, chef du royaume, mais chef trop gros & trop capricieux ; tu as beſoin d'une ſaignée pour te guérir, ainſi que toute la France, de la frénéſie que tu lui communiques ! Encore quelques jours, & on ne verra ni tes maiſons, ni tes murailles, mais ſeulement le lieu où tu auras été.* Une ſeule choſe l'embaraſſoit, c'eſt que le Pape venoit de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçoit d'excommunication, ſi, dans ſoixante jours, il ne relâchoit les prélats priſonniers, & s'il ne faiſoit pénitence de la mort du cardinal de Guiſe : mais le malheureux prince ne vit pas la fin de ce terme.

HENRI III. 1589.

Paris étoit réduit au point de ne pouvoir être ſauvé que par un miracle, ou par un crime. Le duc de Mayenne,

Extrémité où Paris ſe trouve réduit.

HENRI III. 1589.

qui s'y étoit renfermé, faiſoit toutes les diſpoſitions pour une belle défenſe ; diſpoſitions telles que lui permettoit la ſurpriſe. Il avoit élevé des baſtions, creuſé des foſſés, tiré des lignes derrière leſquelles il comptoit du moins vendre chèrement ſa vie ; car le petit nombre de ſes troupes, incapables de border une ſi grande enceinte, ne lui laiſſoit guère l'eſpérance de repouſſer les aſſaillans.

Reſſources de la Ligue.

La véritable fatalité de S. Cloud.

Journal de Henri III. t. II, p. 220.

Mais ces murs mal défendus, renfermoient des prédicateurs enthouſiaſtes, ſingulièrement doués du talent de maîtriſer les imaginations ; des directeurs inſinuans, habiles à graver dans les ames les impreſſions utiles à leurs projets. On y voyoit la mère & la veuve de Guiſe, & la ducheſſe de Montpenſier leur ſœur : les deux premières propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil, & par leurs larmes : la dernière violente, emportée, capable de ſacrifier ce qu'une femme a de plus précieux pour parvenir à ſe venger.

Caractère de Jacques Clément.

Qu'il ſe trouve dans ces circonſtances un génie ſombre & mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu ſecret qui les rend ardens & inquiets ;

qui prennent à cœur les affaires publiques, comme ſi elles leur étoient particulières ; qui s'irritent des mauvais ſuccès ; qui ſe complaiſent dans les réſolutions extrêmes & déſeſpérées : à quoi ne pouront pas le pouſſer les louanges, les careſſes, les encouragemens des gens qu'il eſtime, dont il reſpecte le rang, dont la familiarité l'honore ? Que n'obtiendront pas enfin de lui les ſollicitations d'une femme encore aimable & peu ſcrupuleuſe ?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clement, Jacobin ; telles ils nous décrivent les ruſes employées pour l'exciter au parricide qu'il commit. Il n'avoit que vingt-deux ans ; il étoit ignorant & groſſier, libertin, & toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faiſoit parade de ſon courage, répétant ſans ceſſe qu'il falloit faire la guerre aux Hérétiques, les exterminer, les anéantir ; d'où ſes jeunes confrères l'appeloient ironiquement *le capitaine Clément*.

Comment on le gagne.

Mais tout le monde ne mépriſoit pas également ſa phrénéſie. Sur ce déteſtable principe, prêché alors dans les chaires, & regardé comme inconteſtable, qu'il eſt permis de tuer un tyran, Cle-

HENRI. III. 1589.

ment conçut le dessein de tuer le roi; il s'en ouvrit à son prieur & à un ancien religieux qui y applaudirent. Quelques-uns des seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne & d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clement parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier. Elle voulut le voir, le fit souvent venir chez elle, l'excita, l'encouragea; & l'on prétend que c'est en se rendant facile, dans une de ces entrevues, aux empressemens de ce jeune libertin, qu'elle tira de lui la promesse qu'il réalisa. Pour lui donner plus d'assurance, avant qu'il sortît de Paris, le duc d'Aumale fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devoit, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Il va trouver le roi.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprés du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens qu'il croyoit attachés à Henri, lui dirent que le porteur avoit des choses très-importantes à communiquer à sa majesté. Le comte de Brienne, également prisonnier de la Ligue,

trompé par les mêmes impostures, lui donna aussi un passeport. Muni de ces pièces, Jacques Clement sortit de Paris le dernier jour de Juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avoit des lettres pour le roi. Sur cette déclaration il fut mené à M. de la Guesle, procureur général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avoit à dire à sa majesté; mais comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parcequ'il étoit déja tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, & dormit tranquillement.

Le lendemain premier Août Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandoit à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance au devant de lui, prend ses lettres, & dans le moment qu'il les lisoit attentivement, l'assassin tire un grand couteau de sa manche, & le lui plonge dans le ventre. Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau, & en frappe le scélérat au visage. Aussi-tôt les gentils-hommes présens, poussés d'un

Le blessé. *Mém. d'Auvergne.*

HENRI III. 1589.

zèle inconſidéré, mettent en pièces le meurtrier, & enlèvent par ſa mort le moyen de connoître ſes complices.

La bleſſure eſt reconnue mortelle.

Quelques ſymptômes favorables firent d'abord conjecturer que la bleſſure ne ſeroit pas dangereuſe, & on l'écrivit ainſi par ordre du roi à tous les gouverneurs de province; mais dès le ſoir elle fut jugée mortelle. Henri montra à ſa dernière heure les diſpoſitions les plus chrétiennes, il ſe confeſſa, demanda l'abſolution des cenſures renfermées dans le monitoire du Pape, & reçut la communion.

Il proclame le roi de Navarre ſon ſucceſſeur.

Quand il eut mis ordre aux affaires de ſa conſcience, il fit ouvrir les portes de ſa chambre. Autour de ſon lit ſe rangèrent les principaux ſeigneurs du royaume. Il leur dit que ſa ſeule peine en mourant, étoit de laiſſer la France dans un ſi triſte état; qu'il avoit appris dès l'enfance à l'école de J. C. à pardonner, & qu'il ne déſiroit pas qu'on vengeât ſa mort. Il exhorta enſuite tous les aſſiſtans à reconnoître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui ſeul avoit droit au trône, qu'il ne falloit pas s'arrêter à la différence de religion; que ce prince, d'un naturel franc & ſincère, rentreroit tôt ou tard dans l'Egliſe.

Puis le faiſant approcher, il jeta ſes bras à ſon col, le tint long-temps preſſé contre ſon ſein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, & lui dit : *Soyez certain, mon cher beau frère, que jamais vous ne ſerez roi de France, ſi vous ne vous faites Catholique.* HENRI III. 1589.

Il meurt & eſt regretté.

A cette ſcène attendriſſante, toute l'aſſemblée fondit en larmes ; on n'entendoit que ſoupirs & ſanglots. Henri, foible roi, mais bon ami, excellent maître, étoit chéri comme un père par tous ceux qui l'approchoient. Il fallut une malice auſſi profonde que celle des chefs de la Ligue, pour le faire déteſter de ſes peuples. On a vu dans le cours de l'hiſtoire comment des défauts, qui auroient été ſans conſéquence dans un particulier, chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de ſon peuple. Toutes ſes actions mal interprétées, prirent aux yeux du plus grand nombre de ſes ſujets, la couleur que vouloient lui donner ſes ennemis. On ne vit dans ſes dévotions que leur biſarrerie ; dans ſes libéralités, que leur profuſion ; dans ſa patience, qu'un excès de timidité, dans ſa politique, trop circonſpecte, que de la fraude & de la mauvaiſe foi. On commença par

HENRI III. 1589.

le mépriser, & on finit par le haïr. Mais au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté sur-tout, son affabilité, cette douceur qui ouvroit si aisément son ame aux épanchemens de la confiance & de l'amitié ; sa bienfaisance naturelle, & ses autres qualités estimables, le firent regretter sincérement. Henri eut la consolation de voir couler des larmes véritables. Il expira le deux Août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets, que ses fautes ne lui avoient pas enlevé tous les cœurs.

LIVRE SEPTIEME.

HENRI IV. 1589.

Regrets de Henri IV & de l'armée, à la mort de Henri III.

Math. l. 11. t. I. p. 1.

HENRI de Bourbon roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri, au moment que ce prince venoit de rendre l'esprit. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport, puis se relevant, il dit d'un air pénétré & le cœur gros de soupirs : *Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection & de fidélité sont de le venger ; pour moi j'y sacrifierai ma vie.*

nous ſommes tous François, & il n'y a rien qui nous diſtingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi & au ſervice de notre patrie. Pluſieurs ſeigneurs & capitaines tombèrent à ſes genoux, & lui baisèrent la main en ſigne d'engagement à le ſeconder. On propoſa d'élever un catafalque ſur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, & jurer à chaque ſoldat ſur le corps du monarque de le venger ; de fondre enſuite ſur Paris avec ces troupes dévouées, pour ainſi dire, à la mort par cette action ; d'y porter le fer & le feu, & de maſſacrer le conſeil de l'union, les ſeize, tous les Ligueurs, qui, autant que l'aſſaſſin, avoient plongé le poignard dans le ſein de leur roi.

Joie des Ligueurs.

Ils auroient bien mérité ce traitement, encore trop doux pour les excès auxquels ils ſe livrèrent, quand ils apprirent la mort de Henri III. La ducheſſe de Montpenſier ſauta au col de celui qui lui en apporta la première nouvelle. Elle s'écria tranſportée de joye ? *Ha mon ami, ſoyez le bien venu! Mais eſt-il bien vrai au moins, ce méchant, ce perfide, ce tyran eſt-il mort ? Dieu que vous me faites aiſe ! Je ne ſuis marrie que d'une choſe, c'eſt qu'il*

Cayet, t. II.

Satire de Menippée, page 147.

Henri IV. 1589.

n'ait su, avant mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire. Elle monta ensuite en carosse avec sa mère, & se promena dans les rues de Paris, criant *bonnes nouvelles* ; & excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie : les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clement, qu'ils appeloient *saint martyr.* On couroit en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avoit reçue chez elle. Le conseil d'union lui fit une pension : & les séditieux harangueurs des seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avoient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'écriture, *Heureux le ventre qui t'a porté, & bénies soient les mamelles qui t'ont allaité !* Sixte V combla de louanges en plein consistoire le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusquà le comparer pour l'utilité à l'incarnation & à la résurrection du Sauveur, & pour l'héroïsme aux actions de Judith & d'Eléasar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment refutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Partage d'opinions sur le droit de Henri IV au trône.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'étoit dans l'armée qui assiégoit Paris, que les événemens se pressoient.

Qu'on se représente Henri IV, au milieu de ce gros corps, composé des meilleurs guerriers & de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion : les uns attachés personnellement au nouveau monarque, lui juroient une fidélité inviolable : *Sire*, lui disoit Givry ; *vous êtes le roi des braves, & ne serez abandonné que des poltrons.* Les autres incapables d'égards & de ménagemens ; *comme gens forcenés, en présence du roi lui-même, enfonçoient leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, heurloient, fermoient les poings, complotoient se touchant dans la main, formant des vœux & promesses, dont on oïoit pour conclusions : Plutôt mourir que d'avoir un roi Huguenot.* Mais les transports de ces zélés étoient moins à craindre, que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paroissoient méditer quelque projet important.

HENRI IV. 1589.

Mém. de la Ligue. t. IV. Le Labour. tom. II. Matthieu, tome II. D'Aubigné, t. III. l. II. p. 253.

Cause de cette diversité.

La vraie cause de l'embaras qu'on remarquoit dans leur contenance, est que chacun vouloit profiter de l'occasion & faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des graces. Quelques-uns eurent l'impudence de

HENRI IV, 1589.

mettre ouvertement un prix à leur fi délité. D'autres, moins effrontés, formoient des difficultés, afin d'entamer une négociation, ou de se faire offrir ce qu'ils n'osoient demander.

Henri tient ferme.

Mém. de la Ligue, tome IV.

Le roi dévoré de soupçons tenoit conseil avec ses ministres, incertain s'il devoit confier sa fortune & sa vie à une armée, dont les principaux chefs lui étoient suspects à tant de titres, ou s'il devoit se retirer avec ses meilleures troupes, dans les provinces outre Loire, où étoit le plus grand nombre de ses partisans. Chaumont sieur de Guitry, un de ses capitaines, le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que s'il se reléguoit au-delà du grand fleuve qui partage le royaume, les Ligueurs feroient aisément croire qu'il désespéroit lui-même de sa cause, & que ces bruits répandus avec adresse porteroient un coup mortel à son parti. Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme.

Il est reconnu.

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes & leurs chefs. Harlay de Sancy amena aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes & seigneurs, honteux d'avoir

d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états, qui devoient être convoqués incessamment, & en attendant de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnoître Henri de Bourbon, héritier légitime de la couronne, & à lui prêter serment de fidélité.

A quelles conditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver dans le royaume la religion Catholique, Apostolique & Romaine, de se faire instruire, de se soumettre à la décision d'un concile général ou national, qui seroit assemblé dans six mois, & de poursuivre contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solemnel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les Seigneurs & les gentilshommes, qui se trouvoient alors à la cour, lui rendirent hommage, comme à leur légitime souverain, & jurèrent de sacrifier leurs biens & leurs vies à son service.

Quelques

Tous ne se portèrent point avec la

HENRI IV. 1589.

ſeigneurs l'abandonnent.

même affection à l'accompliſſement de cette promeſſe. Le duc d'Epernon favori de Henri III, ſous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avoit déja obtenu un congé du feu roi, ſe retira dans ſon gouvernement d'Angoulême avec toutes ſes troupes. On lui ſuppoſa des vues ſecretes d'ambition, comme l'eſpérance de ſe rendre indépendant, à l'aide des troubles qui alloient agiter le royaume. D'autres attribuèrent ſa retraite à vanité & à dépit de ſe voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir joué le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Pluſieurs ſeigneurs l'imitèrent & quittèrent l'armée ſous des prétextes auſſi frivoles. Mais il n'en paſſa preſqu'aucun dans le parti oppoſé. Le roi fit bonne contenance, parut indifférent ſur cette déſertion, & dit publiquement qu'il permettoit à tous les mécontens de ſe retirer : qu'il aimoit mieux cent François bien intentionnés, que deux cents, dont l'attachement lui ſeroit ſuſpect.

Il met ordre à toutes les affaires.

Il mit enſuite ordre aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandans de villes, les magiſtrats, tous ceux qui avoient be-

ſoin de l'attache du nouveau roi, pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlemens & aux autres tribunaux. Il convoqua les états généraux à Tours pour le mois d'Octobre, & en même temps partagea les troupes, qui lui reſtoient, en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'oppoſer aux Eſpagnols, qui menaçoient cette province ; le ſecond au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne : avec le troiſième le roi gagna la Normandie, où il devoit être joint par les troupes auxiliaires d'Angleterre.

Diſpoſitions des rebelles.

Mém. de Villeroi, t. I, p. 247.

Matthieu, t. II. liv. I. pag. 10.

Cependant les ſeize & le peuple des Ligueurs continuoient à ſe déchaîner inſolemment contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appeloient par dériſion, *le Navarrois*, *le Bearnois* ; & les chefs travailloient efficacement à profiter de cette fureur. De la formidable maiſon de Guiſe, il ne reſtoit en état de figurer, que le duc de Mayenne, frère des deux tués à Blois. Le duc de Guiſe, fils aîné du héros de la Ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de ſon père, & quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardoit ſoi-

Henri IV. 1589.

gneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortoient à peine de l'enfance. Mayenne naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses desirs, fait pour être bon citoyen & sujet fidèle, devint par le concours des circonstances, rebelle & chef de parti; tous ceux qui l'environnoient lui souffloient l'esprit de trouble & de révolte. Sa mère lui redemandoit ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendoit responsable du sang de son époux, s'il ne poussoit la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, crioit encore vengeance, & non contente de l'assassinat du roi, elle auroit voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animoit contre leur chef. De leur côté les Ligueurs conjuroient le duc de ne les pas abandonner à la merci d'un roi Hérétique. Les moins belliqueux paroissoient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris étoit en armes: les levées se faisoient avec le plus grand succès dans les provinces. Dom Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montroit à Mayenne les trésors de son maître ouverts, & ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

HENRI IV. 1589.

Le cardinal de Bourbon déclaré roi par la Ligue.

Journal de Henri IV, tome I.

Tant de motifs, tant d'eſpérances empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propoſitions d'accommodement, que Henri IV lui fit faire ſous main, au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, préſident au Parlement de Bourgogne, homme de grand ſens, & inviolablement attaché à la maiſon de Guiſe, donna pour lors à Mayenne un conſeil, dont l'exécution auroit fort embaraſſé le nouveau roi: c'étoit d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, & de ſommer Henri de ſe faire Catholique, faute de quoi, on l'auroit déclaré déchu de ſes droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royaliſtes au contraire ne gagnaſſent les autres, & qu'il ne ſe vît abandonner lui-même. Quelques-uns lui proposérent auſſi de ſe faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le ſept Août il fit proclamer roi, ſous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors priſonnier entre les mains de Henri IV ſon neveu; & il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume: enſuite, pendant que ſon armée ſe formoit, il alla concerter les opérations de la guerre avec

HENRI IV. 1589.

le duc de Parme, commandant en Flandre pour les Espagnols, & revint à Paris, d'où il sortit à la fin d'Août à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, *publiant qu'il alloit prendre le Bearnois.*

Mayenne poursuit le roi.

Journal de Henri IV, liv. I.

Mém. de la Ligue, tom. IV, p. 287.

Henri IV en partageant son armée, n'avoit gardé qu'environ sept mille hommes. Il n'étoit pas à présumer que cette poignée de monde tînt contre les forces de la Ligue : néanmoins le monarque ne désespéra pas; & en attendant que les Anglois, avec les troupes de Picardie & de Champagne, qu'il avoit rappelées, pussent le joindre, il se fortifia auprès de Dieppe à l'extrémité du pays de Caux, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne s'achemina lentement, & ne parut à la vue du camp royal, qu'au milieu de Septembre; il y resta jusqu'au six Octobre, & pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier fut le vingt-un Septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Combat d'Arques.

Mém. d'Angoulême.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédiens, dans une attaque dangereuse; & le roi, tout ce que l'intrépidité peut

fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montroit par-tout; tantôt il se tenoit ferme dans ses lignes, tantôt il en sortoit à la tête de sa cavalerie, à la poursuite des fuyards.

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchemens, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avoit des lansquenets dans les deux armées; ceux de la Ligue, étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils vouloient se rendre. Les royalistes trompés leur tendent la main, pour les aider à monter sur le revers du fossé; mais les traitres n'y sont pas plutôt, que fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris & déconcertés, ils les chassent de leur poste, & leur enlèvent leurs drapeaux. Heureusement des troupes fraiches accoururent au secours des fuyards; les Reitres de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les Ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-

Henri IV. 1589.

chaude, le roi ſe trouva dans le pl grand danger. Emporté par l'arde du combat, il s'étoit engagé entre deu corps conſidérables de Cavalerie. S voyant preſqu'inveſti, il s'écria d'u ton de déſeſpoir : *Eh quoi ! N'y aur t-il pas dans toute la France cinquan gentilshommes, qui aient aſſez de ré ſolution, pour mourir avec leur roi* *Courage, Sire*, lui cria Chatillon, *nou voici prêts à mourir avec vous*; en di ſant ces mots, il charge les eſcadron oppoſés & dégage le roi. Il y eut, le jours ſuivans, d'autres eſcarmouche auſſi peu avantageuſes pour le duc d Mayenne : ce qui le détermina à dé camper. Il gagna la Picardie, d'où i devoit ſe rendre en Flandre, pour y prendre de nouvelles meſures avec le Eſpagnols.

Erreurs des Pariſiens.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émiſſaires des Ligueurs répandoient dans Paris les nouvelles les plus avantageuſes au parti. On faiſoit venir de Dieppe des couriers qui publioient que le camp du roi étoit inveſti, qu'il ne pouvoit échaper, & que le duc de Mayenne alloit l'amener dans la capitale en triomphe lié & garotté. Cette nouvelle s'acrédita ſi bien,

Henri IV. 1589.

bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux Lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parceque sur leur modèle la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public, comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Découverte par la prise de leurs fauxbourgs.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas long-temps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissoit abuser par de fausses relations, & qu'il chantoit des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglois, avec les troupes de Picardie & de Champagne, & une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les fauxbourgs & les força, le premier Novembre fête de la Toussaints. Les Parisiens prirent les armes; mais ils furent repoussés & menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auroient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avoient craint quelqu'embuche.

Henri permit le pillage des fauxbourgs à ses soldats, & le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde, que le roi n'avoit pas moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie & la licence ordinaire en ces

HENRI IV. 1589.

occaſions. Les égliſes & les monaſtères furent épargnés ; l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, & pluſieurs officiers catholiques des troupes du roi y aſſiſtèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours ſa conquête. En ſortant le cinquième Novembre, il mit ſon armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui étoit venu promptement au ſecours de la capitale. Perſonne ne parut hors des murs, & le roi prit tranquillement le chemin de Tours, ſoumettant toutes les villes, qui ſe rencontroient ſur ſon paſſage.

Embaras du duc de Mayenne.

Mém. de Villeroi, t. I, p. 178.

Mayenne fit auſſi quelques expéditions ; mais il étoit plus occupé des affaires du cabinet, que de la guerre. D'un côté il avoit à ſe tenir en garde contre la vivacité du conſeil de l'union, qui auroit toujours voulu le porter aux partis extrêmes ; mais le duc ne pouvoit ſuivre ces avis emportés, ſans s'abandonner entièrement aux Eſpagnols ſa ſeule reſſource. Leur zèle ſi vanté en faveur de la religion Catholique, ne lui paroiſſoit plus ſi pur & ſi déſintéreſſé. D'un autre côté Henri IV lui faiſoit toujours de nouvelles propoſitions d'accommodement. Etoient-elles ſin-

cères ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la Ligue ? C'est ce que Mayenne ne pouvoit démêler ; & cette incertitude le forçoit à mesurer toutes ses démarches.

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeoient les meilleures villes de France qui étoient à leur bienséance, conseilloit au duc de traiter avec le roi. Villeroi, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la Ligue, étoit du même avis ; mais la duchesse de Montpensier au contraire, exhortoit son frère à tout risquer & à se faire roi lui-même. « Vous en avez déja l'autorité, » lui disoit-elle, & ne doutez pas que » les seigneurs Catholiques ne combat» tent plus volontiers pour un roi, que » pour un lieutenant-général. Donner » la couronne au cardinal de Bourbon, » c'est reconnoître qu'elle appartient » à sa famille ; & si ce roi vieux & in» firme vient à nous manquer, qui met» tra-t-on à sa place » ? Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution, de remplir le vuide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissoit toute la puissance.

HENRI IV. 1589.

Arrêts contraires des Parlemens.

En conséquence, il parut le vingt-un Novembre un arrêt du Parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnoit de reconnoître pour roi Charles X, & le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre donné quelques jours après, il étoit enjoint aux princes & aux grands officiers de la couronne, de se rendre aux états généraux convoqués à Melun pour le mois de Février.

L'arrêt portant injonction de reconnoître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étoient énoncées, fut cassé & annulé par un arrêt du Parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, & présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, étoit sorti de la bastille, où Bussi le Clerc l'avoit renfermé après les barricades. D'autres Parlemens donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les Ligueurs & les seigneurs Catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

1590. Ceux de la Ligue arrivèrent les pre-

miers. Ils dirent à Sixte V, que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magiſtrature, le clergé, & la plus grande partie de la nobleſſe reconnoiſſoient pour roi le cardinal de Bourbon, & que le Navarrois étoit preſque abandonné & incapable de réſiſter aux forces qui l'inveſtiſſoient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'étoit plus queſtion que de munir de ſon autorité l'élection déja faite d'un cardinal, & tout au plus de pourvoir à ſa ſucceſſion. Il choiſit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de pluſieurs perſonnages diſtingués par leur capacité & leur prudence. De ce nombre étoit le jéſuite Bellarmin, célèbre controverſiſte, pluſieurs prélats très-habiles & des prédicateurs fameux. Il fortifia auſſi ce cortège honorable d'une ſomme de trois cents mille écus.

Le pape déterminé d'abord pour la Ligue.

De Thou, l. XCVIII. Davila, liv. XI. Journal de Henri IV, tome. I. Mém. de Nevers, t. II. Mém. de Villeroi, tome I. Mém. de Chiverni.

Mais avant même que le légat fût parti, les diſpoſitions du pape étoient déja changées. François de Luxembourg duc de Piney, envoyé des Catholiques royaliſtes, ne pouvant ſe rendre ſi promptement à Rome, avoit écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choſes, le détromper ſur les impoſtu-

Commence à douter, & donne des ordres prudens.

HENRI IV. 1590.

res avancées par les Ligueurs, & le prier de suspendre le départ de Gaëtan, jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre & la nouvelle des succès du roi, fit faire de sérieuses réflexions au souverain Pontife: néanmoins vaincu par les instances des agens de la Ligue, il laissa partir le légat. Mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disoit expressément, qu'il n'envoyoit le légat que pour réunir tous les François dans la religion Romaine, & contribuer à l'élection d'un roi Catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan, de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y auroit espérance de le ramener à la foi; de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes; de ne songer qu'aux intérêts de la religion; de ne faire acception de personne, & de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on éliroit fût François, obéissant à l'église, & agréable au royaume.

Mal exécuté par le légat.

Ces ordres bien exécutés auroient pu rétablir la paix en France, au lieu que

l'infidélité du légat à ſes inſtructions, perpétua le trouble & l'augmenta. Gaëtan, loin de reſter neutre, comme le pape l'avoit recommandé, montra dès le commencement une partialité entière pour la Ligue & pour les Eſpagnols. Moroſini, ce nonce pacifique, qui avoit été obligé de ceſſer ſes fonctions, après la cataſtrophe de Blois, conſeilloit au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de ſe tenir dans quelque ville de France agréable aux deux partis; d'examiner de-là le cours des affaires; de ne ſe déterminer que ſelon les circonſtances, & de rendre ſon aſile le ſanctuaire de la paix. Pareil conſeil lui étoit donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ſes terres, avoit pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Moroſini ne lui parloit ainſi, qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avoit reprochées à ce nônce. On lui rendit auſſi le duc de Nevers ſuſpect, comme trop attaché au roi; de ſorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Sa partialité punie.

Elevé dans les principes ultramontains, il s'imaginoit que tout alloit plier en France ſous ſon autorité & que ſa

HENRI IV. 1590.

volonté feroit un roi. Mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté & sa hauteur lui attirèrent des repliques dures, des bravades & jusqu'à des affronts de la part des Catholiques même qu'il prétendoit commander trop despotiquement. Le roi fit publier que si le légat venoit à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur & distinction : que, si au contraire il alloit vers les rébelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration, s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent & dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris ; & Gaëtan, qui avoit compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Journ. de Henri IV.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, & on lui fit une réception royale. La bourgeoisie étoit sous les armes ; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. *Il avoit grand peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb,*

ou ne tiraſſent mal adroitement. C'eſt pourquoi il leur faiſoit ſigne de ceſſer ; mais eux croyant que ce fuſſent bénédictions, déchargeoient de plus belle. Il alla enſuite au Parlement, où ſes pouvoirs furent lus, enregiſtrés & applaudis. Il eſſuya pourtant une mortification qu'il diſſimula ſagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançoit d'un pas délibéré, & montoit droit au dais deſtiné pour le roi ; mais le préſident Briſſon, ſous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main, & le rangea au-deſſous de lui, ſelon la coutume.

Diverſité d'intérêts dans le parti de la Ligue.

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires, & ce fut alors que le légat ſentit la difficulté de ſa commiſſion. Il ſe trouva plongé dans un cahos inexprimable. Rien de ſi compliqué que les intérêts de ceux qui faiſoient la guerre, & par conſéquent rien de ſi embaraſſant que de prendre un parti. Tous ſembloient s'accorder ſur le premier point ; ſavoir de ne regarde le vieux Charles X, que comme un phantôme, une décoration de théâtre, qui ne devoit remplir la ſcène, que juſqu'à ce que le vrai perſonnage y fût introduit. Il s'agiſſoit donc de ſavoir quel ſeroit ce perſon-

nage. Le duc de Mayenne chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, vouloit disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendoit qu'elle appartenoit à l'infante sa fille, du chef d'Elisabeth sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandoit qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, & qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges & bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisoit sonner haut les secours d'hommes & d'argent qu'il avoit déja donnés, & ceux qu'il promettoit encore. La populace de Paris étoit pour lui, ainsi que les seize & les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil, détermina Mayenne à y faire entrer Jeannin, Villeroi, Claude d'Espinac archevêque de Lyon, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avoit été retenu depuis le massacre de Blois, & avec eux des magistrats, des militaires, & d'autres personnes de poids capables de balancer les résolutions extrêmes de la cabale des seize.

La nobleſſe du parti de la Ligue, vouloit un roi François. Accoutumée à ſervir ſous le duc de Mayenne & les princes de ſa maiſon, elle penchoit pour eux. Mais les gens de robe, plus inſtruits du droit, inclinoient pour le roi de Navarre, à condition qu'il ſe feroit Catholique. Le duc de Lorraine croyoit la couronne due au marquis de Pont ſon fils, du chef de Claude ſœur de Henri III, ſa femme; & il ne penſoit pas qu'on pût la lui refuſer, ne fût-ce que comme récompenſe des dépenſes qu'il avoit faites pour la Ligue. Il trouvoit donc fort mauvais que le duc de Mayenne, ou les jeunes Guiſes ſes neveux d'une branche cadette, ſe préſentaſſent en concurrence avec l'aînée, & il préſumoit qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun & Sedan en dédommagement de ſes avances. A entendre le duc de Savoie, ſes droits à la couronne de France, étoient bien ſupérieurs à ceux de Philippe & du duc de Lorraine, parcequ'il remontoit plus haut & les repétoit de Marguerite ſa mère, ſœur de Henri II. Il offroit néanmoins de céder ſes prétentions en échange du marquiſat de Saluces, d'où il comptoit

HENRI IV. 1590.

s'étendre en Provence, où il possédoit déja le comté de Nice.

A l'exemple de ces princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiroient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptoient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étoient cantonnés, & il n'y avoit pas de gouverneur de ville ou de simple château, qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Decret de la Sorbonne. *Journ. de la Ligue, t. IV. p. 310.*

Concilier tant d'intérêts divers, étoit chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelqu'acte solemnel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols & les seize. Il déclaroit en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation & excommuniés, non-seulement ceux qui reconnoissoient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesteroit pas la doctrine contenue dans les propositions suivantes. « 1.° On peut, » on doit même reconnoître pour roi » Henri de Bourbon. 2.° Il est permis

» en conscience de tenir son parti & de » payer les impôts qu'il exige. 3.° Il » n'est pas contre la religion de le re» connoître pour roi, sous la condition » qu'il se fera Catholique. 4.° La cou» ronne de France peut être déférée à » un Hérétique relaps & excommunié, » si son droit d'ailleurs est légitime. 5.° » Les papes n'ont pas droit d'excom» munier nos rois. 6.° Il est permis & » même nécessaire de traiter avec le » Béarnois & les Hérétiques ». Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, & on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le Parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y étoit enjoint à tous les François de le reconnoître, & de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenoit; mais le cardinal, loin de se prêter aux desirs des rébelles, envoya du château où il étoit gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis.

Journal de la Ligue, t. IV. p. 310.

On renouvelle le serment de l'union.

Les Ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveller solemnellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des Marchands & ses

HENRI IV. 1590.

capitaines. Le Parlement, la chambre des Comptes, toutes les cours Souveraines & les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisoit en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété & de dévotion. Comme il s'étoit répandu un bruit que le roi avoit appelé auprès de lui les évêques & archevêques les mieux disposés, pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendoit d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnoit de traiter en criminels de lèze majesté, tous ceux qui entretiendroient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais bien différent de Henri III son prédécesseur, en même-temps que Henri IV défendoit par ses édits la majesté du trône, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes.

Opérations militaires.

L'hiver n'avoit pas suspendu les opérations militaires; elles se continuoient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposoit pas plus que ses lieutenans. Après avoir subjugué le Maine & la Normandie presqu'entière, il tourna vers Paris dans les premiers

jours de Mars. Mayenne, intéreſſé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées ſe rencontrèrent dans la plaine d'Ivri, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuſe, à Coutras, bien ſupérieure en nombre, l'étoit auſſi en riches armures, en harnois de prix, en caſaques brillantes d'or & d'argent. Auſſi l'événement fut-il pareil. Le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent ſur le luxe & l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On ſe trouva en préſence dès le 13 Mars au ſoir; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Bataille d'Ivry.

Mém. de la Ligue, t. IV

Journal de Henri IV, tome IV.

Matthieu, t II, liv. I, page 24.

Paſquier, liv. I, lett. XIV.

Cayet. t. I.

Mém. de Sully.

Rien n'eſt à négliger des circonſtances perſonnelles à notre Henri IV, dans cette action, dont le ſuccès affermit pour toujours la couronne ſur ſa tête. Après une nuit paſſée dans l'action & l'inquiétude, pendant que le ſoldat retiré commodément dans deux villages, dormoit ſous la ſauve garde de ſon chef, le roi dès le point du jour, donna ſes ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ſes diſpoſitions il n'y avoit aucune précaution pour la retraite, en cas de fâcheux événemens: *Point*

Henri IV.
1590.

d'autre retraite, répondit-il, *que le champ de bataille.* Les Calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les Catholiques, dont les principaux entendirent la messe & communièrent.

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité & de son bon cœur. Schomberg, général des Allemands, lui avoit demandé quelques jours auparavant la paie de ses troupes. Le monarque, qui se trouvoit sans finances, lui répondit brusquement : *Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille.* Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, & s'approchant du général Allemand, il lui dit : *M. de Schomberg, je vous ai offensé. Cette journée, peut-être la dernière de ma vie, je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre valeur & votre mérite : je vous prie de me pardonner, & embrassez-moi. Il est vrai*, répondit Schomberg, *que votre majesté me blessa l'autre jour, & aujourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son*

Henri IV. 1590.

son service. En effet il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déja les trompettes sonnoient, & les armées s'ébranloient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes piéces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnoître, s'avance à la tête de ses troupes, & joignant les mains, les yeux levés au ciel : *Seigneur*, s'écrie-t-il, *vous savez mes pensées & vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause & protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume, & que je meure du moins à la vue de ces braves guerriers qui s'exposent pour mon service.* Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnoient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi.* A cette acclamation Henri, reprenant un air gai & serein, dit en se tournant vers ses troupes : *Mes amis, vous êtes François, je suis votre roi, voilà l'ennemi, plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous*

HENRI IV. 1590.

manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur & du devoir. Après ces mots il prend son casque ombragé de plumes blanches, & donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle étoit de part & d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta long-temps mêlée, sans qu'on pût deviner de quel côté pencheroit la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris & sa troupe défaite, parceque celui qui portoit la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne faisoit plus ferme, & que dans le même temps un officier dont le casque étoit comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déja les ennemis crioient *victoire*, & les royalistes demeuroient suspendus entre la défense & la fuite. Henri court à ses gens ébranlés: *Tournez visage*, leur dit-il, *afin que si vous ne voulez combattre, vous me voyez du moins mourir.* Il dit, & suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée & la poussière les dérobe bientôt aux yeux. Les Ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, & bientôt c

ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier, *ſauve les François*, ordre bien digne de Henri IV à qui on l'attribua.

HENRI IV. 1590.

La victoire étoit gagnée ; les eſcadrons ennemis épars, fuyoient dans la plaine ; mais le roi ne paroiſſoit pas. L'inquiétude commençoit à s'emparer des troupes, lorſqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de ſang & de pouſſière. Les cris de *vive le roi* redoublèrent à ſon aſpect. Henri remit en ordre ſon armée. Il reſtoit ſur le champ de bataille un corps de Suiſſes qui ne vouloit pas ſe rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer, & ils compoſèrent enfin, après avoir exigé un certificat, portant témoignage qu'il leur avoit été impoſſible de ſe défendre.

Le roi ſe mit à la pourſuite des vaincus ; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuſe les pouſſa pluſieurs lieues devant elles, enlevant tous les drapeaux, & faiſant une multitude de priſonniers. On remarqua le ſoin que prit Henri dans toute cette déroute, d'arracher le plus qu'il put de François à la première fureur du ſoldat, & ſon attention à recevoir & conſoler les officiers vaincus qu'on

Henri IV. 1590.

lui présentoit. La nuit le força de s'arrêter à Rosni, château appartenant à Sulli, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivoient, il alloit au-devant d'eux, les embrassoit & les faisoit asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom on donneroit à cette bataille, il répondit : *C'est la journée du Tout-Puissant, à lui seul en appartient la gloire.* Enfin, quand on lui présenta son épée de combat, dégoutante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étoient tombés sous ses coups; il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, & dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

Consternation du duc de Mayenne.

C'étoit malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques, des ressources de Henri IV, avoit risqué la bataille d'Ivry; mais il n'avoit pu tenir contre les murmures des seize, qui le taxoient de lâcheté, & contre les instances impérieuses du légat & des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie & leur chef, le comte d'Egmont, jeune présomptueux; auquel il étoit échappé de

dire avant l'action, que ſi les François avoient peur d'une bataille, ils n'avoient qu'à le laiſſer faire, & que lui ſeul avec ſes troupes ſauroit bien réduire le Navarrois. Mais une faute inexcuſable dans Mayenne, doutant comme il faiſoit du ſuccès, c'eſt de n'avoir pas du moins pourvu à la retraite. Son armée fut entièrement diſperſée; il ſe retira preſque ſeul à Mantes, où il ne fit que paſſer la nuit, encore dans les plus vives allarmes, à cauſe du voiſinage des troupes victorieuſes. Dès le lendemain il gagna Pontoiſe, & de-là S. Denis, n'oſant rendre les envieux qu'il avoit à Paris témoins de ſa honte.

Les chefs de la Ligue le conſolent.

Le légat, l'ambaſſadeur d'Eſpagne, l'archevêque de Lyon & madame de Montpenſier, allèrent le conſoler & conférer ſur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevoient ne pouvoient qu'augmenter leur chagrin. La Ligue étoit battue par tout; les lieutenans de Henri tenoient librement la campagne. Pour lui, après ſa victoire, il ſoumit rapidement les villes voiſines, il s'aſſura des grands chemins & des rivières, & parut menacer Paris d'un ſiége ou d'un blocus. Dans cette extrémité. Mayenne écrivit les lettres les plus preſ-

HENRI IV. 1590.

ſantes au roi d'Eſpagne. Ce prince avoit publié depuis peu un faſtueux manifeſte, dans lequel il ſe déclaroit diſpoſé à ne point quitter les armes, qu'il n'eût exterminé l'héréſie, & réuni les princes Catholiques, pour chaſſer les Turcs de la terre ſainte. Après ces magnifiques promeſſes, il ne pouvoit ſans honte abandonner la Ligue preſqu'au premier échec. Auſſi ſes agens s'engagèrent-ils en ſon nom à un prompt & puiſſant ſecours. On fit les plus vives inſtances auprès du ſouverain pontife; mais Sixte commençoit à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avoit déja eu pluſieurs audiences, dont les Eſpagnols & les Ligueurs reſſentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ſes diſpoſitions. Il ſe contenta de remettre à un autre temps, ſous quelque prétexte, les ſecours qu'il étoit peut-être déja déterminé à refuſer.

On entame des négociations.

Loin de laiſſer entrevoir ſes craintes, la Ligue dans ſes écrits n'entretenoit le public que de ſes eſpérances; mais les démarches des chefs démentoient ces flatteuſes promeſſes, puiſque dans le même temps ils ſe donnoient tous les

mouvemens poſſibles pour entâmer des négociations ; reſſource ordinaire des foibles. Les pour-parlers, qui devinrent ſi fréquens depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étoient ordinairement de la part des Ligueurs, le fruit de la néceſſité ; tantôt deſir de gagner du temps ; tantôt envie de pénétrer les deſſeins des ſeigneurs Catholiques attachés au roi, ou de les ſéduire ; preſque jamais volonté d'en venir à une concluſion.

Conférence de Noiſy.

Ils agirent long-temps d'après ce principe accrédité par les émiſſaires d'Eſpagne, que le Bearnois ne ſe convertiroit pas, & que quand même il le feroit, on ne devoit pas le reconnoître, parceque ſa première apoſtaſie le rendoit à jamais indigne du trône. En conſéquence ce n'étoit pas avec lui qu'ils prétendoient traiter, mais avec les ſeigneurs Catholiques de ſon parti, dont ils avoient, diſoient-ils, pitié comme de gens qui couroient aveuglément à leur perte. Tels étoient les motifs que publia le légat, quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais ſa feinte pitié ne trompa perſonne, & à travers ſes déguiſemens, on entrevit

HENRI IV. 1590.

ſon but ſecret, qui étoit de retarder les progrès du roi en obtenant une trève, ou une ſuſpenſion d'armes s'il avoit pu.

Dans cette occaſion, comme dans toutes les autres, Biron & les ſeigneurs Catholiques qui ſe joignirent à lui, demandèrent permiſſion au roi. Ils le firent par devoir, & auſſi pour mortifier Gaëtan & les Eſpagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne vouloient pas être cenſés traiter avec le roi, étoit néanmoins uniquement fondé ſur l'autorité qu'ils refuſoient de reconnoître.

Plaiſanterie de Givri.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noiſi, qu'une plaiſanterie d'Anne d'Anglure, connu ſous le nom de Givri. Comme il étoit très-bon officier, le légat employa toutes ſortes de careſſes pour le détacher du roi. Voyant ſes efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la perſonne de ſon repréſentant, pardon du paſſé. Givri prend un air touché, ſe proſterne aux pieds du prélat & lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Pariſiens, & une abſolution générale. Le légat la lui accorde très-ſatisfait. Givri, toujours à genoux, ajoute : *Donnez-moi auſſi l'abſolution de l'avenir ; parceque je ſuis diſpoſé à ne leur pas moins faire*

faire par la ſuite. Il ſe relève auſſitôt & diſparoît. Quoiqu'on rit de cette ſaillie, néanmoins, à cauſe du légat, elle mortifia les ſpectateurs, même royaliſtes. Ils lui en firent excuſe, & l'entrevue finit par des politeſſes réciproques comme elle avoit commencé.

HENRI IV. 1590.

Il s'entretint depuis des négociations tantôt publiques, tantôt ſecrettes, entre Henri lui-même & Villeroi. Ce miniſtre traitoit toujours; il s'avançoit, on déſavouoit ſes propoſitions, & il ne ſe rebutoit pas. On juge par ſon application à juſtifier ſa bonne foi dans ſes mémoires, qu'elle fut ſouvent ſoupçonnée; ſort ordinaire à ceux qui dans les affaires, ſuivent plus la vivacité de leur zèle, que les lumières d'une ſaine politique.

Mort du prétendu roi Charles X.

Le cardinal de Bourbon, reconnu roi par la Ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince reconnoiſſoit publiquement le droit de Henri ſon neveu; mais de peur que les rebelles n'abuſaſſent de ſa foibleſſe, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ſes jours. Cet événement mit de l'embaras dans les démarches des Ligueurs. Juſqu'alors les ordres s'étoient donnés: on avoit rendu des arrêts dans les parle-

HENRI IV. 1590.

mens, & même frappé monnoie dans plusieurs villes au nom de Charles X ; mais il étoit question maintenant de décider sous quel étendart on combattroit désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui étoit allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, & l'embaras du siège de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, & à lui susciter tous les obstacles qui pouvoient l'empêcher de conquérir la capitale.

Blocus de Paris.

On prétend que s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivri, cette ville consternée lui auroit ouvert ses portes. On croit aussi que malgré ce retard, s'il avoit voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'auroit emportée de force. Il étoit impossible qu'une place de si grande étendue, n'eût bien des endroits foibles. D'ailleurs elle n'avoit qu'une médiocre garnison Espagnole, soutenue de quelque noblesse Françoise, & d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette cité opulente,

la gloire & la reſſource de ſon royaume. Il préféra le blocus, perſuadé que quelques jours ſuffiroient pour affamer le peuple immenſe contenu dans ſes murailles, & le contraindre à ſe rendre.

Mais ce deſſein pénétré donna aux émiſſaires d'Eſpagne la facilité de prendre les meſures propres à rendre la réſiſtance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avoit peu à craindre de la force, ſans négliger abſolument les précautions ordinaires dans une ville aſſiégée, on s'appliqua principalement à prévénir les eſprits contre l'impatience, ſuite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la Religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet il réuſſit peut-être au-delà des eſpérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aiſes, ſupportèrent ſans murmure, non quelques privations paſſagères, mais une famine cruelle, une eſpèce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur perſuadant qu'ils étoient martyrs de la bonne cauſe. Cette adreſſe à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple, paroît plus admirable, quand on ſait combien les chefs de la Ligue furent obligés de

HENRI IV. 1590.

Moyens employés pour encourager les Pariſiens.

Journal de Henri IV. tome I. Mém. de la Ligue, t. IV. Mém. de Villeroi, tome IV. Cayet. t. I. Satire Ménippée, p. 417.

varier les ruſes, ſelon la différence des génies & des diſpoſitions.

Il y avoit à tromper des ſimples & des hommes rafinés, des perſonnes ſenſées, mais prévenues, & une populace groſſière. Plus que tout cela, il falloit contenir ceux que leurs lumières & leur droiture mettoient en état & dans la diſpoſition d'éclairer les autres. La politique Eſpagnole pourvut à tout : on donna au peuple & à ceux qui lui reſſemblent, des ſpectacles biſarres : aux perſonnes déja ſéduites, des raiſons ſpécieuſes à leur portée. Pour ceux qui pouvoient détromper les autres, on les enchaîna ſi bien par la crainte des ſeize & de leurs ſatellites, qu'ils n'osèrent longtemps, quoiqu'en très-grand nombre, riſquer des démarches dont le danger étoit évident, & le ſuccès très-incertain. Mais le principal moyen dont on ſe ſervit pour échauffer les eſprits, fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclaroit un hérétique relaps, incapable de ſuccéder au trône, de publier ce décret dans les chaires, & de le faire valoir dans les confeſſionnaux. On exigeoit des pénitens abuſés, qu'ils le regardaſſent

comme un oracle du S. Esprit, & qu'ils promissent de s'y conformer au risque de leur fortune, & au péril de leur vie.

HENRI IV. 1590.

Processions de la Ligue.

Cayet, t. I, pag. 361.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le trois Juin. Elle étoit composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de sainte Genevième & de saint Victor, les Bénédictins & les Célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, & le prieur des Chartreux, tenant d'une main le crucifix, & de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis des religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre, & armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse, ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres, & surtout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit pendant la marche des hymnes & des pseaumes entremêlés de fréquentes décharges.

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué presqu'à côté de lui, dans la décharge que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur ; mais elle s'appaisa bientôt, parcequ'on répandit parmi le peuple, que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son ame s'étoit envolée droit au ciel, *& qu'il falloit le croire, parceque monseigneur le légat, qui savoit bien ce qui en étoit, l'assuroit ainsi.* Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, & réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave & plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement ; on y porta les reliques des Saints, & elle finit par une messe solemnelle dans la Cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, gouverneur de Paris pour la Ligue, les chefs de la bourgeoisie & des troupes étrangères appelées pour soutenir le siège,

le parlement & les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville & la religion jusqu'à la mort.

Précautions contre les complots & la famine.

Mais ce n'étoit pas tant l'épée du vainqueur qu'on avoit à craindre, que les trahisons intérieures, & sur-tout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvéniens en établissant de bons corps de gardes & des patrouilles exactes, & en économisant le grain. On occupoit aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistoient exactement. Le Parlement donna un arrêt qui défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix; & il courut des billets, par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindroient.

Elles sont inutiles.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins & investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnoient les mieux approvisionnées. On tira de celles des Jésuites & des Capucins, de quoi soulager pour quelque temps la misère publique: mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même nécessité.

Extrémité

Le pain étant devenu rare, on y

HENRI IV. 1590.

ou la ville est réduite.

De Thou, liv. XCIX. Davila, liv. XI. Mém. de la Ligue, t. IV. p. 272.

substitua des bouillies de différentes farines, que le légat & l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques alimens à acheter : mais les greniers s'épuisèrent, & le peuple rejetant un métal inutile, s'écrioit douloureusement, *point d'argent, mais du pain.* Ils mangèrent bientôt les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisoit bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenoient en gémissant leur vie languissante. Ils sortoient quelquefois en troupes pour fourager les bleds qui approchoient de leur maturité, mais ils étoient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissoient toujours échapper quelques-uns, & souffroient que les autres remportassent leur butin dans les murs : mais cette foible ressource leur manqua aussi, parceque le roi rapprocha ses postes, & resserra la ville ; de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées.

Ces nourritures mal-saines causèrent

beaucoup de maladies. *La médecine qu'ils y faiſoient étoit la patience*, dit un témoin oculaire, bien perſuadé du mérite de cette opiniâtreté, *& ne laiſſoit-on de faire infinies proceſſions avec les indulgences & pardons que le légat leur donnoit, qui ſe gagnoient en la plûpart des Egliſes, avec les ſermons qu'ils oioient, qui leur faiſoient prendre tant de courage, que les ſermons leur tenoient lieu de pain; & quand un prédicateur les avoit aſſurés qu'ils ſeroient ſecourus dans huit jours, ils s'en retournoient contens, & s'entretenoient de ces eſpérances, encore qu'on leur eût donné beaucoup de telles remiſes & dilations, & ne leur ſouvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré.*

Par ces artifices, on en vint juſqu'à leur faire eſſayer du pain de ſon, mêlé de pouſſière d'ardoiſe, de foin & de paille hachés. Il s'en fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit, & même de vieux oſſemens ramaſſés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat & des Eſpagnols, qui trouvoient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accompliſſent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui ſe traînoient dans les rues: la nuit, on étoit

HENRI IV 1590.

pénétré de leurs plaintes lugubres qu'ils réservoient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les couleuvres & les serpens engendrés dans les décombres des maisons laissées vuides, rongeoient les cadavres restés sans sépultures. Enfin, une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rotir les membres de son enfant mort, & expira de douleur sur cette affreuse nourriture. *Il mourut*, dit le témoin déja cité, *plus de treize mille personnes de faim, chose qui doit bien tourner à la louange de la chrétienté* (*).

Emeute au palais.

Une extrêmité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les Ligueurs à faire la paix, ou à rendre la ville. Mais ces tentatives furent toujours découvertes & prévénues. Il n'y eut en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu étoit assez bien concerté. Le conseil de

(*) Une vache valoit quatre-vingts écus, un veau quarante, un mouton trente-cinq, une poule un écu, un œuf vingt sols, une livre de beurre deux écus, &c. *Matthieu, tom. II. liv. I. pag. 43.*

l'union, compoſé du gouverneur, du légat, de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, des chefs des troupes, & des autres perſonnes en état de donner les ordres, ſe tenoit ordinairement au palais. Des mécontens, gens de marque, apoſtèrent eux-mêmes des hommes réſolus pour bloquer le palais quand le conſeil y ſeroit aſſemblé; & pendant qu'on les auroit tenus, pour ainſi dire, ſous la clef, dans l'impoſſibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entrepriſe devoient ſe préſenter au peuple, publier que la paix étoit faite, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conſeil de l'union, & ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étoient marqués pour former le blocus, parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des ſoupçons à la garde étrangère qui veilloit à la sûreté du conſeil; elle ſe mit en défenſe. Les autres mal conduits reculèrent en tirant quelques coups de piſtolet. La garde alors fit main-baſſe; il y en eut néanmoins peu de tués; mais pluſieurs des plus échauffés furent pris & pendus, pour intimider les autres.

HENRI IV. 1590.

Bonté du roi.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savoit qu'on le trouveroit disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portoient à présser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général Espagnol, dont l'armée étoit déja sur la frontière, Henri trouvoit dans la bonté de son cœur, les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédiens capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinoient à périr. Il avoit fait jeter dans la ville des lettres, par lesquelles il promettoit paix & amnistie entière, si on vouloit se rendre. Tous les royalistes qui avoient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même où ils entroient avec des sauf-conduits pour leurs affaires, les exhortoient à se délivrer par une prompte obéissance, de la misère qui les accabloit. Tous vantoient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignoit le sort de ce peuple aveugle. En faisant repousser

ces affamés dans la ville, il gémiſſoit ſur la néceſſité qui le forçoit à ſe rendre ſourd aux cris de ſes ſujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvoient pénétrer juſqu'à lui, le trouvoient affable, prévenant, montrant non la majeſté d'un roi irrité, mais la tendreſſe d'un père.

Conférence de S. Antoine.

C'eſt ce que tous, amis & ennemis, remarquèrent dans la conférence qui ſe tint le 5 Août à l'abbaye de S. Antoine des Champs. Il y en avoit eu de temps en temps pluſieurs autres depuis le commencement du blocus, mais ſeulement entre des ſeigneurs autoriſés des deux côtés. Le roi lui-même ſe trouva à celle-ci, environné de la principale nobleſſe de ſon royaume. Quelqu'un lui faiſant remarquer que cette foule pouroit l'incommoder, il répondit: *J'en ſuis bien autrement preſſé un jour de bataille.* Les repréſantans des Ligueurs étoient tirés du clergé, & avoient à leur tête le cardinal de Gondi, évêque de Paris, & Pierre d'Eſpinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de ſupplians, ſe donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le Parlement & le peuple de Paris, touchés des maux qu'en-

HENRI IV. 1590.

duroient les François par leur obstination aux guerres civiles, les envoyoient vers lui & vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pouroit pas trouver quelqu'ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage étoit peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux; & leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des ôtages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissoit à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageoit à rendre les ôtages. Si même dans cet intervalle les députés pouvoient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettoit de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix, ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvriroit ses portes.

Les députés rejetèrent ces propo-

ſitions; ils s'en tinrent toujours à la réſolution de ne faire aucune convention, qu'ils ne ſe fuſſent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandoient un paſſe-port, & permiſſion de l'aller trouver. Le roi le leur refuſa, perſuadé qu'ils ne s'en ſerviroient que pour hâter le ſecours, & rapporter dans la ville des eſpérances qui rendroient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra ſon cœur paternel. Il s'attendrit juſqu'aux larmes ſur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux ſans magiſtrats, les villes ſans commerce, les campagnes ſans cultivateurs, la capitale autrefois ſi floriſſante, dévaſtée par les étrangers, & devenue la proie d'une famine effroyable. Il conjura les députés de reprendre des ſentimens François, de ne ſe pas rendre les inſtrumens de l'ambition Eſpagnole; & les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main des offres par écrit, dans l'intention qu'ils fuſſent lus publiquement : mais les ſeize répandirent au contraire, que Henri vouloit avoir la ville ſans conditions. Par-là on confirma le peuple dans

HENRI IV. 1590.

son opiniâtreté, & on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

Le duc de Parme vient en France.

A force de sollicitations & d'instances, les Ligueurs avoient enfin obtenu de l'Espagne une forte armée, malgré la résolution où cette cour étoit d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les François, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer les succès, & trop foibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la Ligue étoient réduites à un état qui ne permettoit plus ces ménagemens politiques. Toute la force du parti résidoit dans la capitale, dont le sort alloit décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tomboit d'elle-même. Or Paris abandonné à lui-même, ne pouvoit plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressans & absolus de voler au secours des assiégés.

Sa marche.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il alloit s'embarquer, il avoit peu à compter sur les amis, & tout à craindre d'un ennemi

courageux,

courageux, exercé aux armes, environné d'une nobleſſe preſqu'invincible, d'autant plus redoutable, qu'il falloit aller l'attaquer dans ſa propre maiſon & dans le centre de ſes forces. Auſſi contraint par le conſeil d'Eſpagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général ſe permît de négliger. Il prit une forte armée, & la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute eſpèce, pour la rendre capable de ſe ſoutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte diſcipline. On ne partoit qu'au ſoleil levé; l'armée étoit couverte par ſes chariots dans la marche, & tous les ſoirs elle ſe retranchoit en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédoit toujours pour fouiller le pays, & aſſurer les campemens. Afin d'ôter au ſoldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étoient fournis en abondance, & les repos auſſi fréquens que la néceſſité des affaires pouvoit le permettre.

Comme une marche ſi bien combinée demandoit du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'eſpérance d'interrompre le blocus, que pour inſpirer du courage

HENRI IV. 1590.

aux Parisiens, quand ils le sauroient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 Août.

Il arrive en présence du roi, & fait lever le blocus.

Le roi se trouva dans un extrême embaras. Il ne se sentoit pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc, & conserver en même temps ses postes; mais aussi lever le blocus, c'étoit perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines & de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'Août, & prit une position qu'il croyoit devoir forcer le duc, ou à renoncer à la délivrance de la capitale, ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir: mais le vieux général répondit au trompette: » Dites » à votre roi, que je ne suis pas venu de » si loin pour prendre conseil de mon » ennemi: je sai que mes manœuvres » ne lui plaisent pas; mais s'il est si bon » général qu'on le publie, qu'il me force au combat, car de moi-même, je » ne serai point assez imprudent pour » exposer au hazard d'une bataille ce » que je tiens dans la main ».

Stratagême du duc.

Instruit des dispositions du duc, Henri

apporta de nouveaux ſoins à fermer ſi bien les chemins de Paris, que les Eſpagnols ne puſſent y arriver, ſans avoir auparavant riſqué une action. Cependant les Pariſiens murmuroient hautement: les proviſions entrées depuis l'ouverture de quelques paſſages, loin d'appaiſer la faim, n'avoient fait que l'aiguiſer davantage. Ils menaçoient à grand cris de ſe rendre, s'ils n'étoient promptement délivrés.

HENRI IV. 1590.

Comme s'il n'eût pu réſiſter à ces clameurs, le duc de Parme ſort de ſon camp le cinq Septembre, publiant qu'il va tenter le ſort des armes. A cette nouvelle Henri treſſaille de joie: le ſoldat & l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent; celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le François, pouſſé par ſon impatience naturelle, s'élance au-devant de l'ennemi; mais tout-à-coup ceux-ci ſe replient ſur eux-mêmes; ils ſe dérobent par un vallon, à la vue des royaliſtes, prennent une poſition avantageuſe, qu'ils fortifient ſur le champ de foſſés & de redoutes, & portent toute leur artillerie contre Lagni.

Les vivres entrent dans Paris.

Lagni, ville ſituée ſur la Marne,

HENRI IV 1590.

étoit un poste très-important dans les circonstances, parcequ'audessus de cette place les Ligueurs avoient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris, quand la rivière seroit libre. La même raison engageoit le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Si-tôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchemens, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti étoit trop hazardeux; le second auroit laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendoient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes les assauts redoublent à Lagni, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de batteaux chargés de bleds, & les vivres arrivent à Paris en abondance.

Escalade tentée à Paris.

Cet événement inattendu ruinoit tous les projets du roi; il le sentit: cependant il ne pouvoit encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la Capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du neuf au dix Septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avoient eu quelques soupçons, il

les trouva ſur leurs gardes. Les royaliſtes repouſſés lâchèrent priſe. Mais dans la perſuaſion que la première allarme paſſée, chacun avoit abandonné ſon poſte pour aller ſe repoſer, le roi prend lui-même des troupes fraiches & les ramène à l'eſcalade à la pointe du jour. Déja quelques ſoldats franchiſſoient la muraille, lorſqu'un Jéſuite & un marchand libraire, qui étoient reſtés ſur le rempart du quartier S. Jacques entendant du bruit, crient aux armes. Ils renverſent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étoient prêts à s'élancer ſur le parapet, & précipitent les aſſaillans dans le foſſé. Le corps de garde ſe réveille & vient à leur ſecours. En un moment les tambours donnent l'allarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs poſtes, la garniſon borde les murs, & Henri ſe retire une ſeconde fois, non ſans remords de n'avoir pas joint plutôt l'activité des attaques, aux progrès lents du blocus.

Fautes commiſes pendant le blocus.

On prétendit pour lors que l'armée royale, amolie par les délices du camp, s'étoit plus occupée de plaiſir, que des fonctions militaires. Il s'y trouvoit beaucoup de jeunes officiers. Preſque tous avoient des connoiſſances dans la ville,

HENRI IV. 1590.

ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts, on se voyoit facilement, & qu'on se parloit même, il étoit rare que les instances & les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelque complaisance des assiégeans. Aussi, malgré les défenses sévères du roi, passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus. D'ailleurs les quartiers regorgeoient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenoient, & le soldat peu occupé y formoit des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle abbesse de Montmartre. Si sa valeur avoit été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvoit imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, & voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différens corps sous de bons chefs, & mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant qu'il destina à observer les démarches du général Espagnol, & à traverser ses desseins.

Le duc de Parme peu content des Ligueurs.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'étoit pas de son goût, il paroît que le duc de Parme ne songea

qu'à remplir au plus vîte l'objet principal de ſa miſſion, qui étoit la délivrance de Paris, & à ſe retirer. Ce prince, auſſi habile politique que grand capitaine, pendant le ſéjour qu'il fit à Paris, ſonda la faction de la Ligue, en eſſaya, pour ainſi-dire, les reſſorts, & n'y vit point ce qu'on faiſoit entendre à Philippe. Les agens de ce monarque, ſoit conviction de leur part, ſoit pour ſe faire valoir, ne ceſſoient de lui mander que le Parlement, les plus grands ſeigneurs, enfin tout le corps de la natioin étoient décidés à ne jamais ſe réconcilier avec Henri IV, qu'ils aimoient mieux obéir à l'Eſpagne, & qu'il n'y avoit qu'à profiter des circonſtances, pour ſoumettre la France preſque ſans coup férir.

C'étoit tout le contraire : à la vérité beaucoup de Catholiques zélés ſe croyoient obligés en conſcience de ne point reconnoître Henri, tant qu'il ne ſeroit pas rentré dans la religion de ſes pères : mais loin d'être diſpoſés à préférer une puiſſance étrangère, ils déſiroient ardemment ſa converſion, pour rentrer ſous la domination légitime. Il n'y avoit à proprement parler de dévoués ſincèrement à Philippe, que les ſeize ; ces rebelles de Paris déja coupa-

HENRI IV. 1590.

bles de trop d'excès contre le roi pour espérer grâce, & la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avoient des vues d'ambition & d'intérêt bien éloignées de celles qu'auroit desiré le conseil de Philippe.

Il se retire.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, & eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à quatre lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison & des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général Espagnol, étoit de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyoit de gros risques & peu de profit, il reprit au commencement de Novembre le chemin de la Flandre.

Le roi le harcele.

A peine étoit-il parti, que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avoit employé la moitié de Septembre & tout le mois d'Octobre à prendre

dre plusieurs places, groſſit ſon camp volant, & ſe mit à la pourſuite du duc. Il le harcela en tête & en queue pendant toute la marche, couvrit les villes ſur leſquelles Farnèſe pouvoit avoir quelques deſſeins, & ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Préſomption des ſeize. *Journal de Henri IV. t. I. p. 94.*

Quoique le duc de Parme fût reſté peu de temps à Paris, & que ſes exploits ſe fuſſent bornés à la levée du blocus; l'appareil d'une armée, les careſſes du général, & ſur-tout la promeſſe d'un prompt retour, dont il flatta les ſeize, releva merveilleuſement leur courage. Il conçurent auſſi de grandes eſpérances du côté de Rome, parceque le pape Sixte V mourut. Ce pontife étoit devenu ſuſpect à la Ligue, depuis qu'ayant pénetré ſes motifs ſecrets, qui n'étoient rien moins que le zèle de la religion, il avoit refuſé de la ſecourir. A la nouvelle de ſa mort, Aubry, curé de S. André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire: *Dieu nous a délivré d'un méchant pape & politique. S'il eût vêcu plus long-temps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, & il l'eût fallu faire.* Le conclave qui ſuivit, obligea Gaëtan de quitter Paris; mais le parti ne perdit rien à ſon ab-

HENRI IV. 1590.

sence, parcequ'à sa place il laissa Philippe Sega, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, & aussi dévoué aux Espagnols.

Entreprises des étrangers sur la France.

Ceux-ci ne laissoient échapper aucune occasion de susciter des embaras au roi. Eux & les autres voisins regardoient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devoient nécessairement devenir la proie des plus habiles. en conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputoient déja les provinces à leur bienséance, comme un bien propre. Presque par-tout où les François acharnés à leur propre ruine, ensanglantoient le sein de la patrie, on voyoit d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglois, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur, qui, sans leurs secours interressés, se seroit peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut long-temps victime de cette politique ruineuse. Henri III y avoit nommé gouverneur le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine. S'imaginant, à la mort de ce monarque, que le royaume alloit se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à

l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg ſa femme, héritière de la maiſon de Penthievre. Il trouva beaucoup de gentilshommes diſpoſés à le ſeconder, dans l'eſpérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne ſe ſentoit pas aſſez fort contre les troupes que Henri IV lui oppoſoit, il appela les Eſpagnols à ſon ſecours : Henri eut recours aux Anglois. Les deux nations ſollicitées, envoyèrent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant auſſi la Provence à ſa bienſéance, y fit marcher des ſoldats, & conduiſit ſi bien ſon intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la ſouveraineté, & que le parlement le déclara, lui préſent, protecteur & gouverneur de la province. Pluſieurs autres commandans en faiſoient autant en différentes provinces, & menaçoient le royaume d'un démembrement.

Henri & Mayenne s'y oppoſent.

Ces entrepriſes déplaiſoient au duc de Mayenne ; il faiſoit tous ſes efforts pour les empêcher : mais aſſez embaraſſé lui-même à juſtifier le titre de ſon autorité, il n'oſoit ſévir contre les coupables, trop

HENRI IV. 1590.

heureux quand ils avoient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi il fut obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, & de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenoit des mesures plus efficaces : il marquoit, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces & les villes usurpées, par la guerre qu'il faisoit aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvoit pas donner de grosses troupes à ses lieutenans, & qu'entre ces petits corps les succès n'etoient jamais decisifs, le ro prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, & de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenoit envie de revenir en France.

Négociations du roi en Allemagne, &c.

L'invasion des Espagnols, entrés dan le royaume en corps d'armée, fourni au roi une raison toute naturelle de sol liciter les secours des princes voisins. I envoya des négociateurs en Angleter re, en Hollande, en Allemagne, & le fit suivre par le vicomte de Turenne en qualité d'ambassadeur. Ce seigneu s'aboucha avec la reine d'Angleterre & le prince d'Orange. Il vit les rois d Suède & de Danemarck, les électeurs

les princes, & les villes libres de l'Empire. Par-tout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuſes de Philippe II, & un vif deſir d'empêcher l'agrandiſſement de la maiſon d'Autriche; par conſéquent des diſpoſitions à aider le roi, ſoit par des ſecours directs, ſoit par des diverſions. Le reſte de l'année & le commencement de la ſuivante, furent employés à ces négociations, que Henri conduiſoit de ſon cabinet, ſans néanmoins ſe ralentir ſur les opérations militaires.

HENRI IV. 1590.

Celles qui ouvrirent l'année ne reuſſirent pas mieux à un parti qu'à l'autre. Ce fut deux entrepriſes qui échouèrent également, l'une ſur la ville de S. Denis, par les Ligueurs, l'autre ſur la capitale par le roi. La nuit du 3 Janvier, un gros détachement de la garniſon de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, à l'aide des glaces & des anciennes brèches, pénétra dans la ville de S. Denis, dont le comte de Vic étoit gouverneur. Aux cris de victoire des aſſaillans, le comte crut la ville priſe; & moins dans l'eſpérance de la recouvrer, que pour ne point ſurvivre à ſa perte, il ſe jeta lui ſeptième dans les rangs des ennemis. Un ſeul trompette que de Vic

1591. La ville de S. Denis priſe & repriſe.

De Thou, liv. CI. Davila, liv. XII.

HENRI IV. 1591.

avoit mené avec lui, ſonnoit la charge. A cette bruſque attaque les Pariſiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les preſſe plus vivement; les ſoldats de ſa Garniſon ſe joignent ſucceſſivement à lui. Dans le déſordre, le chevalier d'Aumale eſt tué; les aſſaillans, diſperſés & ſans chef, ſe précipitent en foule par les mêmes brêches qui leur avoient procuré une entrée facile, & la ville eſt reconquiſe.

Journée des farines.

Dans le même mois, le roi tenta à ſon tour de ſurprendre Paris. Cette entrepriſe fut nommée *la journée des farines*, parcequ'elle ſe fit par des officiers déguiſés en payſans, qui, menant des ânes, des charettes, & des chevaux chargés de farines, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur deſſein étoit d'embaraſſer la porte, de ſe rendre maîtres des corps de gardes, & d'y tenir ferme juſqu'à l'arrivée des troupes qui étoient cachées dans les fauxbourgs. Ils ſe préſentèrent en effet avant le jour; mais ſoit connoiſſance du projet, ſoit ſimple ſoupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faiſoient inſtance, le jour parut; les Pariſiens coururent aux armes. Henri qui n'avoit

compté que ſur une ſurpriſe, n'oſa hazarder une attaque. Il retira ſes troupes avec la douleur de voir que cette tentative n'avoit abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plauſible d'introduire une forte garniſon Eſpagnole : précaution dangereuſe à laquelle les plus ſages s'étoient juſqu'alors oppoſés avec ſuccès.

HENRI IV, 1591.

Priſe de Chartres.

Matthieu, liv. 1. t. II. page 65.

En attendant des circonſtances plus heureuſes, le roi continua à s'emparer des villes circonvoiſines : il y mettoit des garniſons, dont les courſes gênoient l'approviſionement de Paris. Preſque toutes furent aiſément emportées ; la ſeule ville de Chartres, fortifiée par l'art & la nature, ſoutint un ſiege opiniâtre. Elle ſubit néanmoins le joug comme les autres : le roi lui accorda une compoſition honorable. A ſon entrée, le magiſtrat lui fit les proteſtations ordinaires de fidélité & d'obéiſſance *à laquelle*, dit-il, *nous ſommes obligés par le droit divin & humain*; *& par le droit canon*, reprit le monarque, en pouſſant bruſquement ſon cheval.

Commencement du tiers-parti.

Journ. de

Ce prince étoit alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchoient de goûter le plaiſir de ſes ſuccès. En même temps que la Ligue ſoulevoit ſon royau-

HENRI IV. 1591.

Henri, IV. tome I. Mém. de la Ligue. t. IV. Mém. de Villeroi. t. I. p. 83. & tome IV. page 263. Mém. de Sully, t. I. p. 457. Pasquier, liv. XIV.

me, l'ambition de quelques particuliers lui suscitoit des ennemis dans sa propre cour, & jusques dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, neveu de celui que les Ligueurs avoient autrefois reconnu pour roi, crut trouver dans les délais que Henri son cousin apportoit à sa conversion un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement le jeune prélat étoit plus ami de ses aises, que jaloux de commander. Il avoit même de la répugnance pour les travaux & les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentimens convenables à leur projet.

Ses écrits.

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut; il souffrit qu'on repandît des écrits qui pouvoient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusoient de n'avoir aucun dessein de se convertir, & en conséquence exhortoient les Catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection, & solliciter une injonction à la Ligue de le reconnoître pour roi. Les prétentions du cardinal présentées aux courtisans par des agens habiles, causè-

rent de la fermentation dans les eſprits, & donnèrent naiſſance à une faction qu'on appella *le tiers-parti*.

HENRI IV. 1591.

Ses entrepriſes.

Mieux conduite, & par un chef plus hardi, elle auroit pu devenir dangereuſe. Mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur manquèrent aux projets; & ils échouèrent, quoique les Ligueurs ſe joigniſſent volontiers au tiers-parti, quand il étoit queſtion d'attaquer le roi. Ainſi les uns & les autres concoururent à l'entrepriſe de Mantes. On avoit remarqué que Henri ayant fixé ſon conſeil dans cette ville, y venoit quand les opérations militaires le lui permettoient, & y demeuroit ſans grandes précautions. Cette ſécurité fit concevoir quelque poſſibilité à l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, & Villars, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de deſcendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pouroient raſſembler, de ſe réunir à jour nommé ſous les murs de Mantes, & de bruſquer l'attaque. Ceux du tiers parti qui devoient être dans la ville avec le roi, avoient promis de ſeconder les aſſaillans en cauſant quelqu'émeute. Ils ne doutoient preſque pas du ſuccès. Leur embaras, au rapport de Sully, n'é-

Satire Menippée, page 44. Mém. de Sully, chap. II & III, page 16. Mathieu, t. III. l. I. page 63.

Henri IV. 1591.

toit que de ſçavoir ce qu'ils feroient du roi quand ils l'auroient pris ; *car* diſoient-ils, *tels oiſeaux ne ſont pas bons en cage*, expreſſion qui inſinue qu'on auroit bien pu s'en défaire ; mais le complot fut découvert, & par conſéquent manqua, parceque les royaliſtes ſurprirent des dépêches adreſſées au pape, qui en contenoient tout le détail.

Les conſeillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat qui ne réuſſit pas mieux. Sachant que le roi devoit propoſer dans ſon conſeil une ſurſéance aux édits portés contre les Calviniſtes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occaſion pour ſignaler ſon zèle, & engager ſes partiſans à ſe déclarer. Il va au conſeil dans ces diſpoſitions. Le roi fait ſa propoſition : le cardinal ſe leve, bégaie quelques mots de proteſtation & veut ſortir ; mais le monarque voyant que les autres évêques préſens ne faiſoient aucun mouvement pour le ſuivre, jette ſur lui un regard d'indignation, & lui ordonne de reſter. Le cardinal couvert de confuſion ſe remit à ſa place : & ne remporta de ſa démarche inconſidérée, que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les miniſtres du roi, Sulli entre les autres, ne furent point d'avis qu'on bruſquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener, en lui remontrant qu'agir comme il faiſoit, c'étoit fournir des armes aux ennemis de ſa maiſon. On prit même un biais encore plus ſûr, ſavoir de gagner par des charges, des emplois & des gratifications, les perſonnes qui le conſeilloient. Par-là le grand zèle de ces ardens Catholiques ſe rallentit, & les prétentions du tiers parti tombèrent pour un temps.

HENRI IV. 1591.

On ſuſpend ſa mauvaiſe volonté.

Le roi eut auſſi alors un chagrin domeſtique ſuſcité par une femme qui lui avoit été chère, & que le dépit rendit une ennemie dangereuſe. Dans ſa première jeuneſſe Henri s'étoit laiſſé prendre aux charmes de Coriſande d'Andouin, comteſſe de Guiche : on l'a même ſoupçonné d'avoir ſacrifié ſes intérêts, après la bataille de Coutras, au plaiſir d'aller porter les trophées de ſa victoire aux pieds de ſa maîtreſſe. De ſon côté Coriſande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ſes pierreries & engagea ſes biens pour l'aider dans la néceſſité de ſes affaires. Mais quelques années firent diſparoître les charmes de la comteſſe. Elle changea

Autre chagrin du roi.

HENRI IV. 1591.

au point que Henri eut honte de l'avoir aimée ; & le lui fit sentir.

Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé, lui conseilla la vengeance & lui en fournit les moyens. Elle savoit combien le roi redoutoit l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin. Il appréhendoit que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptoit d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendoient ; mais le prince & la princesse s'aimoient. Ce fut sur la connoissance de cette inclination mutuelle, que Corisande bâtit le systême de sa vengeance. Elle se rend leur confidente & leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amans, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en depit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étoient prêts de se marier à l'insçu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, & n'eut que le temps de faire partir un de se ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour parer le coup. Henri appela sa sœur auprès de lui, & fut obligé de prendre,

contre la mauvaise volonté de la comtesse, des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, & qui le deviennent encore davantage, quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

De la part de la cour de Rome.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvoit entre le tiers parti, qui le menaçoit d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisoit Catholique; & entre les Calvinistes, qui parloient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnoit leur religion; dans le temps qu'un nouveau nonce entroit en France, armé de tous les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse & le peuple à forcer le clergé, sous peine d'excommunication, à embrasser la Ligue.

A Sixte V avoit succédé Urbain VII, qui ne regna que treize jours; il fut remplacé par Gregoire XIV, après un conclave long & orageux. Pendant sa durée, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développoit toutes les ruses du conseil d'Espagne, & qui les avertissoit de ne pas prendre le change sur le but de la Ligue. « C'est l'ouvrage, *leur disoit-il*, de » l'ancien ennemi des François, qui se

HENRI IV. 1591.

» sert du prétexre de la religion, pour » déchirer le royaume, afin de l'envahir plus aisément, quand il aura épuisé ses forces par la guerre civile. Presque tous les seigneurs François, & les » principaux magistrats sont attachés au » roi : il a promis de se faire instruire » & il le fera, si, par une sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons » desseins. Rappelez-vous les changemens funestes qu'un zèle imprudent » a fait éprouver à la religion, en Allemagne & en Angleterre, & craignez » le schisme qui éclatera infailliblement » en France, si vous voulez forcer les » Catholiques à abandonner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, & le conjura de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les princes & les seigneurs François lui eussent donné les éclaircissemens nécessaires par une ambassade solemnelle qui se préparoit.

Nouveau Nonce en France.

Mais les intrigues des Espagnols & des Ligueurs avoient déja prévalu auprès de Gregoire. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçoit, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, & en donna le commandement au duc de Montemarciano

son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pourvoirs les plus amples, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat Milanois, aussi attaché aux Espagnols que Philippe Sega, & non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

HENRI IV. 1591.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce, les ducs de Mayenne, de Lorraine, & les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie & d'Espagne, & le cardinal de Pellevé, nommé depuis peu par le pape archevêque de cette ville. Ce prélat disoit qu'il étoit venu en France exprès pour sacrer le roi que les états généraux éliroient. On faisoit déja grand bruit de ces états : les Ligueurs les regardoient comme le coup mortel pour le parti de Bourbons; mais ils n'étoient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenoit de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour & contre, les plus ardens se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant d'hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte Union, il falloit mettre en meilleur train les affaires de la Ligue, de

Il se trouve à l'assemblée de Reims.

HENRI IV 1591.

peur de se rendre ridicules en décidant ce qu'on ne pouroit exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudroit employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna en particulier la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard; & de découvrir s'il pouvoit personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

Il use imprudemment de ses pouvoirs.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims, s'il étoit à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinoit à user de ménagement, de peur de révolter les François, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. *D'ailleurs*, disoient-ils, *les menaces d'excommunication seroient bonnes après une victoire, pour servir de prétexte aux transfuges*; *mais à présent, que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes.* Les autres prétendoient au contraire, qu'un coup de vigueur réchaufferoit les tiedes. Ils disoient

ſoient qu'on ſavoit dans le public les intentions du pape, & que retrancher quelque choſe de la ſévérité des ſes ordres, ce ſeroit paroître ſe défier de ſa propre cauſe; qu'il falloit donc frapper le coup au haſard de tous événemens. Ce ſentiment prévalut, & Landriano, livré à l'impétuoſité de ſon caractère, fulmina les bulles, par leſquelles il exhortoit les laïcs à quitter le parti du roi, & l'ordonnoit aux eccléſiaſtiques, ſous peine d'être excommuniés & privés de leurs bénéfices.

Réclamation du roi.

Mais il fut bien étonné, lorſqu'au lieu de voir plier les Francois ſous ſes menaces, comme il s'en étoit flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit dans lequel, renouvelant la promeſſe de ſe faire inſtruire, qu'il avoit ſolemnellement jurée en montant ſur le trône, il ſe plaignoit amèrement des obſtacles que ſes ennemis apportoient à ſa converſion, en lui ſuſcitant tous les jours de nouveaux embaras. Il taxoit la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conſervation de ſon autorité royale, des loix de ſon royaume, des libertés de l'égliſe Gallicane, il renvoyoit l'affaire à ſes parlemens &

HENRI IV. 1591.

exhortoit les archévêques, évêques & autres prélats de s'assembler au plutôt, pour statuer selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

Des Parlemens.

En conséquence, les parlemens de Tours & de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte; & comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du boureau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel & ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreroient, & défendirent, sous peine de mort, de le recevoir & de le loger chez soi. Le même arrêt déclaroit criminels de lèze majesté, dechus de leurs bénéfices tous ceux qui publieroient & souscriroient ces bulles. Il défendoit d'envoyer de l'argent à Rome, & recevoit le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques.

Les évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlemens, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étoient

injustes dans le fond & dans la forme, qu'elles avoient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, & qu'elles ne devoient lier, ni les évêques, ni les autres Catholiques fidèles au roi. Ils exhortoient en conséquence les foibles à ne se pas laisser effrayer, & à continuer d'agir suivant l'obeissance due au prince légitime.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandemens des évêques Ligueurs, comme les arrêts de Tours & de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la Ligue n'y gagna rien, sur-tout après une démarche que ce prince avoit hasardée dans ces circonstances délicates.

Edit en faveur des Calvinistes.

On a vu qu'en 1577, Henri III avoit donné à Poitiers, un édit très-favorable aux Calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque huit ans après le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne in-

telligence nécessaire entre les Calvinistes & les Catholiques de son parti, qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on n'accorde quelque » chose aux Réformés, *dit le roi*, dans » un conseil assemblé à ce sujet, il est » à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-» mêmes, & que rebutés par leur prin-» ce naturel, ils ne se choisissent un » chef, comme a été autrefois l'amiral » de Coligny : ainsi il y auroit deux » rois dans le royaume. Voici, *ajoûtoit* » *le roi*, une armée étrangère qui mar-» che à notre secours; si en arrivant, » elle trouve les Réformés dans l'oppres-» sion, il ne faut pas douter qu'elle ne » fasse en leur faveur des demandes ex-» orbitantes. Prévenons ce moment. » Accordons de bonne grace ce que » nous ne pourions refuser alors : c'est » le seul moyen d'empêcher toute dé-» sunion entre les sujets fidèles, & de les » faire vivre en paix, sous la protection » des Loix. » Le conseil étoit presque tout composé de Catholiques, entre lesquels se trouvoient beaucoup d'évêques; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, & l'édit fut renouvelé avec la clause qu'il auroit force de Loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que la paix

étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Une armée étangère vient au secours du roi.

Cette armée auxiliaire, dont parloit Henri, s'avançoit enfin, de toutes les parties de l'Allemagne, vers les frontières de France. Dès la fin de l'année dernière, sur la nouvelle des préparatifs que faisoient contre lui les princes Catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avoit envoyé Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, & y chercher du secours. Quelqu'activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, & d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de Septembre.

Et se joint à lui.

Henri, après le siége de Chartres; assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, & avec sa cavalerie il alla au devant de l'armée Allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; & en reconnoissance du service, que Turenne venoit de lui rendre, il lui fit épouser

HENRI IV. 1591.

l'héritière du duché de Bouillon : ré compense politique, qui réunissoit plu sieurs avantages. Par cette alliance Hen ri éloignoit Turenne des terres consi dérables qu'il possédoit dans le Quercy le Limousin & le Périgord, où la mul titude de ses vassaux le rendoit redou table; il opposoit au duc de Lorrai ne un adversaire actif, & il assuroit cet te frontière contre les irruptions étran gères. Dès le lendemain des nôces, l roi fut obligé d'emprunter les pierrerie de la jeune épouse, pour appaiser le Allemans, qui commençoient à mur murer de ne pas trouver, en arrivant l'argent qu'on leur avoit promis. So intention ensuite étoit d'attaquer le du de Mayenne.

Ce général avoit été renforcé par le troupes du pape, dont la Ligue atter doit un grand effort; mais ces auxilia res, au lieu d'aller droit à leur des tination, s'étoient arrêtés sur la rout à faire la guerre en Dauphiné, pour l duc de Savoie, contre les généraux d roi, & ils l'avoient fait malheureuse ment, de sorte qu'ils arrivèrent auprè de Mayenne très-diminués & fort ma traités. N'osant les exposer contre de troupes fraiches, il les mit avec le rest

de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia; & le roi appréhendant de perdre trop de temps à les en tirer, prit à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avoit promis aux Anglois de faire le siége.

HENRI IV. 1591.

Il recevoit de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenans tenoient la campagne dans presque toutes les provinces, & dans celles où ils n'étoient pas supérieurs, ils balançoient du moins les succès. Telle étoit la Bretagne dont le duc de Mercœur, prince Lorrain, comptoit se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit appelés. Un seul homme arrêtoit ses progrès, & tenoit lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il auroit été forcé d'opposer à Mercœur. C'étoit le brave la Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques & militaires* qu'il nous a laissés. Excellent sur-tout dans une guerre de chicanne : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé & couvert, il savoit les tourner à son avantage. Jamais il n'étoit sans ressource. Battu un jour, il se remontroit en force le lendemain. Sa reputation seule lui donnoit des soldats;

Mort de la Noue.

HENRI IV. 1591.

ſans ceſſe il harceloit l'ennemi, & formoit des entrepriſes. Il périt enfin au ſiége de Lamballe, dont il voulut reconnoître lui-même la brêche pour livrer l'aſſaut, & il emporta les regrets de tous les François. Ses vertus militaires étoient relévées par l'innocence de ſes mœurs, ſa modération, ſa droiture & une équité incorruptible. La Noue ne laiſſa pour héritage à ſes enfans que des dettes, qu'il avoit contractées pour le ſervice de l'Etat, & qu'ils acquitèrent fidélement.

Le jeune duc de Guiſe ſe ſauve de priſon.

De Thou, liv. CII. Davil, liv. XII.

Ainſi la France ſe voyoit enlever ſes meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tous ſentimens patriotiques, s'indignoient de ce que le duc de Mayenne avoit mis à ſes deſirs des bornes qui pouvoient faciliter la paix. Selon eux, il auroit dû prendre la couronne, dès le commencement; faire ducs & comtes tous ſes parens & les gouverneurs de province les plus accrédités; traiter avec les Catholiques royaliſtes, & pouſſer le roi de Navare à outrance. Il n'eſt point douteux que le duc de Guiſe ne ſe fût conduit ainſi, ſi ſes projets ambitieux n'euſſent été terminés à Blois avec ſa vie; & les eſprits étant affectés comme ils

ils l'étoient, on peut presqu'assurer qu'il auroit réussi. Mais outre qu'une résolution si extrême n'alloit pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'auroit-il hasardé en pure perte. Guise dans son parti ne voyoit personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne au contraire étoit environné de compétiteurs, parens & étrangers, & lorsqu'il y pensoit le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres, savoir, son neveu le duc de Guise, qui ayant été enfermé dans le château de Tours, après le meurtre du duc son père, s'en sauva heureusement, le mois d'Août de cette année.

Joie des Parisiens.

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion ; mais il s'en consola par la réflexion, qu'un chef de plus dans le parti en diviseroit davantage les membres ; ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha plus, dit-on, qu'il ne convenoit à une tante, (*) & com-

(*) J'ai vu autrefois, dit Menage, des lettres fort passionnées, qu'elle lui avoit écrites. C'est pour cela que dans la Satire Menippée, le héraut qui donne les places aux Etats, crie, *Madame de Montpensier ;*

HENRI IV. 1591.

mença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, & les Espagnols fondèrent dès-lors sur lui les espérances, qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, & les factieux de Paris se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Opinions diverses dans Paris.

Journal de Henri IV, tome I.

Après la journée des farines, les seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise, pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation, entre les zélés partisans d'Espagne & le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors il s'étoient crus dans les mêmes sentimens guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion & de la patrie: ce fut donc avec la dernière sur-

---

mettez-vous sous votre neveu. Menagiana, *tom. III page 93.*

prise, que par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les seize & leurs adhérens étoient une troupe de traitres, achetés par les Espagnols, prêts à bouleverser l'état, pour remplir leurs engagemens. Les seize au contraire étoient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardoient comme inséparables de ceux de la sainte union.

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnes auparavant si unies. Elles ne prenoient plus de résolution, elles n'imaginoient plus de projets, qui ne fussent regardés, par le parti opposé, comme un piége. Dès-lors l'aigreur de la faction se joignant au desir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations & dans les écrits, d'abord avec quelques ménagemens, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espéroit plus de secours: les seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement le duc commença à avoir plus d'égards pour le parle-

But des Espagnols décou-

HENRI IV. 1591.

vert, par Mayenne.

Mém. de Villeroi, t. I. p. 276.

Mém. de Jeannin.

ment, sur-tout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avoit député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'étoit imaginé que si les affaires n'avançoient pas, c'étoit la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, & il ne doutoit pas que Philippe mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissoit que par ordre du roi, & que le retard venoit non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendoit dans cette cour à faire assembler les états généraux à Paris, dont elle se croyoit maîtresse, par la faction des seize, & à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse, singulièrement aimée de son père; qu'après cela il n'y avoit pas d'efforts auxquels la Ligue ne dût s'attendre. Sur ces connoissances Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus long-temps qu'il pourroit l'autorité de lieutenant général du royaume,

Dans ces entrefaites arriva la mort de Gregoire XIV, dont la nouvelle consterna les Ligueurs. Innocent IX son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avoit envoyées en France; de sorte qu'elles se seroient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étoient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paroît d'ailleurs que le nouveau pontife n'étoit pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif desir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi Catholique. Il insinua qu'on devoit jetter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega évêque de Plaisance, fait cardinal depuis peu, à la recommandation d'Espagne, & il le continua sur ce principe: *Que les nouveaux ministres ne font qu'estropier les affaires, avant que de les entendre.* Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût

HENRI IV. 1591.

Mort de Grégoire XIV.

HENRI IV. 1591.

Les Espagnols veulent maîtriser le duc de Mayenne.

rentrée dans des sentimens de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattoit de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1.° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiteroit avec le roi, si on ne se hâtoit de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraîneroit nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, & peut-être la dissolution de la Ligue.

2.° L'envie d'assembler les états, pour y faire élire l'infante; mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, vouloit, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte, qui le dédommageât de ses frais. Il demanda la Fère, sous prétexte d'y former son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta bien loin la proposition : jamais, disoit-il, il ne se désaisiroit de cette place, qu'il prétendoit lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si on s'attache à ce qui coûte, cette ville devoit lui être très-précieuse, puisqu'il en

avoit déja acheté la conſervation par un crime. La Ligue y avoit nommé gouverneur le marquis de Maignelay, ſeigneur de Picardie : Mayenne eut quelque ſoupçon qu'il traitoit ſecrètement avec le roi ; & ſur ces ſimples indices, il le fit aſſaſſiner. On ſe récria contre cette action ; mais le duc la ſoutint juſte, & n'excédant point ſon pouvoir de lieutenant général du royaume. Tout le monde dans ſon parti ne convenoit pas de ce droit, & on dit alors aſſez publiquement : *Que les armes de la Ligue n'étoient éguiſées que contre ceux qui ne s'en défioient pas.* Malgré ſes premières proteſtations, Mayenne fut obligé de ſe relâcher. Il permit que la Fère reçût garniſon d'Eſpagnols, & qu'ils en reſtaſſent maîtres, tant que l'artillerie y demeureroit.

Caractère & but de leurs miniſtres.

Farnèſe, politique prudent, comptoit pour beaucoup de s'être acquis une ville de défenſe dans le royaume ; mais Jean-Baptiſte Taxis & Diego d'Ibarra, agens d'Eſpagne, réſidens à Paris, avoient des vues plus étendues. C'étoient de ces hommes à projets, dont les cours ſont pleines, génies ardens, qui forment un plan, l'ornent de toutes les poſſibilités dont il eſt ſuſcepti-

HENRI IV. 1591.

ble ; & pourvu ſeulement qu'on les laiſſe commencer, ils engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenſes que l'appas du ſuccès & la honte de perdre ſes avances, en reculant, rend toujours plus conſidérables. Ce furent ſans doute des conſeillers de cette eſpèce, qui, du projet très-poſſible d'envahir quelques provinces, à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au deſſein chimérique de ſubjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ſes tréſors; mais il ne réuſſit qu'à leur faire commettre des crimes, dont l'énormité décrédita ſon parti.

Expulſion de l'évêque de Paris.

Journal de Henri IV. tome I.

Mayenne à qui le zèle inconſidéré des ſeize étoit ſuſpect depuis long-temps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre ſa puiſſance, ſi-tôt qu'il eut lui-même ſéparé ſes intérêts de ceux des Eſpagnols : c'eſt pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conſeillés par les agens Eſpagnols, ils ne négligoient rien pour ſe rendre maîtres abſolus dans la ville. Les plus échauffés tenoient des aſſemblées ſéditieuſes, dans leſquelles on murmuroit hautement contre la

lenteur du duc de Mayenne : on ſe plaignoit de la tiédeur qui commençoit à s'emparer même des ſeize, & on l'attribuoit au ſecret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avoit pour la paix. Ce prélat doux & modéré gênoit le légat, qui imagina, pour s'en défaire, de le mettre dans la dure alternative de ſigner le décret de Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux ſe retirer, que de ſigner un acte qui excluoit du trône le prince légitime : il s'évada. On fit contre lui des procédures : ſes revenus ſaiſis furent appliqués aux beſoins du parti, & le légat ſe trouva ainſi maître du ſpirituel dans la capitale.

HENRI IV. 1591.

Pour qu'il fût auſſi maître des affaires générales, il auroit fallu que les ſeize y euſſent eu la même influence qu'autrefois ; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avoit eu ſoin d'introduire dans le conſeil de la Ligue nombre de perſonnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci ſentirent un frein ; & pour le ſecouer, ils imaginèrent de dreſſer une requête, par laquelle ils demandoient au duc qu'il lui plût d'admettre déſormais au conſeil des hommes plus habiles & plus

Affaire de Brigard.

Journal de Henri IV. tome II.

Cayet, l. II. pag. 511.

Paſquier, liv. XVII.

HENRI IV. 1591.

affectionnés à la sainte-union ; cela vouloit dire dans leur langage , des fanatiques & des enthousiastes comme eux. Leur requête contenoit encore un autre article. Ils se plaignoient que le parlement avoit absous un nommé Brigard , procureur de la ville , accusé d'intelligence avec le *Béarnois*. Mayenne les tança vivement de ce que bornés d'abord à la ville de Paris , ils vouloient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha qu'ils ne s'occupoient qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions , & à le noircir dans l'esprit des peuples , pendant qu'eux-mêmes se livroient en aveugles au conseil d'Espagne , au préjudice de la fidélité qu'ils lui devoient comme lieutenant général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard.

Complot contre le président Brisson.

Comme cette promesse faite uniquement pour les calmer , ne s'exécutoit pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui auroit intimidé les autres , ils s'en prirent à ses juges , c'est-à-dire , au parlement même. Il étoit alors présidé par Brisson , très-habile jurisconsulte , fort attaché

à ſes études & à ſes livres. Quand le parlement ſe diſperſa après l'attentat du Buſſi le Clerc, Briſſon ſe laiſſa mettre à la tête de la partie qui reſtoit à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence. Mais s'il eut la foibleſſe d'accepter la place & de s'en croire honoré, du moins s'y conduiſit-il toujours ſelon les règles d'une exacte probité, ne ſouffrant pas qu'on procédât autrement que ſelon les formes juridiques. C'eſt ce qui ſauva Brigard, que Briſſon renvoya abſous, parcequ'il ne le trouva pas convaincu.

Fureur de Pelletier.

Tant de circonſpection ne pouvoit plaire à des brouillons qui ne vouloient point de délais dans leurs vengeances. Briſſon, l'organe de la juſtice & des loix, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire aſſaſſiner. Le coup manqua, parcequ'un ſoldat qu'ils avoient voulu gagner, refuſa de ſe prêter à cette action infâme. On eſt ſurpris de voir juſqu'où ces furieux pouſſoient la rage & l'effronterie. Pelletier, curé de ſaint Jacques de la boucherie, eut l'audace de dire en pleine aſſemblée : *Meſſieurs, c'eſt aſſez connivé. Il ne faut pas eſpérer jamais avoir raiſon de la cour de parlement en juſtice.*

HENRI IV.
1591.

C'est trop endurer. Il faut jouer des couteaux. Il ajouta avec la même hardiesse : *Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie, il faut les chasser & jeter dans la rivière.*

Arrêt de mort contre le président Brisson, les conseillers Tardif & Larcher.

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditoient, il ne leur falloit que des gens dévoués & incapables de remords. Tels étoient Bussi le Clerc, gouverneur de la Bastille, Cromé, Conseiller au grand Conseil, Louchard commissaire, Ameline avocat, Emmonot, Cocheri & Anroux capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jurèrent la mort du président; mais tant pour leur sureté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avoit dans le conseil de la Ligue des gens sages & éclairés, qu'il n'étoit facile ni de séduire ni de surprendre; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages; de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un decret du conseil général, & ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il

ût fait sur la totalité un choix de douze personnes qui auroient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes, avant leur exécution. Ce point obtenu, à force de démarches & de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assembloient le grand conseil de l'union, & fatiguoient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, & de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes répandus dans l'assemblée remuoient les esprits, communiquoient leur feu & faisoient des prosélites. Ils proposoient tantôt des prières & des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenoient aux murmures & aux plaintes contre les traitres & leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectoient, on n'étoit pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentoient rien de dangereux, les sages cédoient, pour éviter pire.

HENRI IV. 1591.

Un jour Bussi le Clerc se lève, comme un enthousiaste, & propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas & le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, l'un du conseil des douze élève une difficulté; & comme on ne tomboit pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a qu'à toujours signer, & que le mémoire s'inscrira au dessus. Quelques-uns cependant résistoient; mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Il est exécuté.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher conseiller au parlement, & de Jean Tardif conseiller au châtelet: les deux derniers, odieux aux factieux, parcequ'ils montroient du penchant pour la paix. Le seize Novembre de grand matin, des députés du conseil des douze se rendirent à la maison du président Brisson. Il sortoit dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le de-

mande à l'hôtel-de-ville. Briſſon ſe laiſſe conduire. En paſſant près du petit Châtelet, ils détournent ſa mule & le font entrer en priſon.

HENRI IV. 1591.

Il y trouve pour premier objet : *des hommes couverts d'un roquet noir, ſur lequel il y avoit une grande croix rouge.* Sans lui donner le temps de ſe reconnoître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache ſon chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le Greffier lui lit ſa ſentence. Il y étoit dit qu'on le condamnoit à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les Hérétiques, ennemis de la religion & du royaume ? Quels ſont mes juges, demande Briſſon étonné ? où ſont les témoins? Quelles ſont les preuves ? Les ſcélérats ſe regardent, ſourient de ſa ſimplicité & lui diſent de ſe hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le préſident demande du moins qu'on lui faſſe venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui. On lui refuſe cette grâce. *Je vous prie donc,* dit-il à ſes bourreaux, *de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne ſoit point brouillé, qui eſt une tant belle œuvre.* Il ſe tourna enſuite vers un prêtre, qu'on avoit fait venir, ſe confeſſa

Henri IV. 1591.

& fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher & Jean Tardif. Comme on lisoit leur sentence, Larcher apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en lire davantage, que la vie lui est à charge après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, & moururent sans plainte ni murmure. Les corps des trois magistrats furent portés à la grève, & attachés en chemise chacun à une potence, avec des écriteaux diffamans.

On tâche inutilement d'ameuter le peuple.

Le peuple alla les voir ; mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendoient que la populace applaudiroit, & qu'à la faveur de l'impression que feroit ce spectacle, il seroit aisé d'exciter une émeute & de se rendre maîtres de la ville, malgré la noblesse & la bonne bourgeoisie. Il y avoit dans cette intention des gens apostés, qui rodoient dans la place de Grève. Ils se mêloient aux pelotons des curieux, noircissoient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, & tâchoient d'échauffer ceux qui les

les écoutoient. Il parut auſſi à ce deſſein des gens armés, tant François qu'Eſpagnols, comme prêts à ſeconder le zèle des bien intentionnés ; mais tout cela inutilement. Le peuple regarda & ne dit mot. Les bons bourgeois, les magiſtrats & les nobles ſe renfermèrent chacun dans leurs maiſons abattus de triſteſſe ; & les conjurés, au lieu de l'emportement & de la fureur dont ils comptoient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur & conſternation. Le ſpectacle de ces cadavres leur devenant plus nuiſible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Crainte des coupables.

Ce morne ſilence, ſigne d'une improbation univerſelle, les obligea de ſonger à leur ſureté. Les aſſemblées générales ſe tenoient toujours. Les conjurés du petit conſeil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime ; mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Eſpagne, pour ſe mettre ſous ſa protection. Ils reclamèrent les bons offices des agens Eſpagnols, & du jeune duc de Guiſe auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendoient principalement le courroux. Ils eurent même le deſſein, ne ſe fiant pas trop aux recommandations, de s'aſſurer des ducheſſes de Nemours & de

HENRI IV. 1591.

Monpensier, mère & sœur du lieutenant général, pour leur servir d'ôtages contre sa vengeance.

Leur punition.

Mayenne étoit alors avec son armée à Soissons, où il attendoit le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse joignirent leurs instances. Tous le conjuroient de partir sur le champ, de venir les délivrer de l'esclavage & de la mort. Les agens d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignoient d'appréhender pour lui la fureur du peuple qu'ils disoient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseilloient de ne point s'exposer & de traiter la chose de loin. Enfin ils offroient leur médiation, & se faisoient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il seroit content. Sans les écouter, le lieutenant général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes & somme la Bastille. Bussi le Clerc son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer, Mayenne tire du canon de

l'arſenal & le fait pointer contre cette fortereſſe. Auſſi-tôt Buſſi ſe rend à la ſeule condition de n'être pas recherché pour la mort des magiſtrats. HENRI IV. 1591.

Cinq jours ſe paſſent à établir de bons corps de garde, à s'aſſurer de la ville & à faire les informations néceſſaires. Les agens d'Eſpagne, les parens & amis des coupables renouvellent leurs ſollicitations. Aucun ne cherche à les juſtifier du fait, tous ne les excuſent que par l'intention. Mayenne impénétrable écoute, ne donne ni alarmes ni eſpérances. Mais la nuit du trois au quatre Décembre, par ſon ordre on ſurprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline. Il les fait pendre dans une ſalle baſſe du Louvre & on les attache enſuite à des gibets, afin qu'ils ſoient reconnus de tout le monde. En même temps paroît une amniſtie dont étoient exceptés Cromé & Cocheri, qu'on chercha inutilement, & qui échapèrent. Le greffier & le bourreau, exceptés auſſi de l'amniſtie, furent dans la ſuite pris & punis du dernier ſupplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, & la tyrannie des ſeize détruite, Mayenne retourna à ſon armée, qui fut bien-tôt jointe par celle du duc de Parme.

HENRI IV. 1591. Siége de Rouen.

Pendant ce temps le roi pressoit les attaques de Rouen. Cette ville qui dix-neuf ans auparavant avoit soutenu un siége opiniâtre contre les Catholiques, renfermoit alors un peuple tout dévoué à la Ligue. Sa garnison étoit nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté & jaloux d'honneur ; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvoit assurer la place. Il fit relever les fortifications, pour la sureté de la rivière, il arma de longues barques, dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solemnelle, comme à Paris. Il fut défendu sous peine de mort d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, & quelques citoyens s'étant laissés gagner, furent découverts & punis du dernier supplice. Les habitans se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisoient la fonction de pionniers & de soldats. Dès le commencement du siége on dressa un inventaire des vivres & on les distribua avec me-

ure. Malgré ſes ſoins la ville reſſentit a diſette dès la fin de décembre ; & elle attendoit avec la plus vive impatience le ſecours promis par le duc de Parme.

1592.

Le duc de Parme vient en France.

De Thou, liv. CII.

Davila, liv. XII.

Mém. de la Ligue, tome V.

Cayet, t. II.

Mais quelque néceſſaire que fût ce ſecours, ce n'étoit ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les miniſtres d'Eſpagne en eſpéroient l'aſſemblée des états & l'élection de l'infante. C'eſt par-là qu'ils vouloient commencer. Ils le déclarèrent nettement au duc de Mayenne ; & dans pluſieurs conférences ils firent auprès de lui des inſtances qui approchoient de la violence. Farnèſe voyant que le duc de Mayenne ne goûtoit pas la propoſition, ſuivoit ce projet avec plus de ménagemens & plus d'égards extérieurs pour le lieutenant général. Il n'héſitoit pas à condamner la chaleur de Taxis & d'Ibarra, & les actions indiſcrètes qu'elles avoient produites. Pendant que ces deux agens négocioient avec tout le monde, pour tâcher de ſe paſſer de Mayenne, Farnèſe au contraire lui répétoit ſouvent qu'il ne vouloit traiter qu'avec lui, qu'il en avoit commiſſion expreſſe du roi d'Eſpagne. Pour gagner ſa confiance, il en paſſoit

HENRI IV. 1592

souvent par son avis, malgré les ministres Espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignoient hautement de Farnèse, & disoient qu'il se conduisoit en homme ennemi des intérêts de Philippe son maître.

Mayenne, loin de se laisser endormir par ce manége, n'en étoit que plus sur ses gardes. Il observoit en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquoit à ne leur laisser prendre aucun avantage ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands, & de faire auparavant quelqu'exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer par le secours de Rouen.

Le roi & le duc se mesurent à Aumale.

Il marcha par la Picardie avec cet ordre admirable qui lui avoit si bien réussi dans sa première incursion. Le roi laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie, pour harceler l'ennemi, & retarder sa marche. Cette campagne fourniroit seule la matière d'un gros volume. Les militaires curieux d'ap

:endre, ne sauroient trop l'étudier ans les histoires du temps. Du moment ue le roi rencontra le duc de Parme, ır la frontière de Normandie, jusqu'à e que Farnèse rentra en Flandre, le nonarque ne le perdit pas un moment le vue. Quoique grands généraux, ils irent l'un & l'autre une infinité de fau-es, mais toujours réparées : le roi, des autes de hardiesse & de témérité ; le luc de Parme, des fautes de précaution rop circonspecte.

Raisons de leur différente manœuvre.

Celui-ci, avec un peu plus de viva-:ité, pouvoit à Aumale prendre ou tuer e roi, qui s'étoit avancé inconsidéré-nent dans une escarmouche, & qui y ut même blessé ; mais malgré les ins-:ances des ducs de Mayenne & de Gui-e, Farnèse ne voulut point hasarder on armée. Lorsqu'on sut ensuite l'extré-nité dans laquelle le roi s'étoit trouvé, & que les François du camp Espagnol :eprochèrent au duc de Parme d'avoir nanqué une si belle occasion, il répon-dit froidement : *Je le ferois encore, parceque j'ai cru avoir affaire à un général & non à un carabin.* Le roi piqué de ce jugement, dit quand il lui fut rapporté : *Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parcequ'il*

HENRI IV. 1592.

ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il peut se passer ; au lieu que moi je défends ma couronne ; & il est naturel que rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang & hasarde tout, pour en voir la fin. Ces deux réponses expliquent & justifient ce que nous avons appelé fautes dans les deux généraux.

Antipathie des Espagnols & des François.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvoit encore, en hâtant sa marche, couper le roi, l'empêcher de rejoindre son armée qui assiégeoit Rouen, ou défaire cette armée consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le vingt-six février. C'est tout ce qu'appréhendoit le roi ; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne & de Parme le sauva. L'un ne proposoit jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composoient l'armée. Le François, quoique portant les armes contre Henri IV, tiroit vanité de la bravoure de ce roi son compatriote, & en méprisoit davantage le phlegme Espagnol. Celui-ci, au moindre échec souffert par l'armée royale, relevoit le savoir & la prudence de son commandant. A la jalousie de nation

nation & de gloire, se joignoit la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignoit d'être dupe de son secours, & le Ligueur appréhendoit que l'étranger tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeans, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât dans la crainte qu'en faisant lever le siége, elle ne lui laissât une garnison Espagnole, dont il ne seroit pas le maître.

Le duc de Parme fait lever le siége de Rouen.

Mais sa sécurité ne dura pas long-temps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'auroit cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville & la réduisit bien-tôt aux dernières extrêmités. Il fallut donc rappeller Farnèse. Ce général peu curieux de s'engager en France, si-tôt que Villars lui avoit marqué que son secours devenoit inutile, étoit retourné au-delà de la Somme, qu'il avoit passée auparavant; mais instruit que sa présence redevenoit nécessaire, il repasse la Somme, force la marche & arrive près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi & lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

HENRI IV. 1592.

Il assiége Caudebec & y est blessé.

L'infanterie royale étoit très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, & la cavalerie par les marches & contre-marches continuelles. Cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi & fit bonne contenance. Deux moyens se présentoient au duc de Parme de mettre Rouen en sureté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle étoit ; l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins, qui s'y trouvoient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur le champ, parcequ'on perdit le temps à délibérer, & que le roi fortifia son camp, devint ensuite impraticable. Le duc de Parme, contre son gré, & entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. On prit la ville ; mais la maladie de Farnèse l'empêcha de profiter des occasions que lui fournissoit souvent la trop grande hardiesse du roi.

Il manque l'occasion de battre le roi.

Ce prince échappé à l'ennemi qui devoit le terrasser d'abord, & toujours plus intrépide, se présentoit sans cesse

avec ſa petite armée, encore bien inférieure; quoique déja renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il ſe trouvoit, amenoit journellement auprès de ſa perſonne. Il s'embaraſſa un jour, avec ſa cavalerie, dans un pays coupé, où l'infanterie Eſpagnole auroit pu le combattre à ſon avantage. Mayenne en fit la propoſition, preſſa, inſiſta : *Ah! s'écria* douloureuſement le duc de Parme, *pour combattre le roi de Navarre, il faut des corps vivans & non pas des hommes épuiſés de ſang & à demi-morts comme moi.*

HENRI IV. 1592.

Le roi devint enfin ſupérieur à l'Eſpagnol, ſes troupes augmentoient chaque jour; la nobleſſe arrivoit en foule dans ſon camp. Ce n'étoit plus par de petits combats qu'il harceloit l'ennemi; mais il le bravoit, replioit ſes gardes avancées, & gagnoit toujours du terrein. En peu de temps, il réduiſit cette armée n'aguère triomphante, à une langue de terre, ceinte de trois côtés par la rivière de Seine, extrêmement large en cet endroit, & fermée de l'autre par l'armée royaliſte. Le pain manqua aux Eſpagnols. Bien-tôt il n'y eut plus de fourage pour les chevaux. L'eau

Eſt bloqué dans ſon camp.

HENRI IV. 1592.

de la Seine gâtée par la marée, ne fournissoit qu'une boisson dangereuse. Les soldats exposés à des pluies continuelles, n'avoient seulement pas de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étoient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Il échappe & sauve son armée.

Tout sembloit désespéré; mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef! Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur: à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur & une cruelle insomnie, ramasse toutes les forces de son esprit, combine son projet, donne ses ordres, & le vingt-deux Mai de grand matin, il passe la rivière avec toute son armée, sans être aperçu, ni soupçonné, & met un large fleuve entre lui & son ennemi. Il force ensuite la marche. En deux jours il se rend à S. Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, & ne s'arrête qu'à Château-Thierri, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avoit gagné sur le roi.

Etonnement

Ainsi Henri vit en un moment arra-

cher de ſes mains une victoire méritée par tant de fatigues, & qu'il regardoit comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avoit paſſé la rivière, il ne put ſe le perſuader. A peine en crut-il ſes yeux. Sur le champ il envoya quelques détachemens à la pourſuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Dans ſon étonnement, il fut deux jours à délibérer ſur ce qu'il avoit à faire. Enfin, ne pouvant, faute d'argent, garder une ſi nombreuſe armée, il en congédia une partie, comme il avoit fait après le ſiége de Paris, renvoya les ſeigneurs dans leurs gouvernemens, & avec une troupe d'élite, il précipita ſa marche par la Picardie & la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière. Mais Farnèſe avoit trop d'avance. Henri ne put le joindre, & il ſe rabattit ſur quelques villes de Champagne dont il s'empara.

du roi, qui le pourſuit en vain.

Epernai, une de ſes conquêtes, lui coûta cher. Sous ſes murs périt le maréchal de Biron. Outre ſa bravoure & la ſcience militaire, il étoit renommé par ſon eſprit, qu'il cultiva plus que ne faiſoient les guerriers de ce temps. Il aimoit beaucoup la lecture. *Dès ſon jeu-*

Mort de Biron, ſon caractère.

Brantôme, tome IX. Le Lab. tome II, pag. 106.

HENRI IV. 1592.

ne âge, dit Brantôme, *il avoit été curieux de s'enquérir, & ſavoir tout; ſi bien qu'ordinairement il portoit dans ſes poches des tablettes, & tout ce qu'il voyoit & oyoit de bien, auſſi-tôt il le mettoit & écrivoit dans leſdites tablettes, ſi que cela couroit à la cour en forme de proverbe, quand quelqu'un diſoit quelque choſe: Tu as trouvé cela dans les tablettes de Biron.* Il paroît que dans le ſervice il donnoit à l'obéiſſance la préférence ſur toutes les autres vertus; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maiſon, comme celui-ci lui demandoit l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété: *Ah mord.... repliqua-t-il, êtes-vous de ces gens qui craignent tant la juſtice? Je vous caſſe, jamais vous ne me ſervirez; car tout homme de guerre qui craint une plume, craint bien une épée.*

Cet homme ſi abſolu étoit néanmoins excellent maître. Son intendant lui repréſentant qu'il avoit un trop grand nombre de domeſtiques: *Sachez donc d'eux*, répondit-il, *s'ils peuvent ſe paſſer de moi.* Biron avoit une de ces âmes grandes & élevées, qui ſavent, malgré les préjugés, aſſigner aux choſes leur juſte valeur. En préſentant au roi ſes

titres pour être chevalier de ses ordres: *Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise.* Puis mettant la main sur son épée, il dit: *mais Sire, la voici encore mieux.* Cependant, comme il n'y a pas de vertus sans mêlange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, habile à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire; mais aussi on lui reconnoît de la prudence, le talent de la négociation, & la modestie de ne jamais rien faire, sans l'avoir auparavant bien médité.

Embaras du duc de Mayenne.

Mém. de Villeroi, tome II.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auroient été fort utiles. Bourbon étoit en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit nécessité de santé, il s'arrêta dans Rouen. Il s'y trouva presqu'abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisoit extérieurement, & au-

HENRI IV. 1592.

quel il faisoit mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisseroit en France.

Entre en négociation avec le roi.

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation, dont Villeroi fut l'entremetteur, & que Dupleſſis Mornai conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parceque le duc exigeoit pour base du traité une promesse du roi de se convertir, & ce prince ne vouloit pas être forcé. On prit donc un milieu : savoir, que l'affaire de la conversion seroit renvoyée au pape, à qui le roi adresseroit une ambassade solemnelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes & places fortes, possédées actuellement par des gouverneurs Catholiques, leur resteroient pendant six ans ; qu'il auroit pour lui & ses descendans, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon & Lyonnois, avec tous les droits régaliens, & une des principales charges de la couronne, comme celle de connétable, ou de lieutenant général du royaume ; qu'on donneroit un bon gouvernement au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise,

la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, & la Picardie au duc d'Aumâle ; que les Catholiques seroient maintenus dans toutes les charges, & que le roi déclareroit par un édit, que la guerre s'étoit faite uniquement en vue de la religion, & que Mayenne étoit innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire, que si ses propositions n'étoient pas acceptées, elles seroient du moins tenues secrètes; ce qu'on lui promit.

Elle ne réussit pas.

Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais de plus persuadé que le duc de Mayenne, en prêtant l'oreille à ce pour-parler, n'avoit en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la Ligue, quand on verroit que le duc de Mayenne traitoit seul, & ne pensoit guère qu'à ses avantages & à ceux de ses parens; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteroient du moins pendant six

ans. Ses parens furent contens des avantages qu'il leur procuroit. Le peuple lui voulut du bien, de ce qu'il paroissoit pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le pousser au désespoir; lui remit le commandement des troupes qu'il laissoit en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint siége. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres, que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires, à ne jamais s'écarter des règles strictes de la bonne foi.

Dispositions modérées du pape.

Le pape dont il s'agit ici, étoit Clement VIII, qui à la fin de Février succéda à Innocent IX. Porté sur le saint siége, comme son prédécesseur, par la faction Espagnole, toute puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires, & la disposition qu'on lui connoissoit à ne se pas laisser dominer, donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite des procédés plus prudens. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, & lui

dressa un bref, par lequel il lui enjoignoit de procurer au plutôt l'élection d'un roi Catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au Parlement de Paris en Octobre, supprimé en Novembre par les parlemens de Tours & de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en Décembre.

Egards réciproques des chefs.

Tout cela étoit pour le peuple; car les ministres des affaires ne prétendoient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissoient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, & sembloient attentifs à ne point prendre de ces partis éclatans, qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV; le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressoient; & malgré les remontrances des parlemens de Tours & de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pizani, accoutumé à négocier dans cette cour.

HENRI IV. 1592.

Discrédit des Seize.

Cayet. t. II, p. 74.

Tant de ménagemens ne plaisoien pas aux zélés Ligueurs de Paris. Le seize plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auroient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étoient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson & de ses infortunés collégues, avoit ouvert les yeux aux principaux de la ville, sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnie, les officiers de ville & les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prevôt des Marchands, les autres chez l'abbé de sainte Geneviève.

Conseils tenus contre eux chez d'Aubrai & chez l'abbé de sainte Geneviève.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédens étoient arrivés, parceque les gens d'honneur & bien nés, avoient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières & sans principes, que les Espagnols & les chefs de la Ligue avoient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avoit été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux, après les barricades, & celle du duc de Mayenne, après la mort de Henri III. Bien convaincus du

ꝑrincipe du mal, les bons bourgeois réſolurent de reprendre l'autorité qu'ils avoient laiſſé échapper; de ne plus ſouffrir dans les places naturellement deſtinées aux citoyens diſtingués, des gens que leur pauvreté rendoit plus ſuſceptibles de ſéduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit uſurpé par les ſeize, de commander chacun leur quartier. Cette ſeule réſolution porta un coup mortel à la faction Eſpagnole, parceque de ſeize colonels, treize ſe déclarèrent contre elle, & le peuple même commença à la tourner en ridicule, ſitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Deſirs d'accommodement avec le roi.

Ce peuple ſe laſſoit de la guerre, dont il recommençoit à reſſentir les horreurs. Le pain devenoit cher à Paris, parceque le roi, de retour dans les environs, après la pourſuite de Farnèſe, bouchoit les avenues, ſoit en prenant les villes circonvoiſines, ſoit en occupant les grands chemins & fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à Gournai ſur la Marne, un fort que les royaliſtes appelèrent *Pille-Badaut*, nom qui déſignoit l'effet qu'on s'en promettoit. La garniſon qu'ils y mirent interceptoit tous les convois, de ſorte

HENRI IV. 1592.

que la diſette augmenta à Paris, & avec elles les murmures. On oſa donc, dans une aſſemblée tenue chez l'abbé de ſainte Geneviève, parler de la néceſſité d'entrer en accommodement avec le roi. Ceux qui penchoient pour ce parti, les factieux les appeloient *politiques*, voulant faire entendre qu'ils ſacrifioient l'état & la religion à leurs intérêts particuliers.

Les Seize & les prédicateurs confondus.

Mais peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins auſſi forte que l'ancienne, réduiſoit celle-ci au ſilence & à l'inaction. Le préſident d'Aubrai eut, avec ce qui reſtoit des ſeize, devant le comte de Belin gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de queſtions en queſtions, à avouer qu'ils ne vouloient reconnoître au-deſſus d'eux, ni le parlement, ni le duc de Mayenne; par-là il mit en évidence le genre de liaiſon qu'ils avoient avec les Eſpagnols & leurs pernicieux deſſeins. Il leur prouva auſſi, par l'amniſtie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur étoit plus permis de s'aſſembler. N'oſant donc plus parler en leur propre nom, ils ſe ſervirent de celui de la Sorbonne, dont ils étoient encore maîtres, par la

retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle préſenta requête au duc de Mayenne, le ſuppliant de faire exécuter ſes decrets, qui défendoient, ſous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre ſuite, que de manifeſter une mauvaiſe volonté toujours exiſtante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la Ligue; on accoutuma auſſi le peuple à entendre dire, qu'il étoit indécent que les miniſtres de la religion parlaſſent dans les ſermons d'affaires d'état, & fiſſent retentir les chaires d'invectives.

On ſe prépare à l'aſſemblée des états.

Ces préliminaires ne promettoient pas une iſſue avantageuſe aux états, que la Ligue étoit prête d'aſſembler à Paris. Il n'y avoit plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes le deſiroient, parceque toutes, Eſpagnols, Ligueurs, grandes villes, princes, commandans, ſe trouvoient pendant la guerre dans une ſituation chancelante, à laquelle ils eſpéroient qu'une aſſemblée ſolemnelle des états du royaume donneroit une aſſiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque choſe: les chefs, la confirmation de leurs digni-

HENRI IV. 1592.

tés; les étrangers des places frontières, peut-être des provinces; & les peuples, la paix.

De Sulli, t. II. c. I.

Le roi au contraire ne pouvoit regarder cette assemblée, que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien: épreuve toujours dangereuse pour un Souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit de plus le roi à la situation critique que le sage Sulli lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses. *Gardez-vous*, lui disoit-il, *de traiter avec vos ennemis, en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir & aller d'un même branle.* Il lui conseilloit, au contraire, de recevoir les particuliers à part, les diviser, les gagner l'un après l'autre: *Ainsi*, ajoûtoit-il, *de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, desirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entre-choqueront tellement,*

ment, qu'étant impossible de les concilier, mal-contens les uns des autres & désespérés, ils se jeteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire Catholique, la chose en sera encore plus sure. Ce conseil renferme en peu de mots, le plan de conduite que le roi suivit durant & après les états.

HENRI IV. 1592.

Il yeut difficulté entre les intéressés, sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols desiroient Soissons, parceque cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur seroit aisé d'en faire approcher une armée, & de se rendre maîtres des délibérations. Les princes Lorrains souhaitoient Reims, dont les habitans leur étoient dévoués; mais le duc de Mayenne, sur de Paris, depuis le châtiment des seize, les convoqua dans la capitale, pour le mois de Janvier de l'année suivante.

Difficulté sur le lieu.

LIVRE HUITIEME.

L'ASSEMBLÉE ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture

HENRI IV 1593.

Etats de Paris.

HENRI IV. 1593.

Mém. de la Ligue, t. V
Mém. de Villeroi, tome II.
Mém. de Rohan.
Journal de Henri IV.
Satire Ménippée.

se fit par des discours peu dignes des états généraux d'un royaume aussi illustre que la France : & à peine les séances étoient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeoient le duc de Mayenne à quitter Paris ; mais en effet, parcequ'il se ménageoit une négociation, dont les parties intéressées vouloient voir l'issue avant que d'aller plus loin ; & aussi parceque les chefs de la Ligue & les Espagnols n'étoient pas bien d'accord sur le but même des états.

Intentions publiques & secrètes.

A en croire les écrits, qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant général de l'état & couronne de France, une lettre du légat adressée aux Catholiques qui suivoient le parti du roi : à en croire aussi les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la Ligue & les envoyés d'Espagne, tous se proposoient également la fin des troubles, & le bien du royaume, qu'ils croyoient dépendre de l'élection d'un roi Catholique. Mais à travers cette prétendue conformité de sentimens, on aperçoit une diffé-

rence d'opinions bien importante : ſavoir, que le duc de Mayenne, en rappelant dans ſa déclaration les vains efforts qu'il avoit faits, pour engager le roi à ſe convertir, ſembloit permettre d'en tirer l'induction, qu'il reconnoîtroit Henri, s'il embraſſoit la foi Catholique ; au lieu que le légat & les Eſpagnols, en avançant comme une vérité inconteſtable qu'un hérétique relaps ne pouvoit jamais être élevé au trône, ſe ménageoient des raiſons de ne pas reconnoître Henri, quand même il ſe convertiroit, & par conſéquent d'éterniſer la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, & les affaires eurent une iſſue que nul homme n'avoit pu prévoir.

Edit du roi contre la convocation.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avoit exhorté les Catholiques royaliſtes, à y envoyer leurs députés ; promettant de leur donner toutes les ſuretés poſſibles, & déclarant, que s'ils refuſoient, ce ſeroit à eux & non à lui, qu'il faudroit imputer déſormais la continuation des troubles, qui alloient infailliblement cauſer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit ; mais en même temps

HENRI IV. 1593.

que par un édit plein de vigueur, il condamnoit cette convocation audacieuse des prétendus Etats, comme attentatoire à l'autorité royale, & qu'il chargeoit de crime de lèze-majesté les députés qui s'y rendroient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminoit son écrit.

Adresse des royalistes à profiter des termes du duc de Mayenne.

Si, disoient-ils, après une promesse si solemnelle, il refuse une conférence publique avec les Catholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre de mauvaise foi, à la face de l'univers: s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propositions qui seront faites, désillera les yeux des personnes prévenues, confondra les mal intentionnés, & rendra inutile & même pernicieuse à ses auteurs, cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes & des expédiens qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenoit pas de

reconnoître les états de Paris, & sans choquer les états qui vouloient être reconnus.

Ils proposent une conférence aux Ligueurs.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit dressé au nom des princes, prélats, seigneurs & autres Catholiques, fidèles sujets du roi, & signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse de sa majesté. Après les protestations ordinaires, & communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume & de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetoit la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommoient le duc de Mayenne & ses partisans, de fixer un endroit commode entre Paris & Saint-Denis, & d'y envoyer des députés, pour traiter à l'amiable des affaires présentes, avec ceux qu'ils enverroient eux-mêmes.

Diversité d'opinion entre ceux-ci.

Cette lettre envoyée à Paris par un trompette, & rendue publique à la fin de Janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embaras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un grand défaut, en ce qu'elle n'étoit point signée par

HENRI IV. 1593.

les seigneurs royalistes, au nom desquels elle étoit écrite; mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, & de les rendre odieux aux peuples, s'ils ne répondoient pas favorablement. Pour les Espagnols & le légat, ils n'y virent que l'héréfie pure, en ce qu'elle paroissoit mettre le bien de l'état avant celui de la religion, & soutenir qu'un hérétique relaps, condamné & excommunié, pouvoit avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui sur ce motif la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, & dictée par un esprit de revolte contre l'église.

Ils acceptent la conférence.

Il s'en falloit bien que le gros des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit la proposition de la lettre en délibération, & il fut décidé, que le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvoit, sans se deshonorer, refuser la conférence qu'ils offroient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols & leurs adhérens, il fut statué

que pendant la conférence, on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelqu'autre Hérétique que ce fût, & qu'on ne traiteroit qu'avec les Catholiques du parti contraire. Cette résolution fut le fruit de deux mois de peines, de soins & de courses & aboutit à choisir le village de Surenne, à deux lieues de Paris, où les députés de part & d'autres, munis chacun de passe-ports, commencèrent à conférer les derniers jours d'Avril.

Séances des Etats peu importantes.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une, s'il étoit à propos de recevoir le concile de Trente; & au grand regret du légat, ces états, qu'il croyoit lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Le duc de Mayenne fonde les Espagnols.

Tant de langueur dans une assemblée qui promettoit tant de zèle, venoit de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devoit diriger les états, les avoit quittés après la première séance, pour aller en Picardie, recevoir les troupes & l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venoit de mourir,

HENRI IV 1593.

des ſuites de la bleſſure qu'il avoit reçue devant Caudebec, & des fatigues de ſa dernière campagne. La perte d'un ſi grand général devoit néceſſairement occaſionner en Flandre un changement déſavantageux aux Eſpagnols, & par contre-coup aux Ligueurs de France. Il étoit donc de la prudence du duc de Mayenne, avant d'haſarder l'élection d'un roi, de connoître les reſſources qu'on lui offriroit pour la ſoutenir, & de ſavoir auſſi à qui ces auxiliaires intéreſſés deſtinoient le trône. Ce myſtère de politique ſe dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soiſſons avec le duc de Feria, Mendoſe, Taxis & d'Ibarra, miniſtres Eſpagnols.

Ils preſſent pour l'élection de l'infante.

Il les trouva butés à ce point: que les Bourbons étant Hérétiques, ne pouvoient occuper le trône. Or, diſoient-ils, les Bourbons exclus, la loi Salique eſt annullée d'elle-même, & l'infante Iſabelle, fille du roi Catholique, ſuccède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de ſa ſœur Eliſabeth, l'aînée de toutes les autres: ou, ſi l'élection appartient à la nation, c'eſt encore Iſabelle qui doit régner, tant parcequ'il eſt convenable d'appeler la perſonne la plus

plus proche, que par la reconnoissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France seroit depuis long-temps hérétique & sous le joug du roi Navarre.

HENRI IV. 1593.

Vive altercation du duc avec eux.

Les Espagnols s'étoient si bien persuadés la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevoient pas de replique. En conséquence ils faisoient les plus belles promesses au duc de Mayenne, & lui offroient dès-lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités & les biens qu'il pouvoit desirer. Mais instruit que ces armées se réduisoient à mille chevaux & à quatre mille hommes de pied, & qu'on n'avoit pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avoit pris bien peu de mesures pour un si grand projet, & que si on s'en tenoit à ces secours, jamais on ne reussiroit. D'ailleurs, ajouta-t-il, » vous croyez donc que les François » prêteront volontiers l'oreille à la des» truction de la loi salique, & qu'ils se » soumettront aisément à un joug étran» ger ? Désabusez-vous. Jamais vous » ne réussirez, qu'en répandant l'or & » l'argent à pleines mains, & sur-tout » en montrant une armée florissante & » nombreuse, prête à appuyer votre pro-

HENRI IV. 1593.

» position. Sans cela, il est fort à craindre » que le seul soupçon de vos desseins » n'engage la plupart des députés à se » tourner du côté du roi de Navarre ».

Confus de ces objections, auxquelles ils ne s'attendoient pas, les ministres répondirent que leurs secours avoient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils avoient été bien employés. Que ce n'étoient pas eux qui avoient perdu les batailles, & qu'il y auroit assez d'argent, si on n'avoit pas affaire à des gens trop avares. « Au » reste, ajoutèrent-ils avec vivacité, » Qu'on élise seulement l'Infante, alors » argent, vivres, munitions, soldats, » récompenses, rien ne manquera. Faut-» il une armée de cinquante mille hom-» mes de pied & de dix mille chevaux? » Vous n'avez qu'à demander, elle sera » bien-tôt prête ». Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, repliqua, « Ne parlons pas tant de l'ave-» nir, & songeons plus au présent: » comptez qu'à moins d'un avantage » actuel bien assuré pour chacun des » députés, vous ne les déterminerez ja-» mais à avaler un morceau aussi amer, » que celui de soumettre la France à » une domination étrangère ».

A ces mots, Mendoſe, plus propre à une diſpute ſcholaſtique, qu'à une pareille négociation, ſe lève en colère : « Et nous, dit-il, nous ſavons que » les Etats, non-ſeulement accepteront » l'Infante, mais même qu'ils prieront » le roi de la leur donner. Il n'y a que » vous qui vous y oppoſez. Allez, *leur* » *répondit Mayenne, d'un ton plus rail-* » *leur que piqué*, vous ne connoiſſez » ni le caractère des François, ni la » manière de traiter avec eux. Vous » croyez apparemment les conduire, » comme les peuples ſimples & igno- » rans de l'Inde ; mais vous êtes bien » loin de votre compte.

» Nous verrons, *reprit Mendoſe* » *irrité*, & nous vous montrerons que » nous n'avons pas beſoin de vous, pour » faire tomber la couronne à l'Infante. » Je ne le crains pas, *répondit Mayen-* » *ne*, & ſans moi l'univers entier n'y » réuſſiroit pas. Vous le penſez, *dit* » *Feria* ; mais pour vous détromper, » nous n'aurions qu'à vous ôter le com- » mandement de l'armée & le donner au » duc de Guiſe. Et moi, *s'écria Mayen-* » *ne outré de dépit*, je n'ai qu'à parler, » & je vais ſoulever toute la France » contre vous, & je ne veux que huit

HENRI IV. 1593.

» jours, pour vous chasser du royaume. » Vous agissez comme si vous étiez » payés par le roi de Navarre. Ne » croyez pas avoir droit ici de me don- » ner des loix, comme à votre sujet. » Je ne le suis pas encore, & votre » manière d'agir est pour moi un avis » de ne le devenir jamais ».

Le besoin les appaise.

Après une scène aussi vive, il sembloit qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais comme on avoit besoin l'un de l'autre, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions; bien déterminés à ne les remplir qu'autant qu'on y trouveroit son avantage; ainsi ils se séparèrent réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris. Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disoit-il, s'il les gardoit entre les troupes qu'il meneroit à Paris, qu'on ne l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Il créa alors, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France & un amiral.

Les ministres Espagnols pa-

Le duc de Feria, porteur d'une lettre de créance adressée aux Etats, fut admis

à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la néceſſité d'élire un roi Catholique ; mais quelque modération qu'il affectât dans ſon diſcours, la fierté nationale perça & déplut. On diroit même qu'il ne fallut que la préſence de cet étranger au milieu d'une aſſemblée de François, pour réveiller les ſentimens patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puiſque le cardinal de Pellevé, ce partiſan ſi zélé de la Ligue & de l'Eſpagne, ne put entendre les éloges dont Feria combloit ſa nation, comme à deſſein d'abaiſſer la nôtre, ſans s'élever contre lui en pleins Etats. Peut-être même Henri IV ne dût-il les diſpoſitions favorables d'une bonne partie des députés & du parlement, qu'au dépit des François, irrités de voir les Eſpagnols s'ériger en arbitres de leurs deſtinées.

HENRI IV. 1593.

roiſſent aux Etats.

Il eſt un terme fixé par la Providence aux malheurs, comme à la proſpérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, & le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes, eſt celui qui par une douce roſée ramène le calme & la ſérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir ſe pro-

Criſe dangereuſe des affaires.

De Thou, liv. CVI.

Davila, liv. XIII.

HENRI IV. 1593.

mettre un avenir moins malheureux, se trouvoit à la veille des troubles plus funestes & plus difficiles à terminer.

Les états généraux du royaume, assemblés dans la capitale, menaçoient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV, les François en avoient un qu'ils auroient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il étoit brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales; mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne vouloit pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances sembloient lui en faire une nécessité. S'il ne changeoit pas, ses partisans Catholiques lui montroient un de ses proches parens, le cardinal de Bourbon, chef du tiers-parti, auquel ils menaçoient de s'attacher; ou ils lui montroient les Etats qui alloient élire un roi de leur religion, dont ils suivroient les étendarts. S'il changeoit, les Calvinistes ses anciens amis demandoient des suretés qui ne pouvoient qu'allarmer les Catholiques. Etoit-il même sûr qu'en adoptant la religion Romaine il gagneroit les Li-

gueurs, dont le plus grand nombre publioit que jamais ils ne reconnoîtroient un hérétique relaps ? S'ils persévéroient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenoit ; il s'ensuivroit donc que Henri auroit fait une démarche qui lui enleveroit des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattoit-il que la rivalité des aspirans au trône les excluroit réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne falloit qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection, qui coûteroit ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étoient pas non plus à mépriser. Ils répandoient de l'argent. Ils en promettoient davantage. Ils offroient leur Infante à quiconque des princes du sang oseroit prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvoit-elle pas faire d'infidèles & de traitres. On se trouvoit donc entre un roi existant, & le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi point d'apparence de paix : trop heureux les François, si le désespoir ne redoubloit pas les anciennes calamités ! Tel étoit

HENRI IV. 1593.

l'état des affaires, les derniers jours d'Avril, à l'ouverture des conférences de Surenne.

Conférence de Surenne.

Mém. de la Ligue, tome V.

Journal de Henri IV, t. I.

Deux prélats portèrent la parole, Renauld de Beaulné de Samblancai, archevêque de Bourges, pour les royalistes, & Pierre d'Espinac archevêque de Lyon, pour les Ligueurs. On accusoit le premier d'ambition, & de ne montrer un si vif attachement au parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disoit-on, s'étoit livré à la Ligue en haine du duc d'Epernon, qui sous Henri III lui avoit fait une insulte, dont il n'avoit pu tirer vengeance, & il y persévéroit pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étoient chargés : intelligence, érudition, science des affaires, éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de Beaulne ; plus vive au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenoit à une cause, qui demandoit qu'on sût plus

échauffer les esprits, que les éclairer. D'autres ministres de part & d'autre, sans jouer un rôle aussi brillant, partageoient le travail : du côté du roi, Pompone de Bellièvre, Chavigni, Nicolas Dangennes de Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, Devic gouverneur de Saint-Denis, Schomberg Allemand, mais plus zélé que bien des François pour le bonheur du royaume ; du côté des Etats, Villars créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France, Belin gouverneur de Paris, Jeannin, Villeroi & plusieurs autres hommes d'Eglise & de Palais.

HENRI IV. 1593.

Discours & repliques.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, & de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissoient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union; mais il fit entendre qu'elle devoit être entre Catholiques, contre les sectaires. Le premier reprit, & par l'énumération des calamités qui affligeroient le royaume, tant qu'il n'y

auroit pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devoit être la soumission à un roi, & qu'il y auroit de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison, qui pendant une si longue suite de siécles, avoit donné des maîtres & des pères à la patrie. D'Espinac répondit qu'une démonstration sans réplique, que ce ne seroit pas la réunion sous un même prince qui rétabliroit le calme en France, c'est que sous Henri III le dernier roi, dont l'autorité n'étoit pas contestée, les troubles n'avoient pas été moins violens; d'où il concluoit que ce n'étoit pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avoit si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Questions qu'on agite & plaintes.

Ces discours tinrent plusieurs séances. On agita aussi les grandes questions: Si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église; si les Catholiques doivent obéir à un roi hérétique; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jesus-Christ en terre est légitime. On parla des libertés de l'église Gallicane & des censures. Les Ligueurs

ſe plaignirent des procédés des parlemens de Tours & de Châlons, injurieux au ſaint ſiége, & des arrêts favorables aux Hérétiques donnés par Henri ; le tout ſans altercation & ſans aigreur, mais auſſi ſans rien décider. Enfin une propoſition des Royaliſtes, inattendue par les Ligueurs, mit ceux-ci dans la néceſſité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaiſe volonté.

Le roi ſe fait inſtruire.

L'archevêque de Bourges appuyoit toujours ſur les eſpérances que Henri donnoit de ſe convertir, & il apportoit en preuve l'ambaſſade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondoit que cette ambaſſade étoit au nom des ſeigneurs Catholiques & non du roi, & qu'il avoit trop ſouvent amuſé les peuples par de vaines promeſſes, pour qu'on dût s'y fier davantage. C'étoit réduire l'affaire au point unique de la converſion du roi. Les plus fidèles miniſtres de Henri le lui firent ſentir. On lui repréſenta que, ne donner, comme il avoit fait juſqu'alors, que des paroles vagues, pour un terme illimité, c'étoit fournir toujours des raiſons aux mal-intentionnés, & leur laiſſer le temps de conſommer leurs mauvais deſſeins, par

HENRI IV. 1593.

l'élection d'un roi : qu'il falloit enfin un engagement fixe, public & irrévocable. Les confidens de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs Catholiques prièrent les Calvinistes de ne s'y point opposer. Plusieurs de ceux-ci, non seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Du Perron, homme habile & aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, & se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui en peu de temps avancèrent beaucoup son instruction.

On le déclare de sa part aux Ligueurs, & il leur offre une trève.

Les choses étant à ce point, les députés Catholiques se rendent à Surenne le seize Mai. Les Ligueurs recommencent à insister comme à leur ordinaire sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi Catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès-à-présent il se fait instruire, & que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens & les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux Ligueurs

le temps de ſe reconnoître, le prélat leur offre de traiter ſur le champ de la paix, en prenant la converſion du roi, comme baſe de l'accommodement, qui ſeroit nul, ſi ce préalable n'avoit pas lieu dans un terme convenu.

Notre monarque, ajoutoit l'archevêque, ſouhaite bien ſincèrement que ſa réconciliation avec l'égliſe ſe faſſe par l'autorité du pape : mais comme le crédit des Eſpagnols à la cour de Rome, fait craindre des délais, qui ne peuvent être que dangereux, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage, ſans préjudicier aux droits du ſaint ſiége ; déterminé comme il eſt, à rendre enſuite au ſouverain pontife les témoignages de reſpect & de ſoumiſſion qu'il lui doit. Mais de peur que les embaras de la guerre ne retardent l'exécution d'un ſi louable deſſein, Sa Majeſté offre une trève générale de trois mois, quoique la trève ſuſpende ſes avantages & ſoit contraire à ſes intérêts. Elle ſe flatte de donner la paix à ſon peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre, ce qui ne pouroit arriver ſi la guerre continuoit à dévaſter la France.

HENRI IV. 1593.

Leur étonnement & leur embaras.

A ce discours, les députés Ligueurs frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissoient de ce que le roi de Navarre avoit formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres : qu'ils souhaitoient que sa résolution fût sincère ; mais que n'ayant pas de pouvoir de leurs commettans sur les propositions qui venoient d'être faites, ils demandoient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti, & les Etats généraux.

Impression de l'offre de la trève sur le plus grand nombre.

L'embaras fut plus grand encore dans le conseil de la Ligue où ils firent leur rapport ; les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolutions. Les Royalistes, avant que de partir de Surenne, avoient offert aux Ligueurs copie de la déclaration du roi & du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent. Mais le président le Maître, qui étoit à la tête du parlement de Paris, l'avoit demandée secrètement, & il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne-foi du roi, les espérances qu'il donnoit, & sur-tout la trève qu'il offroit, causèrent une révolution remarquable dans

plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus desirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris. Il la prit & rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Qui commence à pencher pour le roi.

Tout y étoit dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise & ses autres parens, les députés des Etats, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit ses intérêts à part, & se conduisoit par des vues différentes, souvent contraires, & qui changeoient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisoient valoir le pouvoir des Etats, d'autres les déprimoient. Il paroissoit des écrits plaisans & sérieux, qui développoient les projets politiques des chefs & les tournoient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna; on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non seulement ne plus prêcher la Ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevoit contre un accommodement.

Les Espagnols

Malgré cette révolution les chefs

HENRI IV. 1593.

perſévèrent dans leurs mauvais deſſeins.

n'abandonnoient pas leurs projets. Ils crurent même devoir profiter du reſte de chaleur qui exaltoit encore les eſprits, pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Eſpagnols la déſiroient ſincèrement, ainſi que le légat & les François achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatiſme. Ou plutôt, les François Ligueurs vouloient effectivement un roi Catholique ; mais les Eſpagnols tendoient, ſous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienſéance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une diſcorde qu'on ne pût éteindre de long-temps.

Pour le duc de Mayenne, ſa conduite eſt preſque inexplicable. On croit qu'il ne vouloit pas de nouveau roi, s'il ne l'étoit lui-même, & que, s'il laiſſa ſi long-temps l'élection en ſuſpens, ce fut pour pénétrer les diſpoſitions où on étoit à ſon égard, & voir s'il ne pouroit pas faire pencher la balance de ſon côté. D'autres penſent avec plus de vraiſemblance, qu'entraîné par le branle général des affaires, il agit ſans ſyſtême ; conduite qui paroît plus conforme à ſon caractère indécis. Cependant, comme en

qualité

qualité de lieutenant général de la couronne, il étoit chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue Espagnole, & l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

HENRI IV. 1593.

Avant que les Ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi & d'une trève générale, Feria, Taxis & Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection. Ils demandèrent audience à ce sujet, & furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Feria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à ses exhortations vagues d'élire un roi. Il en vint droit au fait, & proposa l'infante Isabelle issue de la fille aînée de Henri II, & réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

Ils proposent l'élection de l'Infante.

A ce début, Roze évêque de Senlis, ce Roze panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze qu'on n'auroit jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelque germe de sentimens François, s'écria transporté, qu'il commençoit à croire à cette heure ce qu'il n'avoit jamais voulu regarder que comme une

Ils sont mal reçus.

HENRI IV. 1593. imputation calomnieuse des Hérétiques, savoir que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur ambition; que la loi Salique observée depuis douze cents ans en France, ne permettoit à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, & que si les Espagnols s'obstinoient dans leurs pernicieux projets, ils auroient pour ennemis lui & tous les Catholiques de bonne-foi.

Cette brusque incartade surprit tout le monde, & choqua vivement les Espagnols. Plusieurs François n'en furent pas fâchés; mais pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'appaiser les ministres, & on leur accorda une audience des Etats qu'ils demandoient. Le jurisconsulte Mendose y répéta dans un discours très-long, très-chargé de citations & de passages, ce que Feria avoit dit en bref chez le légat, sur les droits de l'Infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

Fin de la conférence de Surenne.

On étoit encore occupé de la conférence de Surenne, qui traînoit en longueur. Les députés de la Ligue

manquèrent plusieurs séances sous prétexte d'indispositions. Pour leur commodité, les Royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du fauxbourg saint Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du fauxbourg saint Martin, sans autre succès, que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des Ligueurs & la bonne-foi des Royalistes. Ceux-là s'en tenoient à ne pas vouloir d'accord, que le pape n'eût prononcé : ceux-ci en attendant offroient toujours la conversion du roi & une trève générale.

Emeutes à Paris.

Les douceurs de la paix présentées en même temps que les expéditions du roi autour de Paris, mettoient de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre & émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la Ligue qui alloient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris. Mais les voyant revenir sans succès, & sachant que c'étoit le légat & les Espagnols qui s'opposoient à la trève, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel de ville, & dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trou-

HENRI IV. 1593.

voit entre deux feux, parceque le Légat, homme violent & sans égards, menaçoit de quitter la ville, si on continuoit de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant général n'osoit espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, & en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au dessus de six personnes. Le Légat s'appaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquoit plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendoient tous les desirs du prélat.

Les Espagnols proposent de nouveau l'Infante, mais plus adroitement.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avoient péché non seulement en proposant trop brusquement leur Infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippes II son père, étoit de la marier à l'archiduc Ernest son cousin, fils de l'Empereur. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'étoit toujours signifier clairement que la France

alloit devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, & leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, & l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que si on vouloit élire l'Infante, le roi catholique nommeroit de son côté un des seigneurs François, compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouseroit l'Infante, & qu'ils partageroient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutoient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière, deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens & des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnoissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, l'himen d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise: ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avoient envie de préférer, tenoient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce,

Ils gagnent des partisans.

Henri IV. 1593.

Charles de Savoie, duc de Nemours qui, ſans autre titre que ſa jeuneſſe & ſa naiſſance, entama une négociation avec le duc de Mayenne ſon frère utérin, pour l'engager à lui être favorable; le cardinal de Bourbon qui offroit la jonction du tiers-parti; enfin le jeune duc de Guiſe, qui avoit pour lui le nom de ſon père, du mérite perſonnel, & le ſuffrage général des zélés Ligueurs.

Les royaliſtes s'en alarment:

Cette ruſe des Eſpagnols porta l'alarme dans le conſeil du roi. Les ſeigneurs de ſon parti écrivirent à ceux de la Ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans leſquelles l'intrigue étoit développée de manière à détromper les plus prévenus. On y démontroit que la propoſition de marier l'Infante aux princes François, n'étoit faite que pour avoir une élection de quelque manière que ce fût, & ainſi perpétuer la guerre. Ces écrits firent impreſſion; il vint outre cela au roi un ſecours beaucoup plus puiſſant, auquel perſonne ne s'attendoit.

Arrêt du parlement en faveur de la loi Salique.

On ſe rappelle l'eſclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Buſſi le Clerc, qui traîna les chefs à la Baſtille. Depuis ce moment, preſque toutes les délibérations de cette compagnie

portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestoit, & quand elle voulut élever sa voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson & des conseillers Larcher & Tardif, attachés par les mutins à un infame gibet, fermèrent la bouche aux plus hardis.

HENRI IV. 1593.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avoit cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudroient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenoient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines ils distribuoient du bled à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, la plupart gens de sac & de corde, prêts à porter le fer & le feu par tout où leurs bienfaiteurs les enverroient. Dans toutes les compagnies il y avoit encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auroient sacrifié leurs biens & leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion Catholique.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, pous-

HENRI IV. 1593.

ſé comme par une inſpiration ſubite ; s'aſſemble, délibère, & donne enfin le vingt-huit juin ce fameux arrêt, par lequel il eſt enjoint à Jean le Maître, préſident, accompagné d'un nombre ſuffiſant de conſeillers, de ſe retirer par devers le lieutenant géneral de la couronne, & là, en préſence des princes & ſeigneurs aſſemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité ſuprême, dont il eſt revêtu, il ait à prendre les meſures les plus ſûres, afin que, ſous prétexte de religion, on ne mette pas une maiſon étrangère ſur le trône de nos rois, & qu'il ne ſoit fait aucun traité, pacte, ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princeſſe d'une autre nation ; déclarant au ſurplus leſdits traités, ſi aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi ſalique & aux autres loix fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut ſurpris. Il traita d'attentat à ſon autorité, & d'injure perſonnelle, un arrêt rendu en ſon abſence, dans une matière auſſi importante, & menaça de le caſſer. Le préſident le Maître ſoutint dignement les priviléges de

de la cour. Il montra qu'elle n'avoit pas excédé son pouvoir, & il fit habilement sentir au duc de Mayenne, que loin de se trouver offensé, il devoit au fond être très-satisfait d'un arrêt qui le mettoit à l'abri des sollicitations importunes, & qui l'empêcheroit de faire quelques démarches indignes de sa naissance & de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avoit une secrète intelligence avec les principaux du parlement, & qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Les Espagnols reviennent à la charge & proposent le mariage du duc de Guise.

De Thou, liv. CVII. Davila, liv. XIII.

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres Espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne lâchèrent point prise. On n'avoit pas voulu de l'Infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur François que Philippe nommeroit, n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement & de bonne foi le duc de Guise. Mayenne crut que c'étoit encore un détour, & refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard ; mais ils lui

HENRI IV. 1593.

montrèrent le consentement par écrit de leur maître, & sur le champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandoient que les Etats donnassent le trône aux deux époux, sans partage *in solidum* : que l'infante épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, & que si le duc mouroit sans enfans mâles, l'Infante pût épouser un seigneur François à son choix. Tous les partisans d'Espagne trouvoient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutoient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva delà que pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, & que le duc de Mayenne fut laissé presque seul.

Objections de Mayenne.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vuide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompoient par l'appas d'un mariage qu'ils seroient maîtres de conclure ou de rompre à volonté, « Ne » croyez pas, *ajouta-t-il*, que le duc de » Lorraine & les autres princes de no» tre maison, consentent jamais à une » élection qui les mettroit bien-tôt » sous la domination de Philippe. Vous » allez voir les Etats Protestans d'Alle-

» magne, l'Angleterre & presque tous » les François, se révolter contre ce » projet, & le moins qui puisse arriver, » c'est que la guerre recommence avec » plus de fureur, & que la Ligue se » trouvant divisée, vous succombiez » victime de la politique Espagnole ».

HENRI IV. 1593.

Il propose des conditions dures.

Le jeune prince paroissoit écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevoit que l'espoir d'une couronne ne sortoit pas facilement de son cœur. Sa mère, la duchesse de Montpensier sa tante, tous les flatteurs dont il étoit environné, l'excitoient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussiroit pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom & au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe vouloit bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes: « L'élection demeu» rera secrette jusqu'à ce que le maria» ge soit consommé, & il ne sera mê» me déclaré que quand je le voudrai. » L'infante venant à mourir sans enfans » mâles, le duc de Guise sera seul roi. » Le duc de Guise mourant, l'Infante

Henri IV, 1593.

» ne poura se remarier qu'à un prince » Lorrain de l'avis des autres. Si elle n'a » pas d'enfans, l'aîné des Guises succé» dera. Les seuls François seront nom» més aux charges & dignités. On me » donnera en toute souveraineté & à » perpétuité, pour moi & mes enfans, » les gouvernemens de Bourgogne & » de Champagne, mes biens héréditai» res, la principauté de Joinville, Vi» tri, Saint-Dizier, une pension an» nuelle de cinquante mille écus, & dès » à présent des assurances pour huit cents » mille livres en plusieurs paiemens ».

Ils accordent tout.

Mayenne croyoit que les Espagnols rebutés par l'énormité de ces demandes, romproient avec éclat; mais à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui le cardinal de Bourbon étoit déja attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, & par conséquent hors d'état de seconder par quelqu'activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyoit pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les François, contre sa pro-

pre famille. Sa mère le conjuroit de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier sa sœur le harceloit. Une objection faite à propos dans l'assemblée des Etats, le tira d'embaras.

HENRI IV, 1593.

Leur projet manqué.

Il s'étoit engagé d'y proposer l'élection, & il le fit, mais si mollement, qu'on apercevoit aisément qu'il ne desiroit que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva & représenta qu'il y auroit de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avoit point de troupes, & que Henri au contraire, dont l'abjuration paroissoit immanquable, étoit à la tête d'une bonne armée; qu'il falloit bien plûtôt accepter la trève dont on avoit le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche; le plus grand nombre l'approuve, & on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leur personne de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, & leur remet une lettre pour leur maître, danslaquelle on di-

HENRI IV. 1593.

ſoit que la ſituation actuelle des affaires ne permettoit pas de procéder à l'élection, mais que les états n'y renonçoient pas, & qu'ils le ſupplioient de faire avancer au plutôt ſon armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder déſavantageuſement avec l'ennemi.

Ils font bonne contenance.

Les miniſtres Eſpagnols répondirent auſſi par écrit, d'un air déſintéreſſé, que leur roi n'avoit travaillé que pour le bonheur de la France, qu'ils étoient fâchés qu'on n'eût pas profité de ſa bonne volonté en éliſant un roi, dont la puiſſance auroit remédié à tous les maux. Qu'au reſte ils ſeroient toujours également diſpoſés à aider la ſainte union de leurs bons offices.

Satire Ménippée.

Un pareil dénouement, après le ſérieux de l'intrigue, donna aux Etats de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaiſans du temps. Ceux qui l'ont le mieux ſaiſi, ſont les auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Eſpagne ou Satyre Menippée*. C'eſt une relation burleſque de ces états, entremêlée de deſcriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère & les ſecrets motifs des principaux auteurs. Le ſtyle depuis près de deux cents ans n'a point vieilli, & pour peu

qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cette ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, & on dit que le ridicule qu'il répandit sur la Ligue, lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

HENRI IV. 1593.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires qui inspiroient toujours aux peuples un desir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étoient assemblés par ses ordres, plusieurs évêques & théologiens, non-seulement de ceux qui suivoient depuis long-temps son parti, mais même des Ligueurs invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi : ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces & aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisoit tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution.

Le roi se fait instruire.

Mem. de la Ligue, t. V.

Il vouloit que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étoient rendus auprès de Henri, & que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de sainte Genevieve. Les factieux l'épioient depuis long-temps, parceque ses dispositions

Danger que court l'abbé de sainte Genevieve.

Lezeau, Manuscrit de sainte Genevieve.

HENRI IV. 1593.

à l'égard du roi leur étoient plus que suspectes. En effet, c'étoit chez lui qu'avoient été tenues les assemblées où l'on avoit commencé à parler librement sur les excès des Ligueurs. Ils le veillèrent si bien, qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se rejouissoit avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèze-majesté divine & humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des Ligueurs déterminés, & son procès fut poussé avec la plus grande vivacité. Il déclina la jurisdiction ordinaire, & fondé sur ses privilèges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat étoit déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon qui étoient en grand nombre, & des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte ils demandèrent son élargissement jusqu'à guérison, & le cautionnèrent. L'abbé sortit & se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Le légat & Mayenne veulent empêcher

Les prélats, docteurs & théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par dessus les anciennes difficultés,

HENRI IV. 1593. l'abſolution du roi.

avoient réſolu de recevoir ſon abjuration. Ils exigèrent ſeulement que ce prince envoyât enſuite une ambaſſade ſolemnelle au ſouverain pontife, pour demander l'abſolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre ſa réconciliation à l'égliſe plus ſolemnelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il ſe tranſporta à Saint-Denis, qui n'eſt qu'à deux lieues de la capitale. On y avoit préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvoit donner de la pompe & de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laiſſer paſſer cette dernière occaſion, ſans cauſer du-moins le trouble qu'il pouroit. Il fit donc publier un écrit qui portoit en ſubſtance que Henri de Bourbon, ſoi-diſant roi de France & de Navarre, hérétique, relaps, impénitent, chef, fauteur, défenſeur public des Hérétiques, ne pouvoit être abſous que par le pape. En conſéquence il annulloit tout ce que feroient les prélats royaliſtes, & conjuroit les Catholiques par les entrailles de la miſéricorde de Dieu, de ne point cauſer un ſchiſme funeſte. Enfin il les avertiſſoit charitablement que s'ils n'avoient point égard à ſes remontrances, ils encourroient les cenſures, & perdroient

HENRI IV. 1593.

les titres, bénéfices, & dignités qu'ils possédoient dans l'église. Le duc de Mayenne de son côté fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, & mit des gardes aux portes.

Abjuration du roi.

Mais cette précaution n'empêcha pas que le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avoient prévenu la défense, d'autres échapèrent aux sentinelles des portes & franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortège de princes, seigneurs & gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats & d'ecclésiastiques, l'attendoit à la porte, tenant dans sa main le livre des saints évangiles ouvert : *Qui êtes-vous?* lui dit l'archevêque, *Que demandez-vous? Je suis le roi*, répondit Henri; *je demande à être reçu dans le sein de l'église Catholique. Le souhaitez-vous sincèrement?* répondit le prélat. *Je le souhaite de tout mon cœur*, dit le roi; & se mettant à genoux, il jura entre les mains de l'archevêque, de vivre & mourir dans le sein de l'église Catholique, Apostolique & Ro-

maine, de la défendre envers & contre tous au péril de sa propre vie, & protesta qu'il renonçoit dès à présent à toutes les hérésies qui lui étoient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, & répéta la même protestation au pied du grand autel qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple ivre de joie, mêla au champ de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi*. Pendant ce temps Henri recevoit de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe qui fut célébrée solemnellement, & dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des Ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table pensa être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon touchant que prononça l'archevêque de Bourges; & le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

Rage des Ligueurs.

En même temps que la ville de Saint-Denis s'édifioit de l'abjuration du roi, les Ligueurs donnoient à Paris un spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invec-

HENRI IV. 1593.

tives dont leurs prédicateurs ne chargeassent Henri & les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, Curé de saint Benoît, prononça à cette occasion pendant neuf jours consécutifs dans l'église de saint Merri. Il prétend prouver que la conversion du Béarnois n'est que feinte & hypocrisie, & que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Trève de trois mois.

Mais le peuple n'écoutoit plus qu'indifféremment ces déclamations. On avoit beau vouloir lui persuader qu'on ne devoit faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paroissoient bonnes, de quelque part qu'elles vinssent. Il étoit aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avoit, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin, le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, & presque sans parti, n'avoit pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donneroit le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc

avec une égale ſatisfaction à une trève qui devoit durer trois mois, à commencer le premier Août.

Fin des Etats.

Le ſeul légat en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'appaiſa en faiſant renouveler le ſerment d'union dans les états qui duroient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il auroit voulu, le prélat Romain ſouhaitoit du moins y faire recevoir le concile de Trente. On prit un ſingulier moyen pour le ſatisfaire, ſans engager les états. Le lieutenant général, dans une aſſemblée ſolemnelle, les prorogea juſqu'au mois de ſeptembre, & permit aux députés de ſe retirer. Après cette action, par laquelle les états étoient cenſés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure & ſimple du concile de Trente. Il en fit, ainſi que le cardinal de Pellevé auſſi préſent, un long remerciment aux députés. Il alla enſuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'égliſe de ſaint Germain l'Auxerrois, & les états furent ſéparés.

Avantages de la trève.

Ambaſſades de du Perron

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlemens, aux gouverneurs & commandans des provinces, pour leur faire part de ſa converſion & de la trève

HENRI IV. 1593.

d'Ossat. Mém. de Nevers, t. II.

générale. Il nomma ambassadeurs en cour de Rome le duc de Nevers, l'évêque du Mans & le doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de la Clielle, chargé de préparer les voies, & d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août.

Il goûtoit depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trève les faisoit jouir. L'envie de respirer un air pur après avoir été si longtemps renfermés, les attiroit dans les campagnes voisines. Ils y rencontroient leurs parens & leurs amis du parti royaliste. On s'embrassoit, on se félicitoit de cette réunion, quoique passagère, & on faisoit en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquoient pas de glisser dans les conversations, l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples; & quand la curiosité ou d'autres motifs attiroient quelques Ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiroient pas sans des caresses & des paroles obligeantes qui gagnoient leurs cœurs. Ainsi on

voyoit déja dans la bienveillance du roi & la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Attentat de Barrière.

Mais ces espérances à peine formées, furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière. Ce malheureux, sans autre motif connu que le dégoût de la vie & l'idée de faire une action que des fanatiques lui avoient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un Jacobin, qui donna des avis si certains, que le scélérat fut arrêté lorsqu'il étoit prêt à commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on recherchât les complices.

Division entre les Ligueurs.

La Ligue, pour se soutenir, avoit désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissoit des divisions entre ceux même que les liens du sang auroient dû unir plus étroitement, parceque chacun tirant à ses intérêts, tournoit l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandans infidèles, dans la personne du duc de Nemours son frère utérin, qui vouloit se faire une souveraineté du Lyonnois, dont il étoit gouverneur. Le lieutenant général le fit met-

HENRI IV. 1593.

tre en prison; mais ce châtiment n'en imposa que foiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la Ligue, profitèrent du bénéfice de la trève général; pour entamer des paix particulières. Ainsi la guerre, qui avoit été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits, qui couroient les campagnes. On respiroit enfin après tant de désastres; mais trois mois fixés pour la trève s'écouloient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la desiroit ardemment, & le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Négociation de Rome.

De Thou, liv. CVIII. Davila, livre XIV. Rerum mirab. in-4°. *page 261. Du Perron, d'Ossat.*

Il espéroit avoir dans cet intervalle des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisoit alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin, qu'après des difficultés plus inquiétantes, que les embaras d'une guerre véritable. Des députés de la Ligue, agens des Espagnols, écrivains soudoyés, jusqu'aux Calvinistes, investissoient le trône

ne pontifical, pour en fermer l'accès aux ambaſſadeurs du roi. Ils publioient que ſa converſion étoit feinte, & les plus échauffés diſoient que quand même elle ſeroit ſincère, le pape n'avoit pas droit de lui en donner l'abſolution. Arnaud d'Oſſat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a aſſuré un rang diſtingué entre les plus habiles négociateurs, ſe trouvant par haſard à Rome, fit face tout ſeul pendant long-temps à ces différens aggreſſeurs. Il réfutoit, détruiſoit leurs fauſſes nouvelles, répandoit à propos les véritables, & il ſe rendit, quoique ſans caractère, aſſez intereſſant, par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclairciſſemens ſur la France.

HENRI IV. 1593. *Mém. de la Ligue. t. V.*

Agent ſecret du roi en cette cour.

Les choſes en étoient à ce point quand la Clielle arriva à Rome. Il étoit porteur de lettres adreſſées à Seraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ces dépêches, lui recommandoit de procurer au plutôt à ſon envoyé une audience du ſouverain pontife. Seraphin inſtruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas ſa commiſſion ſi aiſée que Henri le préſumoit. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

HENRI IV
1593.
Difficultés à le faire recevoir par le pape.

Seraphin avoit un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes & en reparties fines, qui le rendoient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience sous quelques prétextes, dont son poste ne le laissoit pas manquer, & faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a recu des lettres du roi, & il se met en devoir de les lui montrer. Le pape qui n'étoit pas prévenu, se trouve embarassé, & dit avec vivacité, qu'il n'en veut pas recevoir d'un Hérétique. L'auditeur insiste. Clement se met en colère; mais Seraphin sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenoit toujours à ses lettres: *Enfin*, lui dit-il, *quand ce seroit le diable, qui demanderoit à se convertir, votre sainteté ne pouroit le refuser.* Egayé par cette saillie le pape fut quelque temps à plaisanter avec Seraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint père de donner audience au gentilhomme qui avoit apporté ces lettres. *Votre Sainteté*, lui disoit l'auditeur, *ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir*

comme un particulier qu'elle admet par bonté, & avec qui elle s'entretient par occasion des affaires de France : J'y penserai, *repondit le pape*, & dès le soir d'Ossat fut averti de dire à la Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui feroit, & qu'il eût bonne espérance.

HENRI IV. 1593.

Il est admis.

La nuit suivante un camerier du pape vient prendre la Clielle dans un carosse fermé & le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avoient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, & commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné & semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue & présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table & se retire respectueusement.

Avis secrets donnés au roi.

Le lendemain il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat étoit très-estimé du pape. Il avoit été Jésuite; & quoiqu'Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de la Clielle, que le roi étant retourné à l'hé-

HENRI IV. 1593.

résie, après avoir été déja absous une fois, le pape ne pouvoit plus écouter ses prières; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, & il fit dire par d'Ossat à la Clielle de donner bonne espérance au roi : qu'il n'avoit qu'à se montrer bien converti, perséverer dans la foi Catholique & ne pas s'embarasser de ce qui arriveroit au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avoit au fond dessein que de l'éprouver.

Mauvais traitement fait à ses Ambassadeurs.

Il ne falloit pas moins que ces assûrances, pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avoit mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevroit pas comme ambassadeur d'un roi, qu'il ne reconnoissoit pas. On lui signifia qu'il ne lui seroit donné que dix jours pour rester dans Rome, & défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion qu'on sou

tient une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, & toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisoit à n'avoir pas de quoi répondre, se mit à sourire : *Riez* s'écria l'ambassadeur pénétré, *riez, Monsieur, à présent. Le temps viendra que nous verserons des larmes en abondance, & que les cris des malheureux François perceront jusqu'à vous.*

HENRI IV. 1593.

Enfin accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui fut le dix janvier, il fit au pape la peinture des maux, que son inflexibilité alloit causer. Il ne demandoit qu'à convaincre les Ligueurs en présence du souverain pontife : que le saint père prescrivît seulement au roi les conditions auxquelles il pouroit obtenir l'absolution, & Nevers offroit de

1594.

On les menace d'un affront & ils se retirent.

laisser son fils en ôtage à Rome, jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes évêque du Mans, & Seguier doyen de l'Eglise de Paris, travailloient de leur côté avec ardeur à applanir les difficultés; mais comme ils étoient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embaras auquel ils ne s'attendoient pas. Le pape ne voulut pas les voir, qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avoient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devoient pas souffrir. Sur leur refus de comparoître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend les deux prélats à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudroit mettre à exécution cet ordre injurieux, & sort avec ses collègues, sans que personne ose se présenter.

Ambassade de la Ligue.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin arriva l'ambassade de la Ligue,

composée d'un cardinal, d'un baron & d'un abbé. Comme le roi avoit fait précéder la sienne par la Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montotio. *Il portoit*, dit l'archevêque de Lyon, *des vents pour en forger de nouvelles tempêtes.* Ce n'étoit point là ce qu'avoient fait entendre au roi ceux qui s'intéressoient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avoit intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. *Mais*, disoit le même archevêque, *le duc de Mayenne faisoit bien semblant d'avoir les bras & les jambes hors de la Ligue, & le cœur y étoit engagé plus que jamais.*

Math. t. II. page 56.

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la Ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes, comme des malheurs forcés, & à montrer de belles apparences; le tout afin d'obtenir du pape des troupes & de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse, sous différens prétextes, & ne la donna ensuite qu'ambigüe. Il dit qu'il falloit voir ce que feroit l'Es-

Inutile.

HENRI IV. 1594.

pagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtoit déja beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent nettement au lieutenant général de ne point compter sur lui.

Le roi pénétre les secrets d'Espagne.

Cayet, t. II. page 276.

Il ne venoit point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour frustrée de l'espérance de mettre son Infante sur le trône, n'entroit plus avec la même ardeur dans les vues de la Ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussi-tôt que Mayenne. Ces royalistes, après les états de Paris, avoient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance & ses aveux, on reconnut que ce n'étoit pas un simple courier; mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, & méconnu de visage à ceux avec qui il devoit traiter. Sur ces notions, la Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres & les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres & pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards & la conversation, sans

ſans s'ébranler. Comme il alloit obtenir une ſeconde audience, ceux qui veilloient à ſa ſureté l'avertiſſent qu'il vient d'arriver un courier de la Ligue. La Varenne repart à temps & arrive ſur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le prendre.

HENRI IV. 1594.

On ſut ainſi les myſtères du cabinet de Philippe. Il promettoit toujours de ſecourir puiſſamment la Ligue ; mais on ſentoit qu'il en vouloit au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection ; & que, s'il le ménageoit, c'étoit moins par égards perſonnels, qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avoit donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France ; mais ſeulement qu'il tâchât d'en détacher les provinces à ſa bienſéance. Henri IV ſe hâta d'en réunir le plus qu'il pût, pour s'en ſervir à diſputer le reſte contre l'ennemi.

Sacre du roi.

Le monarque, en prolongeant la trêve, donna une déclaration, qui eut les plus heureux effets. Il exhortoit paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, & à reconnoître leur roi, promettant d'oublier le paſſé. Il confirmoit tous les privilèges, & don-

Henri IV. 1594.

noit une amnistie générale ; mais en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clement & de Barrière. A cette invitation, des villes & des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitri, gouverneur de Meaux, avoit dès l'année dernière donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnoissance & combla les habitans de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre-autres Villeroi, qui abandonna alors sincèrement la Ligue. Reims, depuis longtemps asservi aux Lorrains, resta encore sous la puissance des Ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le vingt-deux février, & il revint ensuite à S. Denis.

Dessein du roi sur Paris.

De Thou, liv. CIX.

Davila, liv. XIV.

Mém. de la Ligue. t. VI.

Le voisinage de Paris étoit choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devoit nécessairement s'en présenter, dans l'état où étoient les choses. Les chefs ne savoient eux-mêmes s'il leur convenoit de faire la guerre, ou la

paix; à plus forte raiſon le peuple étoit-il indécis. Le duc de Mayenne avoit encore demandé une prolongation de la trève; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Eſpagnols, ni au légat, on étoit reſté dans un état de guerre; mais ſans preſque commettre d'hoſtilités. Quelque ſupportable que fût cette ſituation en comparaiſon des troubles paſſés, les Pariſiens qui craignoient le retour des calamités, murmuroient hautement.

Cayet, t. II, page 296.

Mayenne change le gouverneur.

Le parlement les appuyoit. Il ſemble que le compte de Belin, gouverneur de Paris, penchoit auſſi pour un accommodement. Ce ſoupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à ſe démettre. Comme la douceur de ſon gouvernement l'avoit fait aimer, ſa retraite, qu'on ſentoit bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Mécontentement du parlement & du peuple.

Il y eut à ce ſujet des remontrances du parlement au lieutenant général. On lui rappela, que quand il avoit été élevé à cette dignité, il avoit promis de ne rien faire que de concert avec la cour: que cependant récemment, ſeul & de ſon chef, il venoit de rejeter la trève propoſée, & de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On

HENRI IV.
1594.

lui fit entendre que le parlement étoit disposé à prendre une connoissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne se fortifie.

Mayenne sentit que s'il laissoit commencer des procédures à ce sujet, c'en étoit fait de son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols & du légat, il établit dans la ville des corps de garde & des patrouilles, comme s'il y avoit eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des seize, qu'il avoit presque détruite. A l'aide de ces scélerats & des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés, parceque les Espagnols leur donnoient un minot de bled par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sureté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étoient suspects, & à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur Charles de Cossé comte de Brissac, qu'il se flattoit de trouver plus fidèle.

On lui donne des soupçons sur le nouveau gouverneur.

Celui-ci n'eut pas plutôt le gouvernement de Paris, que plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Il entama le plutôt qu'il put une négociation secrète, avec des royalistes ses parens & amis, qu'il

voyoit dans les fauxbourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, eut vent de cette intelligence & en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant général lui fit part de l'avis qu'il venoit de recevoir, & le gouverneur ne manqua pas de le rassurer par des promesses qu'il n'étoit pas disposé à tenir.

Il ne sait pas profiter de ses avantages.

Madame de Nemours, vouloit que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi, & faire sa condition meilleure; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, & prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvoit se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyoit d'ailleurs, qu'après les protestations publiques qu'il avoit faites, il ne pouvoit en honneur entrer en accommodement avec le roi, avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiroient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Mansfeld lui amenoit, & à s'aboucher par la même occa-

HENRI IV. 1594.

ſion avec les princes Lorrains ſes parens, afin de prendre en commun une dernière réſolution.

Il quitte Paris.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance & de crainte, & montra des variations, qui marquoient le plus grand trouble. Non ſeulement il permit, contre ſes anciennes ordonnances, mais il procura ſous main une aſſemblée des ſeize. Il apprit avec joie que ces hommes de ſang, s'étoient engagés par de nouveaux ſermens, à ne jamais ſouffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette aſſemblée, Mayenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'étoit faite contre ſa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité & l'obéiſſance au gouverneur & annonça ſon voyage; il promit de ne pas le faire long, & ajouta, que pour gage de ſon empreſſement à les rejoindre, il leur laiſſoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, ſa femme & ſes enfans; mais le lendemain ſix Mars il les emmena avec lui. Ainſi Briſſac ſe trouva le maître.

Déſeſpoir des factieux.

Il ne lui étoit pas difficile de s'arran-

ger avec le roi, & il étoit bien ſûr d'avoir tout ce qu'il voudroit en échange de Paris. Son embaras ne venoit que des Ligueurs. Il étoit queſtion de boucher les oreilles, de faſciner les yeux à des gens dont tous les ſens étoient éveillés contre la ſurpriſe, à des hommes capables, ſur le moindre ſoupçon, d'enfoncer le poignard & d'embraſer leur patrie. On entendoit les prédicateurs ſéditieux déplorer leur foibleſſe, regreter ces temps heureux où perſonne n'auroit oſé, ſans riſque, élever la voix contre la ſainte union. Un cordelier Savoyard, pouſſa la rage juſqu'à exhorter en pleine chaire ſes auditeurs à faire un maſſacre général des royaliſtes, & à leur promettre le paradis en récompenſe de cette barbarie.

Leurs menaces.

Plus les ſeize & les Eſpagnols étoient foibles, plus ils affectoient dans les derniers jours de braver les royaliſtes. On les voyoit marcher armés dans les rues, parler avec emphaſe de leurs partiſans; exagérer leur nombre & leurs forces; débiter, pour ſe rendre plus terribles, qu'ils avoient des magaſins d'armes, des lances à feu, de la poix & d'autres matières combuſtibles, pour conſumer la ville, & s'enſevelir ſous ſes ruines,

HENRI IV. 1594.

s'ils ne pouvoient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Adresse de Brissac.

Les gens de bien étoient consternés & redoutoient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le dix-sept Mars, il y eut une procession générale à laquelle la chasse de sainte Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter, sans ralentir sa marche, alloit toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédicateurs & les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il falloit sévir contre les factieux, il s'appuyoit des arrêts de la Cour : dans d'autres circonstances il en mitigeoit l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Il sut aussi trouver habilement des prétextes, pour diminuer la garnison Espagnole, & mettre dans les postes importans les troupes dont il étoit sûr.

Réduction de Paris.

Enfin tout étant disposé, le soir du

ving-un mars, Briſſac aſſemble les colonels & les capitaines de quartier, dans la maiſon du prevôt des marchands. On doit ſe rappeler que, depuis le châtiment des ſeize, ces places étoient occupées par les bourgeois les plus eſtimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoroient, répète à ceux qui le ſavoient déja, tout le plan de l'entrepriſe, il aſſigne à chacun ſes poſtes, & convient avec eux de ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leur quartier, & commence ſa ronde, afin de voir tout par lui-même.

On dit que les miniſtres Eſpagnols, toujours ſoupçonneux, malgré la confiance qu'ils étoient obligés de marquer au gouverneur, avoient attaché à ſa ſuite deux officiers & quelques ſoldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au-dehors. Heureuſement les troupes du roi ne ſe préſentèrent qu'à quatre heures du matin, le vingt-deux mars, lorſque ces eſpions étoient retirés. Briſſac les attendoit. Au premier ſignal, il va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à ſon ordre. Les barrières tombent. Les ſoldats royaliſtes entrent en ſilence. Ils paſſent les

HENRI IV. 1594.

rues en ordre de bataille & s'emparent des places & des carrefours. Un seul corps de garde Espagnol fit mine de résister. Il fut aussi-tôt enveloppé & détruit. Les autres disparoissent devant le vainqueur, & les factieux ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, Henri s'avance au milieu d'un gros corps de noblesse. Les cris de *vive le roi*, se font entendre de tous côtés. Quoiqu'armé, sa marche avoit plus l'air d'un triomphe pacifique, que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais & harangué comme en pleine paix. Après la Messe, & le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au louvre, où il dîne en public, & dès l'après-midi les boutiques étoient ouvertes: on travailloit dans Paris, comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Dangers de l'entreprise. *Mém. de de Condé, t. VI, p. 184.*

Quelqu'intrépide que fût Henri, on dit, qu'il ne put se défendre de quelqu'inquiétude, en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit & demanda, si on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit, en effet, qu'une chaîne tendue, une barricade élevée,

un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement, & causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps de garde Espagnol, qui, ayant voulu résister, fut massacré en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disoit-il qu'il auroit voulu racheter leur vie de son sang.

Bonté du roi. *Journal de Henri IV, tome II.*

Dès le jour même, il se regarda au milieu des Parisiens, comme au milieu de ses enfans. Il étoit charmé de s'en voir pressé : *Laissez-les*, crioit-il, à ceux qui vouloient écarter la foule assemblée autour de lui, *Laissez-les ! Ils sont affamés de voir un roi.* Si les ministres eussent voulu l'en croire, il auroit laissé dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien ; il se flattoit d'étouffer leur haine à force de bienfaits ; & sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres, pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer les

HENRI IV. 1594.

duchesses de Nemours & de Montpensier de sa protection. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat le roi le fit reconduire honorablement lui permettant d'emmener sous sa sauve-garde Varade, recteur des Jésuites, & Aubri, curé de S. André des Arcs, convaincus de complicité avec le malheureux Barrière. La garnison Espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avoit assurés dans son traité. Feria & les autres ministres de Philippe s'en allèrent avec elle. Le roi fut les voir passer, & lorsqu'ils défiloient devant lui, il leur dit en riant : *Recommandez-moi à votre maître ; mais n'y revenez plus.*

Soumission de tous les corps.

A peine quelques jours s'étoient écoulés, que les plus déterminés Ligueurs chantèrent la palinodie. La Sorbonne donna l'exemple. Elle vint faire ses soumissions au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, & à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvoient encore rester à quelques docteurs particuliers. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés, osoient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou

peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les Capucins, les Jésuites & les Chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales & publiques. Quand on lui parloit de les punir, il répondoit : *Il faut attendre, ils sont encore fâchés.* Le seul cardinal de Pellevé n'éprouva pas sa bonté, il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi étoit dans la ville.

HENRI IV. 1594.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avoit pas un seul, qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à politique ; mais il est impossible qu'un monarque, en état de se venger, soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avoit pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus dans ses sujets l'expression de la tendresse, qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration, occasionnée par ses exploits.

Il termina ce qui regardoit la capitale, en recevant la Bastille à compo-

La Bastille se rend, le Par-

HENRI IV. 1594.

lement se réunit.

sition, & en réunissant à Paris les débri du parlement établi à Tours & à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté Les membres fidèles prétendoient à des récompenses ou à des distinctions au préjudice de ceux qui s'étoient laissés entraîner par le torrent de la Ligue Mais le roi voulut qu'il ne restât aucune trace de désunion, que la concorde fût rétablie par l'égalité, & il fit retirer des registres tout ce que le malheu des temps y avoit introduit de contraire aux loix & au respect dû au Souverain.

Traités difficiles du roi avec ses sujets.

D'Aubigné, t. III, l. III, p. 505.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissans, entre deux précipices également difficiles à éviter Les réformés le voyant devenu catholique demandoient des édits qui assurassent leur état. Les catholique avoient l'œil ouvert sur lui, pour voi s'il ne feroit point de graces à ses premiers favoris à leur préjudice. D'un autre côté les Ligueurs mettoient à pri leur soumission, & les anciens royaliste murmuroient de voir passer entre le mains des rebelles les dignités & le biens, qu'ils regardoient comme devant être le prix de leur fidélité; en sorte que le plus sincère & le meilleu

des rois, paſſoit pour hipocrite, auprès du catholique jaloux, & pour ingrat & avare auprès du calviniſte mécontent & du courtiſan mercénaire.

Par les traits d'humeur, qui échappèrent pluſieurs fois à Henri dans ces diſcuſſions, où il étoit, pour ainſi dire, arraché de chaque côté, on juge que ce furent les momens les plus amers de ſa vie. Elevé dans les camps, la célérité d'une marche, la bruſque déciſion d'une bataille étoient bien plus conformes à ſon caractère, que le calme du cabinet, & les lenteurs d'une négociation. Il en étoit tout autrement du duc de Mayenne, qui aimoit à repaître ſon eſprit d'un projet, pendant qu'il falloit agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui diſoit que le duc étoit un grand capitaine. *Je le crois*, répondit-il, *mais j'ai toujours cinq bonnes heures ſur lui.*

Paſquier, livre X, lett. XXX.

Cette activité lui ſervit beaucoup au ſiége de Laon, ville très-forte, où Mayenne avoit retiré une partie de ſa famille & ſes pricipaux effets. Le roi l'attaqua avec ſa vivacité ordinaire. Les Eſpagnols vinrent au ſecours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageoit le commandement, qu'il avoit été pour

Mayenne ſe jette dans de nouveaux embaras.

De Thou, l. CXI. Davila, liv. XIV.

HENRI IV. 1594. ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas.

Il y courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, & peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres Espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, vouloient le faire arrêter. Leur avis étoit qu'on lui fît son procès, comme à un traître, qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'étoit toujours opposé à l'élection de l'Infante, le plus cher desir de ce prince. Cette proposition fut très-débattue dans le conseil, & Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parcequ'ils avoient encore besoin de lui, de son nom & de son crédit, pour pénétrer & se soutenir en France.

Il auroit risqué bien davantage, si on avoit su que dans une conférence qu'il s'étoit ménagée avec les princes Lorrains ses parens, après sa sortie de Paris, ne pouvant traîter directement avec le roi, ils étoient convenus que les autres entameroient une négociation, à laquelle il accéderoit ensuite : de sorte que pendant que Mayenne s'engageoit

à

à l'archiduc, on faisoit des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisoient que se tromper les uns les autres ; car dans le même temps que les Espagnols donnoient leur armée à commander au duc, ils lui débauchoient des gouverneurs de provinces & jusqu'à ses parens, auxquels ils faisoient des pensions, afin qu'ils dépendissent, non plus du chef de la Ligue, mais d'eux seuls.

HENRI IV. 1594.

Le roi prend Laon.

Ces divisions sourdes n'empêchoient pas que tout n'allât de concert, quand il étoit question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent long-temps le roi en échec ; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, & sureté pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils sur-tout qui commandoit dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, & l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

Mort de Givri.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de

HENRI IV. 1594.

Pasquier, l. X. lett. I.

grande espérance, plein d'esprit, habi le dans les langues & les mathémati ques, capitaine prudent, & soldat in trépide. C'est à lui, que Henri, délica sur les louanges, parcequ'il savoit le mériter lui-même, écrivit cette ligne après un avantage dû à la bravoure d ce jeune guerrier: *Tes victoires m'em pêchent de dormir. Adieu, Givri Voilà tes vanités payées.*

La France presqu'entière se soumet au roi.

Vie de Mornai, p. 329.

La conquête de Laon fut accompa gnée & suivie de beaucoup d'autres, tan par la plume, que par l'épée. Amiens Château-Thierri, Beauvais, Cambrai revinrent à l'obéissance. Le duc d'Au mont soutint avec succès la guerre e Bretagne contre les Espagnols auxilia res du duc de Mercœur, qui vouloi s'y former un état indépendant. Le fie d'Epernon, presque souverain dans l midi de la France, depuis qu'il s'y étoi retiré, après la mort de Henri III, flé chit sous les ordres du roi, signifié par le duc de Montmorenci, gouver neur de Languedoc, qui apprit lui même à reconnoître un maître. Le du de Guise fit sa paix pour lui & se frères (*): ils rendirent Reims & tou

(*) Catherine de Clèves, douairière de Guise disoit à Henri IV: » Sire, nous ne concluroi

tes les places qu'ils occupoient. Le roi leur en laissa le gouvernement & ajoûta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes. *Mais*, disoit ce prince, *il faut que la métairie rachète le château.* Le duc de Lorraine demanda & obtint une trève. Villars rendit Rouen, & fut continué dans sa charge d'Amiral, que le duc de Mayenne lui avoit conférée. La Châtre & Bois-Dauphin, obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenoient du lieutenant général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit lors de cette création, *que Mayenne faisoit des bâtards, qui se feroient légitimer un jour à ses dépens.*

Espérances du côté de Rome.

A ces succès se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi,

---

» jamais rien avec les trois commissaires que vous » nous avez donnés, pour traiter avec mon fils. Le » chancelier de Chiverni ne fait que hausser les épau» les, sans dire autres choses, sinon : Il faut voir, il » y faut penser. Le duc de Rets parle incessamment » sans que personne de la compagnie, ni peut-être lui-» même, entende ce qu'il veut dire : votre secrétaire » d'état, Baulieu-Rusé, est toujours en furie, & ne fait » que nous ménacer, & dire, que nous sommes encore » trop heureux que vous nous laissiez la vie ». *Mélanges historiques d'Amelot, tome I. pag. 69.*

Henri IV. 1594.

évêque de Paris, aſſez inſtruit de l[a] politique Italienne, pour n'être pa[s] dupe des mauvais traitemens extérieur[s] que ſon attachement au roi lui avoi[t] attirés. Il s'étoit vu menacer de l'in[-] quiſition. Le pape avoit dit publique[-] ment que c'étoit un mauvais cardinal[.] Cependant, moyennant quelques lé[-] gères ſatisfactions, il étoit rentré e[n] grâce ; & quoique le ſouverain pontif[e] lui eût déclaré, qu'il ne vouloit pas en[-] tendre parler en faveur du roi, il l'a[-] voit néanmoins écouté ſans marque d[e] mécontentement.

Il étoit public dans Rome, que le[s] Eſpagnols preſſant le pape de réaggra[-] ver ſes excommunications contre le ro[i] de France, Clément avoit répondu qu[e] le feu étoit déja aſſez grand, dans c[e] malheureux royaume, ſans l'allume[r] encore davantage; & que le roi catho[-] lique, qui ſollicitoit ſi fort le ſecour[s] des foudres ſpirituelles, devoit aupa[-] ravant employer ſi bien les armes tem[-] porelles, que les premières ne fuſſen[t] pas lancées ſans effet. Gondi rapport[a] auſſi au roi, que s'il vouloit gagner le[s] bonnes grâces du pape, il devoit reti[-] rer le prince de Condé des mains de[s] Calviniſtes, & le faire élever auprès d[e]

lui ; parceque Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenoit le plus proche héritier de la couronne.

Mécontentement des réformés.

Cette précaution s'arrangeoit avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avoient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardoit comme trahi, par la défection de son chef. Entre les grands plusieurs pensoient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pouroit se faire élire à sa place chef des Calvinistes. Tout tendoit dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendoit ; & si les requêtes qu'ils présentoient en cour, ne marquoient pas précisement ce but, le roi ne l'ignoroit pas. Ainsi sa prudence devoit avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, & ôter aux brouillons la ressource de quelque nom illustre, dont ils auroient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réfor-

HENRI IV. 1594.

més, & en appelant le jeune Condé auprès de lui : conduite sage, après l'expérience que le monarque avoit faite lui-même de ce que pouvoit un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Attentat de Jean Châtel.

Pendant que la France régie par une main si habile, commençoit à jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon jaloux de son bonheur suscita un parricide, dont le poignard pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours du grand Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à une habitude infâme, dont il sentoit toute l'horreur, avoit souvent des remords, que la complaisance dans son vice rendoit toujours infructueux. Il venoit de finir des études brillantes au collége des Jésuites, qui lui montroient de l'amitié, comme à un sujet d'espérance & qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'en accusa aucun d'être complice de son crime; mais il dit, qu'il avoit souvent entendu soutenir au collége, qu'il étoit permis de tuer le roi, parceque c'étoit

un tyran, & que le pape ne le reconnoiſſoit pas; que ce ſentiment étoit celui de la ſociété en général; qu'effrayé par la crainte des feux éternels, dont ſes directeurs le menaçoient, à cauſe de ſa perſévérance dans ſon malheureux penchant, il avoit réſolu de tuer le roi; eſpérant, que s'il devoit être condamné à huit dégrés de tourmens, il les feroit réduire à quatre, par une action ſi utile à l'égliſe.

Dans ce deſſein, Jean Châtel s'attacha à la ſuite du roi. Il trouva moyen de pénétrer juſqu'à ſa chambre le vingt-ſept décembre, & lui donna un coup qui devoit porter à la gorge; mais comme en cet inſtant le roi ſe baiſſoit, pour embraſſer un ſeigneur qu'on lui préſentoit, le couteau le frappa à la bouche & lui caſſa une dent, ſans faire de bleſſure profonde. Le ſcélérat fut pris & condamné au ſupplice des criminels de lèze-majeſté. Il en ſouffrit les affreuſes tortures avec la plus grande conſtance en homme qui plie ſous la violence; mais ſans ſe repentir ni changer de ſentiment.

On attribua une ſi étonnante fermeté aux leçons de ſes maîtres. Ils furent arrêtés dans leur maiſon, & ſubirent un

1595. Expulſion des Jeſuites.

HENRI IV. 1595.

Journ. de Henri IV. tome II.

interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits ſéditieux. Sur ce délit, & d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard Jéſuite, fut condamné à être pendu, & les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils ſortirent de Paris le huit janvier. *Voilà*, dit le journaliſte de Henri IV, *comme un ſimple huiſſier avec ſa baguette exécuta ce jour, ce que quatre bataillons n'euſſent ſu faire.*

Le roi ſe montra fort ſenſible à cet attentat. *Falloit-il*, dit-il douloureuſement, *que les Jéſuites fuſſent convaincus par ma bouche?* Il parut extrêmement triſte pendant quelques jours, & ſe laiſſa même abattre. Son cœur ſouffroit, de ce que dans un peuple, pour lequel, diſoit-il, il auroit donné mille fois ſa vie, il ſe trouvoit encore des monſtres capables d'une haine ſi envenimée. Mais les affaires & le bruit des armes firent bien-tôt diverſion à cette mélancolie.

Le roi déclare la guerre à l'Eſpagne.

Aſſez & trop long-temps Philippe II, abuſant de la crédulité des François, les avoit, pour ſes ſeuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres, ſous les drapeaux de la religion. Tranquille dans ſa cour, ce monarque, du fond

HENRI IV. 1595.

fond de son cabinet envoyoit la discorde chez ses voisins ; jamais plus content que quand elle apprenoit que l'étendart de la révolte étoit levé dans un pays, & que ces malheureux habitans saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiroient, victimes de l'erreur & du préjugé. Aussi-tôt ses troupes partoient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop foibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvroient à la perfidie, qui revèle les secrets des princes, à l'enthousiasme, qui soulève les peuples au fanatisme, qui poignarde les rois. Il comptoit pour rien ses propres pertes, quand elles avoient été ruineuses aux autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardoit les hommes comme nés pour servir son ambition ; & la victoire n'auroit pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri le grand borna la fortune de ce prince. On lui conseilloit de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes & même quelques provinces, pour sauver les autres, de ne point risquer le choc d'un état épuisé, contre ce colosse de puissance ; mais Henri

HENRI IV. 1595.

aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par là il démasquoit Philippe, & le forçoit de s'expliquer. Il le proclamoit en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France, & il se mettoit en droit de déclarer rébelles les seigneurs François qui resteroient unis à l'étranger.

Mayenne se joint encore aux Espagnols. *De Thou, liv. CXII. Davila, liv. XIV.*

On n'en connoissoit plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie, & de Mayenne; celui-ci, de chef de parti, devenu esclave des Espagnols, & conservant peu d'intelligence en France, excepté dans la Bourgogne son gouvernement. Il est étonnant que dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, & que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent les uns les autres, avec pleine connoissance: preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiroient.

Combat de Fontaine-Françoise.

Henri, dont on marchandoit pour ainsi dire la couronne, n'étoit pas d'humeur à attendre qu'on y portât la main,

Tant que la guerre ſe borna à des eſcarmouches & à des expéditions peu importantes, il la laiſſa faire à ſes généraux dans les provinces, aſſez occupé des affaires de l'intérieur ; mais ſi-tôt qu'il ſut que le connétable de Caſtille s'avançoit avec le duc de Mayenne vers la Bourgogne, à la tête d'une forte armée, il courut défendre ſa frontière. Là ſe donna le combat de Fontaine-Françoiſe, rencontre périlleuſe, dans laquelle le roi s'expoſant témérairement, courut de grands riſques : auſſi écrivit-il à ſa ſœur : *Peu s'en eſt fallu que vous n'ayez été mon héritière.* Il en eut tout l'avantage.

Réglemens de police, de finance & de guerre.

Les ennemis contens de cet eſſai, ne paſsèrent pas plus avant. Ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon & de parcourir quelques provinces, où il rétablit l'ordre & la tranquillité. Comme dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payoient que ce qui leur étoit arraché par les contributions ; comme il n'y avoit de règle ni dans l'aſſiette des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits burſaux. Pareillement la difficulté de tirer les ſoldats chacun de leur canton, où ils fai-

HENRI IV. 1595.

ſoient la guerre, & d'en former des armées nombreuſes, capables de tenir tête à celles des Eſpagnols, obligea de convoquer le ban & l'arrière-ban. Ces levées générales, en affoibliſſant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, & rendirent au roi de bons chefs.

Mort du maréchal d'Aumont.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, François d'une probité antique, ſincèrement attaché à ſon prince, général habile, conſeiller plein de ſens & de probité. Il mourut en Bretagne, où il faiſoit la guerre, également eſtimé de tous les partis. La Picardie regretta auſſi d'Humieres, pleuré comme le père des ſoldats.

Proſcription du duc d'Aumale.

Cette province, voiſine de la Flandre, ſouffrit plus long-temps que les autres. Les Eſpagnols y firent de grands progrès, ſecondés par le duc d'Aumale, qui en étoit gouverneur. Pour le punir de ſon obſtination dans la révolte, le roi permit que le parlement confiſcât ſes biens, le déclarât criminel de lèze-majeſté, & le condamnât à être écartelé. La ſentence fut exécutée en effigie.

Le duc de Mayenne obtient une ſurſéance.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Françoiſe, que les affaires de la Ligue étoient déſeſpérées, pouvant à

HENRI IV. 1595.

peine trouver un asile en Bourgogne son gouvernement, dont les villes se rendoient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnoître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grace, & lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter & entière surséance, jusqu'à ce que le souverain Pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Le pape bien disposé pour le roi.

De Thou, liv. CXIII.

Davila, liv. XIV.

D'Ossat & du Perron.

Depuis les désastres de la Ligue & la réduction de la capitale, on se flattoit que l'absolution du roi ne pouvoit pas être long-temps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenoit toujours la négociation à Rome, avec du Perron, qui lui avoit été adjoint. Clément VIII, qui observoit en secret la conduite du roi Henri, s'en montroit toujours plus satisfait. Il ne craignoit que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvoient lui susciter de grands embaras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le souverain pontife. *Que dit-on à Rome des troubles de France*, lui demanda le pape? *On dit*, répondit froidement Olivier, *que Clément VII par sa viva-*

cité a perdu l'Angleterre, & que Clément VIII par sa lenteur perdra la France.

Henri IV. 1595.

Il prend l'avis du consistoire.

Cette menace formidable pour un pontife qui aimoit la religion, lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie; mais en effet pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi. Il publie en même-temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphoit, persuadé qu'il l'emporteroit dans un scrutin public, parcequ'il avoit gagné la plus grande partie des cardinaux. Mais le saint père, plus habile, déclara que la matière étoit assez importante pour la discuter plus mûrement qu'une autre: & qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux y parvenir, qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là le pape se rendoit maître des suffrages, soit parceque les opinans intimidés n'oseroient pas le contredire, soit parcequ'il se promettoit de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudroit de leurs avis.

Il sonde le roi d'Espagne.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardi-

nal Tolet étoit Eſpagnol, & par conſéquent au deſſus du ſoupçon par rapport à ſa nation, Clément le détacha à la comteſſe de Benevent, ambaſſadrice d'Eſpagne. Dans une converſation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambaſſadeur, dans le plus grand ſecret, que le pape eſt diſpoſé à donner l'abſolution au roi de France : bien ſûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à ſon mari, & qu'il dépêchera auſſi-tôt en Eſpagne. Le ſaint père attend enſuite le temps néceſſaire pour la réponſe. N'entendant parler de rien, il tient conſiſtoire ; & malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impoſe ſilence, il conclut de donner l'abſolution.

Mém. de l'Abbé Arnaud, ſeconde part. pag. 76.

Et prononce l'abſolution.

Pendant ces délibérations, on faiſoit dans Rome des prières publiques par ordre du pape, & les conditions ſe régloient en particulier avec du Perron & d'Oſſat, nommés ambaſſadeurs du roi à cet effet. Le premier ſeptembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux miniſtres vêtus en ſimples prêtres, ſe préſentèrent au pape, qui étoit aſſis ſur un trône élevé dans la place de S. Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi & les conditions de l'abſolu-

HENRI IV. 1595.

rion que du Perron & d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi Catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, & reçurent de lui, comme pénitens publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitoit le psaume *Miserere.* Le pape se leva, lut quelques prières; & s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, & entra dans l'église, où on chanta le *Te Deum.*

A quelles conditions?

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi, fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape vouloient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri, quelques paroles qui auroient fait entendre que Bourbon n'étoit censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs François furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeoit la publication pure & simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'ils ob-

tinrent qu'il n'en feroit publié, que ce qui s'accordoit avec nos maximes. Ils se rendirent fort faciles pour tout le reste. Les Réformés les taxèrent de mollesse pour s'être soumis à être frappés de la baguette, qu'ils appeloient par dérision *la gaulade*. Mais au fond, cette cérémonie n'est qu'un reste de la pénitence publique, dont on auroit peut-être pu épargner la confusion aux représentans d'un si grand roi.

Les conditions de l'absolution étoient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisoit promettre au roi, qu'il ne nommeroit aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégeroit le clergé, qu'il révoqueroit les libéralités faites aux dépens de l'église, qu'il ratifieroit tous ses engagemens entre les mains du légat qui seroit envoyé en France, & qu'il notifieroit publiquement à tous les princes Catholiques sa résolution de vivre & de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles; comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères des deux sexes en différentes provinces, d'approcher du moins quatre fois l'an des sacremens

HENRI IV. 1596.

de Pénitence & d'Euchariſtie, & o[n] dit qu'il y eut une dernière conditio[n] ſecrète de rappeler les Jéſuites.

Accommodement du duc de Mayenne.

De Thou, liv. CXV.

Davila, livre XV.

Le duc de Mayenne n'avoit plus l[e] moindre prétexte de reculer ſon accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il deſiroit ardemment de finir. L[e] préſident Jeannin y travailloit auprè[s] du roi ; mais il ſe rencontroit des obſtacles qui ſe ſeroient aiſément applanis, ſi le duc avoit pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choſes qui embaraſſoit le plus, étoit la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne ſouhaitoit que l'édit en déchargeât, lui, les princes & les princeſſes de ſa maiſon ſi nettement, qu'ils n'en puſſent jamais être recherchés ; mais il deſiroit auſſi que cet article fût touché de manière qu'on ne pût induire des termes, qu'ils avoient eu beſoin de grâce & d'abolition.

Edit de Folembrai.

Le duc demandoit de plus à traiter pour le reſte des Ligueurs, comme s'il eût encore été chef de parti. On auroit pu lui refuſer cet honneur ; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il ſe trouvoit à Folembrai, maiſon de plaiſance, avec Gabrielle d'Eſtrées, qui ſollicitoit pour le duc,

dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avoit jamais été méchant. On savoit que s'il eût moins aimé sa patrie, il auroit pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paroissoit revenir sincèrement, lorsqu'il pouvoit peut-être encore donner quelqu'embaras, en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de son état. Il manda le premier président, le président Seguier, le procureur général & quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, & toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes: « Sur ce qu'il a paru » au roi par l'inspection des pièces, que » les princes & princesses qui ont fait » la guerre contre lui, n'ont eu aucune » part à ce crime : vu même qu'ils s'en » sont justifiés par serment, il interdit » à ses cours de parlement toutes pour» suites à cet égard ».

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques à cet égard, & reconnut que lui & les autres n'avoient pris les armes, que par un motif de religion. Il défendit qu'ils fussent

HENRI IV. 1596.

jamais recherchés pour aucunes intelligences, traités, pactes ou conventions faites avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sureté, deux en Bourgogne & une en Champagne, & leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne seroit point permis aux Réformés d'y tenir des assemblées. Enfin, sa majesté assigna un terme, pendant lequel il seroit libre aux princes Lorrains & aux autres seigneurs François de se présenter, pour jouir du bénéfice de l'édit.

Difficultés pour l'enregistrement.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II, & ainsi sœur de Henri III, & Louise de Lorraine sa femme, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeoit des personnes violemment soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; & malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. La cour eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions & sauve-gardes que le roi accordoit, & elle n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Retour de plusieurs sei-

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Le duc de Nemours re-

vint à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville & tout le pays de Toulouse. C'étoit le même qui, après avoir été Capucin, changea son froc contre une cuirasse, pour le service de la Ligue. Le roi le fit maréchal de France. Il entra dans l'ordre de Malthe, & reprit ensuite l'habit de Capucin, qu'il porta jusqu'à la mort.

greurs à leur devoir.

Le reste de cette année, plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, & lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étoient ceux qui se contentoient d'être confirmés dans leurs gouvernemens ou leurs dignités. Les Calvinistes ne voyoient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avoient versé leur sang pour le roi; eux à qui il devoit sa couronne, le moins, disoient-ils, qu'il pût leur accorder, c'étoit, comme aux Ligueurs, des gouvernemens, des honneurs, des dédommagemens, enfin des places de sureté, où ils puissent exercer leur religion, sans aucune dépendance du clergé Romain.

Assemblée & mécontentement des Réformés.

Ces discours avoient été souvent répétés dès l'année dernière dans deux assemblées successives, tenues, l'une à

HENRI IV. 1596.

Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Fo en Périgord : assemblées convoquées la vérité par la permission du roi, ma où il se dit & se fit bien des chose contre son gré. Les Réformés se plai gnoient qu'après leur avoir promis so lemnellement, en les quittant, qu'i pourvoiroit à leurs intérêts, le roi le renvoyoit maintenant à l'édit de Poi- tiers, qui n'étoit pas si favorable qu'or le disoit. Ils demandoient donc une nouvelle déclaration, qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume, qui assignât des fonds & des revenus sûrs à leurs minis- tres ; qu'on les admît sans distinction aux charges publiques ; & que dans tous les tribunaux, on nommât autant de magistrats Réformés, que de Catho- liques. Le roi les appaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finan- ce & de police ne lui laissoient pas le temps de les satisfaire.

Arrivée du légat en France.

De Thou, liv. CXVI.

Davila, liv. XV.

Tout ce qu'ils virent cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accor- dés aux Ligueurs rentrés en grâce, qu'ils jalousoient toujours, il leur sem- bloit que le roi se décidoit trop en fa- veur des Catholiques. Ils observèrent

avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Il ne pouvoit pas mieux choisir. C'étoit l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connoissant les bornes du vrai zèle & les montrant aux Catholiques qui vouloient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, & le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Absolution de la princesse de Condé.

Il reçut l'abjuration de Charlotte de la Trémouille, princesse de Condé. Elle avoit été chargée à la mort de son mari, qu'on soupçonna n'être point naturelle. Mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime, ou plutôt une déclaration d'innocence. Médicis gagna la confiance du roi, & jeta les fondemens de la paix avec l'Espagne qui entroit aussi dans sa mission.

Progrès des Espagnols en France.

Il voyoit de près quel besoin en avoit la France. Elle ne se soutenoit que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne les ennemis avoient pris en Picardie plusieurs places impor-

HENRI IV. 1596.

tantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglois & aux Hollandois, que la France pressoit de former une Ligue offensive & défensive, dont la conclusion tiroit en longueur. Ils y donnèrent enfin les mains, & mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols; mais sans leur causer grand dommage.

L'armée du roi trop foible.

De Thou, liv. CXVII.
Davila, liv. XV.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa foiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, & il auroit sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée mal payée, mal nourrie, dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne.

Par la défection des Réformés.

Les Calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes. Ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun: assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, & nomma même deux habiles Jurisconsultes, pour minuter l'édit qu'ils demandoient. Ils se séparèrent à la vérité; mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire atten-

tion

tion à l'extrémité où se trouvoit le roi.

HENRI IV. 1596.

Desseins des chefs.

Cette espèce de rebellion sourde n'étoit pas le dépit passager d'une troupe mécontente. Elle avoit son systême & ses chefs. La Trémouille & Bouillon, les deux plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déja trop susceptibles, & éveilloient le zèle des peuples, afin de pouvoir le montrer à la cour, comme un épouventail, quand ils voudroient en arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes, à l'aide des places de sureté & de leur garnison, qui donneroient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de résusciter le projèt reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seroient les premiers magistrats. Henri IV le craignoit; mais instruit par les fautes de Henri III son prédécesseur, qui laissa les Catholiques former un corps & prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale, comme le seul canal des grâces & l'unique ressource contre

HENRI IV. 1596.

les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux, sous la sauve-garde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'on leur auroit accordés. Pour cela il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau & la marque.

Contraires aux vrais intérêts du parti.

Si les Calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des Ligueurs, & à se rendre maître dans son royaume; afin que la crainte des Catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il vouloit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, la Trémouille, Rohan & les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, très-embarassé en Bretagne où le duc de Mercœur se soutenoit avec éclat, voulurent faire sentir à leur Souverain par cette inaction, ce qu'il devoit craindre de leurs efforts, s'il ne les contentoit pas.

Assemblée des notables à Rouen.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devoit

pas attendre de ses anciens compagnons d'armes, mais il ne l'oublia jamais. Afin de n'être plus obligé de mandier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquoient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume de tous les ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône; mais qui doit toucher le cœur de tous les François, par les sentimens paternels qu'elle exprime. *Je ne vous ai point appelés*, dit-il, *comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblé pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutèle entre vos mains: envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux, mais la violente amour que je porte à mes sujets, me fait trouver tout aisé & honorable.*

Mém. de la Ligue, tome VI. p. 364.

1597.

Résultat de l'assemblée.

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portoit déja des marques de vieillesse. Ses cheveux blanchirent de bonne heure; & quand on lui en demandoit la cause: *C'est*, disoit-il, *le vent de mes adversités qui a soufflé là.* L'hiver se

De Thou, l. CXVIII. Davila, liv. XV.

HENRI IV. 1597.

passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des réglemens sages, mais pas en si grand nombre & aussi fermes que l'état des affaires l'exigeoit. Les financiers furent recherchés & taxés. Le clergé fournit une grosse somme, plusieurs personnes de bonne volonté firent au roi des avances. Avec ces secours, il se trouva en fonds pour la guerre.

Surprise d'Amiens.

Mais Henri ordinairement si actif, se laissa cette année prévenir par les ennemis. On lui reproche que trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oublioit auprès d'elle le soin de son royaume, & qu'il lui sacrifioit souvent des momens décisifs pour l'avancement des affaires. On savoit qu'il en avoit plusieurs enfans. Il la menoit par-tout avec la pompe d'une reine, ce qui excitoit de grands murmures. Pendant qu'il languissoit ainsi dans les bras du repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, & croit déja voir l'ennemi à ses portes. Le roi montre au contraire une contenance ferme & assurée. *Allons*, dit-il, *c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre.*

Il monte à cheval, convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur le champ, il assiége & prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme & il va camper devant Amiens.

Reprise par le roi.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, en imposèrent à l'ennemi, & la place fut reprise. Dans cette campagne les ministres François & Espagnols, qui s'étoient connus pendant la Ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondemens de la paix entre la France & l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

Il travaille à satisfaire les Réformés.

Vie de Thou. t. XI. page 189.

A ce siége le duc de Mayenne servit de sa personne & de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois Ligueurs. mais on n'y vit point la Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs Calvinistes. Cependant, sur la représentation de la mauvaise réputation qu'ils alloient se faire auprès de tous les bons François, s'ils abandonnoient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes, que le roi appliqua à

HENRI IV. 1597.

une autre destination, parcequ'elles arrivèrent trop tard.

Difficultés qui se rencontrent.

Il étoit temps que ces semences de division fussent étouffées, & elles ne pouvoient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, & règlât sans retour tous les objets de discussions. C'est à quoi travailloient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent long-temps sans avancer, parcequ'ils n'avoient pas de base fixe, & qu'à chaque instant il falloit consulter le roi sur les propositions des intéressés, & les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoye, troubles de Bretagne, accommodemens particuliers, avoient une dépendance réciproque; de manière que l'une arrêtée, toutes les autres demeuroient suspendues. Le siège d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

1598.

Le roi soumet la Bretagne & appaise tous les troubles.

Henri applanit bien des difficultés en se montrant en forces aux mécontens les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passoit, les chefs venoient de loin & de près faire leur

cour & reconnoître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avoit si long-temps fait le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espéroit, en faveur d'un mariage qui fut arreté entre la fille du duc, & César fils du roi & de la duchesse d'Estrées, l'un & l'autre encore enfans. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, par des écrits publics, qu'il sacrifioit le bien de l'état à la fortune de Gabrielle & à l'établissement de sa famille.

HENRI IV. 1598.

De Thou, liv. CXX.

Davila, liv. XV.

La paix générale, ouvrage de la prudence & de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols vouloient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara nettement qu'il aimoit mieux soutenir une guerre éternelle, que de rien laisser démembrer de son royaume, & le traité fut signé sur ce plan dans la ville de Vervins. Henri dicta ses conditions au duc de Savoie, qui avoit voulu profiter des troubles de France pour s'agrandir. Il imposa la loi aux gouverneurs & com-

Paix générale.

Vie de Thou, p. 489.

HENRI IV. 1598.

mandans, qui, s'érigeant en tyrans dans les provinces, y perpétuoient les malheurs de la guerre.

Edit de Nantes.

De Thou, ibid.

Enfin, étant à Nantes, pour pacifier la Bretagne, il accorda aux Reformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage des quatre hommes les plus habiles & les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, de Thou & Calignon, qui y travailloient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat à qui on avoit obligation de la paix avec l'Espagne, & dont la conduite pleine de douceur, méritoit des ménagemens. Il ne fut enregistré que l'année suivante, & ne passa point sans difficultés.

Ses articles.

Cet édit étant la loi sous laquelle ont vécu les Reformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

1599. De Thou, liv. CXXII. Davila, livre XV.

L'édit de Nantes paroît avoir été fait sur celui de Poitiers; & sur les conventions de Bergerac & de Flex, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme

HENRI IV. 1599. *Davila, liv. XV.*

comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux Réformés un exercice public; mais seulement dans des lieux marqués, & à condition que dans ces lieux mêmes, les Catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les Calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église Romaine, de ne point travailler les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; & il leur est défendu, sous grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions.

D'ailleurs, sa majesté veut que ses sujets de la religion prétendue réformée, jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres sains & malades soient reçus dans les hôpitaux, comme les Catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois & à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre, qu'on appela depuis, la *Chambre de l'Edit*, composée d'un égal nombre de juges Catholiques & Calvinistes, pour leur rendre justice. Enfin, le roi accorde des

HENRI IV. 1599.

priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres, donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales, en temps & lieux marqués, sous son bon plaisir & sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes, pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés, de garder pour huit ans quelques places de sûreté, & d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus, pour l'entretien des garnisons.

Commissaires envoyés pour l'exécution.

Quelque soin qu'eussent apporté les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étoient trop compliqués, pour qu'il ne se rencontrât pas une infinité de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends, d'autorité & à l'amiable. Il leur fallut un fond de patience inépuisable, pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, applanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement,

on apprivoiſa les Catholiques avec les Réformés. Ils commencèrent à ſe ſupporter, & à quelques éclats près de part & d'autre, fruits d'un zèle inconſidéré, toujours ſévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre enſemble, ſous la protection des loix.

Chûte totale de la Ligue, & ſort des Ligueurs.

Quant à la Ligue, il n'en fut plus queſtion que pour la déteſter, & s'étonner de ce qu'on avoit pu être ſi longtemps les inſtrumens des ennemis de la France (*). Les principaux Ligueurs de Paris, dont les excès ne méritoient pas de grâce, ſe refugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent ſans conſidération, dans des conditions viles, mépriſés des Eſpagnols, pour leſquels ils avoient trahi leur patrie. Il eſt à remarquer, que contre l'ordinaire de ces criſes d'état, celle de la Ligue n'enrichit & n'illuſtra perſonne. On ne trouvera aucune famille, qui doive ſon éclat ou ſon opulence à nos guerres de religion : pluſieurs, au contraire, datent leur décadence de cette époque, parceque les

(*) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la Ligue, par comparaiſon avec ce qu'on en penſoit de ſon temps, dit, que le *monde étoit bien débêté.*

HENRI IV. 1599.

ancêtres reconnus remuans & brouillons, quoique bons Catholiques, ont été insensiblement éloignés des places, privés de la faveur du prince, & forcés de se retirer dans les campagnes, où leurs descendans obscurcis, ont longtemps porté la peine du fanatisme de leurs pères.

Etat de la religion prétendue réformée.

Le Fevre, actes des églises réformées.

Après trente-neuf ans de guerres, à compter depuis la conjuration d'Amboise en 1560, jusqu'à cette année 1599; après tant de ruines, de pillages, de meurtres, d'incendies, la France, sous un monarque triomphant, étoit encore ce qu'elle avoit été sous des princes foibles & impuissans: un royaume divisé, qui voyoit dans son sein une religion différente de la dominante publiquement exercée, des chefs de parti accrédités, une caisse commune, des citadelles indépendantes du roi, des assemblées politiques permises, & comme une république autorisée, au milieu d'un état purement monarchique.

Si l'on n'avoit pu abattre le Calvinisme, lorsqu'encore foible, il ne se soutenoit qu'à l'abri de tolérances passagères, combien dût-on moins espérer de le détruire, quand il lui fut permis de

s'étendre, ſous la garantie d'une loi ſolemnellement promulguée? Cependant la cour réuſſit à l'extirper entièrement par deux moyens, juſqu'alors employés ſans ſuccès, la négociation & les armes; mais en y mettant plus d'art & de temps. Toutes les fois que le royaume ſe vit inquiété par des troubles domeſtiques, ou des guerres étrangères, on ménagea les Réformés, juſqu'à leur accorder au-delà de leurs eſpérances. Quand au contraire, les craintes diſparoiſſoient, on les reſſerroit dans des bornes toujours plus étroites. Ce ſyſtême pendant quatre-vingt-cinq ans, a enfin amené la révocation de l'édit de Nantes, ſans émeute conſidérable & ſans révolution.

L'hiſtoire de ce long eſpace de temps préſente preſque toujours les mêmes ſcènes. Il ſuffira d'en donner un ſommaire, qui fera connoître ce qu'étoit la religion prétendue réformée, dans ſes jours de triomphe, & les droits que Louis XIII & Louis XIV lui ôtèrent, juſqu'au moment où ce dernier l'anéantit entièrement.

Les jours de triomphe de la religion prétendue réformée, ſont ceux dans leſquels, émule de la Catholique,

elle eut un culte, des temples, une hiérarchie, des écoles publiques, des revenus fixes, des forces pour protéger ses établissemens, favoriser ses progrès & faire respecter ses décisions. Cet état florissant dura dans tout son lustre depuis la promulgation de l'édit de Nantes, en 1599, jusqu'à la paix, qui suivit la prise de la Rochelle en 1629; il déclina ensuite. La cour retira ses faveurs. Elle restreignit les priviléges, gêna la liberté, & enfin la supprima entièrement par la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Dogmes des Calvinistes.

Il y eut en France, au commencement de la réforme, quelque diversité d'opinions; mais elles cessèrent sitôt que Calvin parut. Sa doctrine fut généralement embrassée, & a toujours continué d'être la dominante. Comme les autres nouveaux Evangélistes, Calvin établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure. Voici son raisonnement: « L'autorité de l'Eglise n'est qu'un » témoignage humain qui peut tromper. Il faut par conséquent que le S. » Esprit confirme ce témoignage extérieur de l'Eglise par un témoignage » intérieur. Il faut que le même Esprit, » qui a parlé par les Prophètes, entre

» dans nos cœurs, pour nous assurer » que les Prophètes n'ont dit que ce » que Dieu a révélé ». Par-là le témoignage des Pères, la tradition, les décisions des conciles deviennent inutiles, & comme l'a dit un de nos poëtes :

Tout Calviniste est Pape, une Bible à la main.

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion, qu'il ne lui est pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier. Il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la concupiscence, établit sa justification exclusivement sur les mérites de Jesus-Christ, sans que les œuvres de l'homme y aient aucune part, & ne lui donne d'autre certitude de son salut, que la conviction intérieure de sa foi. Delà l'inutilité de la pénitence, qu'il rejette comme Sacrement; mais dont il souffre néanmoins les actes, comme propres à rendre le Chrétien plus attentif à ses devoirs. L'homme étant justifié sans ses œuvres, il s'ensuit que ni la contrition, ni la confession, ni la satisfaction ne sont nécessaires, non plus que les indulgences & le purgatoire, qu'il traite l'une & l'autre d'institutions

humaines, imaginées par l'avarice des prêtres Catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie: Des sept Sacremens des Catholiques, il n'en retient que deux, le Baptême & la Cène. Il avoue néanmoins, qu'on trouve dans l'Ecriture-Sainte, des traces des cinq autres; mais comme simples cérémonies. Sa définition du Sacrement est adaptée à son opinion sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regarde les Sacremens comme des moyens de salut, qu'autant qu'ils contribuent à faire naître la foi ou à la fortifier, & non comme effaçant les péchés.

Quant à son sentiment sur l'Eucharistie, il est plus aisé de l'entendre par comparaison. Qu'absolument, Calvin croit que dans l'Eucharistie, nous mangeons réellement le corps de Jesus-Christ; mais il ne le croit ni uni au pain, comme Luther, ni existant sous les apparences du pain & du vin, par la transsubstantiation comme les Catholiques. Quand nous recevons les symboles Eucharistiques, dit-il, la chair de Jesus-Christ s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de Je-

ſus-Chriſt comme à ſon Eſprit. Calvin prétendant ramener tout à la lettre de l'Ecriture, proſcrit les cérémonies dans l'adminiſtration de ces deux Sacremens, ainſi que dans les autres actes de la religion, & rejette la Meſſe, qu'il appelle une ſacrilége invention des papiſtes.

Enfin, ſelon Calvin, l'Egliſe Romaine ayant enſeigné l'erreur & corrompu le culte, il a fallu s'en ſéparer. Juſqu'au moment de cette ſéparation, il s'y eſt trouvé dans tous les ſiècles des perſonnes qui gardoient précieuſement le dépôt de la foi, & qui conſervoient l'uſage légitime des Sacremens. Par ces hommes que les Romains regardoient comme hérétiques, tels que les Vaudois & autres, les miniſtres de la nouvelle religion remontent juſqu'aux Apôtres ſans interruption de ſucceſſion & ſans ſoumiſſion aux papes, ni aux évêques, dont le pouvoir dans l'Egliſe eſt une tyrannie abominable.

Tel eſt le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les Réformés de France. On voit que dans ce plan de Religion, il y a pour les ſavans & pour ceux qui ne le ſont pas. Les premiers y trouvèrent, ce qui flatte ordinaire-

ment les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un systême hardi, des faits à discuter, des problêmes à résoudre, des questions à approfondir, surtout une grande indépendance & une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique. Ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux Sacremens, sans presqu'aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, dans laquelle, pour surcroît d'avantage, les ministres n'étoient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Son culte. Le culte imaginé par Calvin, étoit aussi très-propre à lui faire des prosélites. Il avoit retranché les fêtes des saints, les pélerinages, les confrairies & toutes les dévotions journalières & locales. Les jeûnes étoient aussi fort rares, mais très-sévères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à-dire, de cessation de travail, excepté le Dimanche. Les baptêmes & les mariages, quoique faits dans les temples, ne ressembloient qu'à des cérémonies civiles. Les obsèques s'y faisoient aussi; mais sans croix, ni luminaires. Enfin, dans cette religion, tout consistoit à se rassembler les Dimanches au son de la trompette dans

de vastes salles, qui, n'ayant ni tableaux, ni statues, ni autels fixes, paroissoient plutôt des lieux profanes, que des Eglises. Là on entendoit des sermons, on chantoit des pseaumes, & à des jours marqués on célébroit la Liturgie, nommée la Cène. Les ministres, couverts, pour tous ornemens sacerdotaux, d'une cimarre noire, approchante de nos robes de palais, faisoient des prières autour d'une table longue chargée de pain & de vin, qu'ils bénissoient en prononçant les paroles de Jesus-Christ. Chacun venoit ensuite recevoir avec respect les espèces Eucharistiques, sans obligation préalable de confesser ses péchés aux ministres, ou de les expier par la pénitence.

Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit arbitre & maître du sacerdoce. Les places de ministres, qui sont comme nos prêtres habitués, celles de pasteurs qui remplacent nos curés, se donnoient par le suffrage des anciens de chaque Eglise après un sévère examen, sur l'Ecriture-Sainte & les langues Latine, Grecque & Hébraïque. Cette nomination leur tenoit lieu de consécration & de puissance d'ordre. Leurs revenus étoient assignés sur les anciens Hiérarchie.

biens du clergé Catholique, dans les endroits où on avoit pu s'en emparer. Ils étoient aussi fondés sur la générosité des fidèles, chez lesquels on faisoit des collectes, qui servoient encore à la construction, à l'entretien des temples & au soulagement des pauvres.

Des pasteurs de la principale Eglise aux autres pasteurs, de ceux-ci aux ministres, il n'y avoit aucun dégré de jurisdiction, aucune primatie d'autorité; mais seulement d'honneur. Tout le pouvoir consistoit dans l'assemblée des anciens de chaque Eglise, nommée *Consistoire*, présidé par le pasteur qu'on appeloit *Modérateur*, accompagné de ses ministres; mais qui n'avoient que leurs voix, comme les anciens laïcs. Du Consistoire les affaires se portoient au *Synode provincial*, composé des députés de chaque Consistoire, & de-là au *Synode national.* Ces synodes ne pouvoient se tenir qu'avec une permission expresse du roi, qui y envoyoit des commissaires.

Assemblées. Les assemblées, tant particulières que générales, ne devoient traiter que des matières de foi, de morale, ou de discipline, sans se mêler d'affaires civiles ou politiques. Elles avoient droit d'exa-

miner s'il ne se glissoit pas des erreurs de dogme & de les réprimer, de veiller sur les mœurs, d'excommunier & de chasser du prêche les libertins incorrigibles, d'appliquer les ministres au service de tel ou tel temple, & de les rappeler; enfin, de régler l'emploi des deniers provenans des revenus fixes ou des aumônes.

Le droit de collecte rendit ces assemblées plus importantes que ne permettoit leur première institution. Les chefs du parti, toujours avides d'argent, ne trouvoient pas de meilleurs moyens pour se satisfaire, que de s'adresser aux Eglises. Comme il étoit naturel que ceux qui payoient sussent à quoi on destinoit leur contribution, les pasteurs & les ministres étoient chargés de représenter les besoins réels ou prétextés. On ne manquoit pas de les discuter, & ainsi les consistoires & les synodes devenoient des assemblées politiques. On statuoit sur la levée des troupes & l'augmentation des fortifications, les remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les trèves, les ruptures, & tout ce qui regardoit la paix & la guerre. Ces assemblées eurent des agens en cour, & établirent entr'elles

une correſpondance, qui de toutes les Egliſes éparſes dans l'étendue du royaume, forma comme un ſeul corps, ou plutôt un coloſſe d'autant plus redoutable, que le zèle de la religion, ce reſſort ſi puiſſant, en dirigeoit tous les mouvemens.

Conduite de Henri IV avec les prétendus Réformés.

Recueil de le Fevre, page 42.

Nous avons remarqué que Henri IV éprouva lui-même les inconvéniens d'une pareille confédération. Lorſqu'Amiens avoit été ſurpris par les Eſpagnols en 1597, ce monarque vit les ennemis à la veille de piller la Normandie, & de courir juſqu'aux portes de Paris, s'il n'étoit puiſſamment ſecouru. Les Réformés tenoient alors une aſſemblée générale à Saumur. Henri leur écrivit de ſe contenter de ce qu'il leur avoit déja accordé, de remettre leurs demandes à un moment plus opportun, & de finir promptement leur aſſemblée; que par cette déférence il jugeroit de leur attachement à la patrie & à ſa perſonne, & qu'il ſauroit les en récompenſer.

Ils répondirent qu'ils étoient fâchés de la perte qu'il venoit de faire, d'autant plus que les délais qu'on apportoit à les ſatisfaire, leur ôtoient les moyens de marquer leur affection à ſa majeſté

& à son état. Henri insista. Il les exhorta *par la charité qu'ils devoient avoir pour leur patrie, de penser avant toutes choses, à repousser l'ennemi. Si je ne puis,* disoit-il, *vous accorder à présent toutes vos demandes, je le ferai dans une autre occasion avec plus de facilité, quand on aura vu que vous vous êtes signalés, dans une si notable conjoncture, pour la conservation de l'état.* A ces instances, ils dirent froidement pour toute réponse: *Qu'ils étoient prêts d'aller sacrifier leurs vies aux pieds de sa majesté, lorsqu'ils auroient reçu satisfaction de leurs demandes qu'ils estimoient justes.* Le roi se relâcha; mais ils ne furent pas encore contens, de sorte qu'il leur écrivit: *Qu'il avoit été fort surpris de recevoir des plaintes, lorsqu'il attendoit un remerciment, vu le mauvais état de ses affaires.* Rebuté de cette obstination, Henri ne les pressa plus, & reprit Amiens sans eux.

Le reste de son règne se passa à lutter ainsi contre les prétentions des Réformés, à prendre garde qu'ils n'abusassent de ses grâces, & qu'ils n'outrassent les priviléges. Sans cesse il eut à se précautionner contre le zèle amer des ministres, contre les demandes cap-

tieuſes des grands & les ombrages des Catholiques. Il n'étoit occupé qu'à donner & à reprendre, & à tenir la balance tellement égale entre les deux partis, qu'ils n'euſſent pas le moindre prétexte plauſible de renouveler les anciens troubles.

On ſait que quand Henri IV mourut, il étoit à la veille d'exécuter une grande entrepriſe, dont on n'a jamais pénétré le ſecret. Il eſt à préſumer, qu'entre les motifs qui le déterminèrent, un des principaux étoit d'occuper les François dans une guerre étrangère, qui leur fît perdre le goût des diſſenſions domeſtiques. Tout ſe diſpoſoit pour l'accompliſſement de ce projet. Catholiques & Réformés venoient à l'envi groſſir les troupes d'un roi capitaine & ſoldat. Il avoit amaſſé de grands tréſors à la baſtille : de ſorte que le peuple voyoit ſans inquiétude les apprêts d'une expédition dont l'habileté du monarque garantiſſoit le ſuccès, en même temps que ſon économie & ſa prévoyance faiſoient eſpérer que jamais ſes lauriers ne ſeroient mouillés des larmes de ſes ſujets. Dans ce moment de triomphe, preſqu'à l'inſtant de ſon départ, Henri IV eſt frappé du coup mortel

tel, & tombe sous le couteau du fanatisme. Plus d'un siècle & demi, qui s'est écoulé depuis cet attentat, n'en diminue pas l'horreur aux yeux des François, & c'est toujours avec un nouvel attendrissement qu'on se rappelle les vertus & la mort funeste du grand Henri.

Conduite de Louis XIII.

Mémoires de Rohan.

Louis XIII montant sur le trône en 1610, confirma les priviléges donnés par son père aux réformés. Pendant les dissentions tant de sa minorité, que du commencement de sa majorité, les Calvinistes se virent recherchés tantôt par la cour, tantôt par les mécontens, & profitèrent des circonstances, pour se faire accorder de nouveaux droits.

Ils étoient alors conduits par Henri duc de Rohan, homme de tête & de main, puissamment secondé par Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, son frère : tous deux aidés de l'enthousiasme qu'inspiroit aux peuples l'exemple de Catherine leur mère, & d'Anne de Rohan leur sœur (*). Ces quatre personnes soutinrent long-temps la

(*) Outre ces trois enfans, Catherine eut encore une fille, nommée Catherine comme sa mère. Ce fut elle, qui vivement sollicitée par Henri IV, lui fit cette réponse : *Je suis trop pauvre pour être votre femme, & de trop bonne maison, pour être votre maîtresse.*

fortune chancelante des Réformés. Dans un temps plus favorable, la profonde politique de Rohan & son habileté dans les armes, l'intrépidité de Soubise, le zèle de leur mère & de leur sœur auroient été capables de causer une révolution ; mais lorsqu'ils parurent, on commençoit déja à se lasser de se tourmenter les uns les autres. Si on prenoit brusquement les armes, par un reste de ferveur, la moindre satisfaction suffisoit pour les faire quitter. Quand les princes du sang & les grands seigneurs se mettoient autrefois à la tête des Calvinistes, c'étoit comme défenseurs de leur religion ; maintenant ils ne se joignoient à eux, que parcequ'ils étoient mécontens de la cour, & sitôt qu'ils en avoient obtenu ce qu'ils demandoient, ils abandonnoient leurs auxiliaires. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des seigneurs sincèrement attachés au Calvinisme ; mais amollis par les promesses de la cour, & par les sollicitations de leurs familles, ils n'avoient plus la même hardiesse & la même fermeté.

Plusieurs d'entr'eux, ou étoient pensionnaires secrets de la cour, ou en attendoient des grâces, dont l'espérance leur lioit souvent la langue & les

bras. Il n'y avoit plus ni liberté dans les aſſemblées, ni confiance réciproque. Les projets les mieux concertés manquoient, ou par défaut de ſecret, ou parcequ'on ſe traverſoit les uns les autres, tantôt par mauvaiſe volonté, tantôt faute de s'entendre. Les levées ſe trouvoient retardées, les deniers divertis, ou mal appliqués; on fatiguoit inutilement le ſoldat, on diſſipoit les proviſions; de ſorte que, quand au moment d'exécuter un projet, on comptoit trouver troupes, argent & munitions, tout manquoit & l'entrepriſe échouoit d'elle-même. Il eſt ſurprenant que, malgré ces obſtacles, les Réformés aient pu ſoutenir une guerre preſque continuelle, comme ils firent depuis 1612, juſqu'à 1626, & même obtenir, pendant cet intervalle, trois paix, qui n'étoient pas déſavantageuſes; mais enfin la dernière guerre les épuiſa, & les pertes qu'ils y firent leur donnèrent le coup mortel.

Le duc de Rohan prévoyant ce malheur, avoit menagé au parti le ſecours de l'Angleterre. Cette couronne arma en faveur des Réformés, quand le cardinal de Richelieu attaqua la Rochelle; mais les efforts des Anglois furent inu-

tiles. La Rochelle bloquée par terre & par mer, réduite aux dernières extrémités de la faim, se rendit en 1628. Rohan se soutint encore quelque temps; mais enfin il fut obligé de céder à son tour. Par la paix de 1729, le roi retira aux Réformés toutes les places de sureté, & par conséquent le droit d'avoir des troupes. On donna une amnistie générale au duc de Rohan, à Soubise son frère, & à tous ceux qui avoient pris les armes. Rohan quitta le royaume, sous prétexte de goût pour le voyage. Il alla à Venise, où le Sénat le fit généralissime de ses troupes. Il se rapprocha de la France, quand les animosités furent assoupies, négocia, combattit, fut blessé & mourut à son service.

Soubise abjura sa patrie, & passa le reste de sa vie en Angleterre. Leur mère & leur sœur, qui par dépit de ce qu'à leur avis on se rendoit trop tôt, n'avoient pas voulu être comprises dans la capitulation de la Rochelle, où elles s'étoient renfermées pendant le siége, furent d'abord traitées en prisonnières & ensuite relâchées. Elles vécurent depuis en personnes privées. Ce fut le seul châtiment de tous ceux qui avoient paru avec éclat dans les derniers trou-

bles. On ne les molesta point, quand ils se tinrent tranquilles. Seulement leur conduite étoit soigneusement éclairée; mais sans que leur liberté en souffrît. Il paroit que la politique du ministre de Louis XIII, fut de menager ceux qu'il avoit poussés d'abord, & que, content d'un si grand succès, il crut ne devoir pas oser tout ce qu'il pouvoit.

Le conseil de Louis XIV pensa différemment. A la vérité ce prince, en montant sur le trône en 1643, confirma les priviléges des Réformés; mais on y mit d'abord toutes les restrictions que Louis XIII y avoit apportées. Ensuite, en partant de ce point, Louis XIV alla beaucoup plus loin, par des dégrés insensibles, par des grâces & des coups de vigueur, plus ou moins précipités, qui sans bruit & sans éclat amenèrent la dernière catastrophe. Conduite de Louis XIV. *Recueil de le Fevre.*

Tout ce que la cour put imaginer, pour faire des prosélites à la religion Catholique, fut employé: faveurs aux nouveaux convertis, décharge de taille, tutèle, contributions & sujettions de toute espèce; surséances pour le paiement des dettes, affranchissement même du droit paternel, & permission de se marier sans le consentement des

parens Calvinistes, préférences pour l'admission aux charges & aux emplois dans la robe, la finance & le commerce, & jusqu'aux grades militaires.

A ces priviléges pour les nouveaux convertis, succédèrent les exclusions pour ceux qui persistoient. On se contenta d'abord de défendre qu'ils fussent admis à aucunes fonctions publiques fructueuses, ou simplement honorables, municipales, judiciaires, doctrinales & même méchaniques. Ensuite on ordonna à ceux qui avoient été admis auparavant, d'y renoncer. Ainsi ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau, & il ne leur fut plus permis d'être sergens, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison juges & avocats, & les chambres de l'Edit furent supprimées. On leur interdit aussi les fermes du roi & tout ce qui y a rapport, comme les emplois de commis, contrôleurs, receveurs, capitaines, brigadiers & même archers; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celle des princes & de toute la famille royale. On retrancha non seulement aux officiers, mais aux veuves & à leurs enfans

opiniâtres les pensions, les honneurs, le droit de noblesse & les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin, il ne leur fut plus permis de pratiquer publiquement la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même d'exercer l'état de sages-femmes.

C'étoit peu d'inquiéter le troupeau, si on ne frappoit les pasteurs; mais le temps n'étoit pas encore venu de les proscrire. On se contenta de les gêner dans leurs personnes & dans leurs fonctions. Le ministère fut interdit aux étrangers. On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, d'appeler leur religion *Réformée*, sans ajouter le mot *prétendue*, de faire corps & d'aller, en cette qualité, saluer & haranguer les personnes de distinction, d'avoir dans les temples des bancs élevés pour les magistrats de leur religion, de les orner de tapis aux armes du roi, ou de la ville, & de leur faire cortége en entrant dans le temple, ou en sortant. Il ne leur fut plus permis de faire le prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu, sous prétexte d'annexe,

d'exercer hors de temples, & plus de trois ans dans le même endroit, d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchaſſent de ſe convertir, de viſiter les priſons, de rien laiſſer échapper dans leurs ſermons contre la religion Catholique, & de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterremens avec éclat, qui pût attirer de la conſidération à leur miniſtère.

Quant aux conſiſtoires & aux ſynodes, la cour diminua leur pouvoir, en les rendant moins fréquens, en y envoyant des commiſſaires fermes, ſe faiſant inſtruire des délibérations, & interdiſant la connoiſſance de certaines affaires. Elle ſappa encore mieux leur autorité, en ôtant à ces aſſemblées la collecte, le maniment, l'application des deniers, & en transférant aux hôpitaux Catholiques les legs ou donations qui ſe faiſoient aux conſiſtoires. Pour l'autre branche de crédit que donnent les ſciences, elle fut auſſi retranchée, autant qu'il ſe peut, par la défenſe à leurs maîtres d'enſeigner les langues, la philoſophie & la théologie, par la deſtruction de pluſieurs écoles fameuſes, entr'autres du collége de Sedan, où les belles-lettres fleurirent

long-temps

long-temps, & d'où sortirent des savans célébres.

Assujettis dans les villes à respecter les rites Catholiques, à s'abstenir du commerce & du travail les jours de fêtes, à saluer le S. Sacrement lorsqu'on le portoit aux malades, ou à se cacher, & à beaucoup d'autres pratiques, qu'ils prétendoient blesser leur conscience, les Calvinistes se réfugioient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettoient aux prêches de leurs châteaux; mais la cour les priva bien-tôt de cette ressource, en fixant le nombre & la qualité de ceux qui pouvoient être reçus à ces prêches, & en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir; ce qui menoit à interdire les ministres, à les chasser comme inutiles, & à abattre les temples. On en comptoit déja plus de sept cents détruits, par différentes raisons, avant la révocation de l'édit de Nantes.

Par ces ruines, on peut juger de l'édifice. Quelque bien ordonné qu'il fût, quelque solidement qu'il eût été construit, tant de coups l'avoient ébranlé, & il ne subsistoit plus qu'à l'aide d'une foible étaie, que la politique de la cour

n'avoit conservé que pour sapper le reste avec plus de sureté. Cet unique appui étoit l'édit de Nantes, dont le nom servoit à autoriser les restrictions faites aux priviléges des Calvinistes & les nouvelles loix qu'on leur imposoit. Il n'y eut presqu'aucun de ces réglemens dont le préambule n'assurât qu'il étoit fait en interprétation de l'édit de Nantes. Mais si-tôt que le moment de ne plus employer cette ruse fut venu, Louis XIV le révoqua le vingt-deux octobre 1685, par un autre édit enregistré le même jour, & composé d'onze articles.

Le premier supprime tous les priviléges accordés aux prétendus réformés par Henri IV & Louis XIII. Le deuxième & le troisième interdissent l'exercice de leur religion par tout le royaume, sans exception. Le quatrième ordonne à tous les ministres de sortir de France, sous quinzaine. Le cinquième & le sixième fixent des récompenses à ceux qui se convertiroient. Par le septième il leur est défendu de tenir des écoles, & enjoint par le huitième aux pères, mères & tuteurs de faire élever les enfans dans la religion Catholique. Les neuvième & dixième promettent

amniſtie & reſtitution de leurs biens aux émigrans qui reviendroient ſous quatre mois. Enfin, le onzième renouvelle la menace des peines afflictives déja prononcées contre les relaps, & permet aux Calviniſtes de demeurer dans leurs maiſons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce ſans qu'on puiſſe les inquiéter, ſous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'aſſemblent pas pour l'exercer.

Cette dernière conceſſion qui accordoit une eſpèce de liberté de conſcience, fut étrangement violée par le zèle outré de quelques perſonnes en place, qui occaſionna les vexations auxquelles on donna le nom de *dragonade*. Comme le roi, en envoyant ſon édit dans les provinces, recommandoit aux commandans, gouverneurs & intendans la plus grande fermeté dans l'exécution, pluſieurs ſe crurent autoriſés à employer la violence, comme un moyen court, plus facile & peut-être plus efficace que l'inſtruction. Dans cette idée, ils faiſoient accompagner les miſſionnaires par des ſoldats nommés *dragons*. Ceux-ci, ſous prétexte de chercher les Calviniſtes pour les mener aux catéchiſmes & à la meſſe, ſe répandoient dans

les maisons, s'y établissoient comme en pays ennemi, pilloient les meubles, consommoient les provisions, & se portoient souvent aux derniers excès d'indécence & de cruauté. Ces mauvais traitemens persuadèrent aux réformés qu'on avoit résolu de les exterminer, & cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. On compte qu'il en sortit plus de deux cents mille.

La France gémit encore de la désertion de ses enfans. La perte qu'elle fit alors est certaine, au lieu que les guerres civiles & les autres maux, qu'on a voulu prévenir, pouvoient ne pas arriver. Cependant, à balancer les espérances par les craintes, tant de précautions employées inutilement pour cimenter la paix, tant de traités rompus, tant de calamités, suites funestes d'une division toujours existante, de quelque côté qu'en soit la faute, ou des Catholiques trop intolérans, ou des Réformés qui vouloient trop s'étendre, montrent bien que ces deux religions ne pouvoient subsister ensemble, dans un royaume constitué comme la France, & excusent en quelque manière les ministres qui crurent expédient de sacrifier l'une à l'autre.

En comptant ceux qui seroient nés des proscrits, la France y a perdu plusieurs millions de citoyens; mais elle y a gagné plusieurs millions d'autres, que les hostilités, continuées encore quatre-vingts ans, auroient peut-être empêché de naître. Nous aurions pu ne point exister, ou exister malheureux : & nous vivons. Nos arts ont été transportés chez les étrangers, mais nos compatriotes transplantés au milieu d'eux, ont répandu, par leurs discours & leurs exemples, un goût, que la vue muète de nos onvrages n'auroit pu inspirer : & nos artistes établis chez eux ne pouvant suffire à satisfaire cette passion du luxe qu'ils leur avoient communiqué, il a fallu recourir à la France, dont le commerce n'a souffert qu'en ce qu'il ne s'est pas augmenté à proportion des besoins suggérés à nos voisins.

Tout examiné au flambeau de la politique & de la saine raison, il résulte que ceux qui blâment aigrement la révocation de l'édit de Nantes, ressemblent à un homme qui, revenu en pleine santé, murmureroit contre les chirurgiens de ce qu'ils lui auroient coupé un bras gangrèné, & cela sous prétexte

que sa plaie se seroit peut-être guérie; & qu'il se serviroit encore de son bras. La douleur de l'opération est passée : ne condamnons pas durement ceux qui ont cru devoir la faire pour notre sureté. Regrétons nos frères, ces membres qu'on a été forcé de retrancher; & que la cicatrice de la plaie, encore sensible, nous donne de l'aversion pour toutes les contestations qui pouroient renouveler les mêmes malheurs.

Il y eut beaucoup de variations dans les édits qui suivirent la révocation. Les uns permettoient de sortir du royaume, d'autres le defendoient & l'accordoient de nouveau. Quelques-uns statuoient des peines sévères contre les opiniâtres, & presqu'en même temps il en paroissoit qui accordoient des grâces & donnoient des espérances. Il sembloit qu'on ne suivît ni règle, ni systême : cependant, ou le moment fut habilement saisi, ou les mesures furent bien prises, puisqu'il n'y eut aucune émeute considérable. Les Réformés cédèrent à l'autorité armée de la force, & cessèrent dans toutes les villes leurs assemblées religieuses. Ils ne se réunirent plus que dans des lieux sauvages, des bois épais, des grottes inaccessibles, où quelques

ministres échappés à la vigilance des magistrats, venoient administrer les Sacremens, faire la Cène, & exhorter leurs prosélites à la persévérance. C'est ce qu'on a nommé les *assemblées du désert*.

Elles se multipliérent dans les provinces éloignées de la capitale, & surtout dans les endroits de ces provinces éloignés des villes. La guerre de 1689, pendant laquelle Louis XIV eut presque toute l'Europe contre lui, ralentit l'attention de la cour, soit qu'elle fût distraite par des objets plus importans, soit qu'elle appréhendât que trop de gène ne portât les Calvinistes à la révolte. Il parut alors dans les montagnes des Cevennes, limitrophes du haut Languedoc, des fanatiques connus sous le nom de *Camisars*; (*) endoctrinés par des ministres enthousiastes, ils s'imaginoient être inspirés, se croyoient prophètes & autorisés par la voix intérieure de l'esprit à prendre les armes,

(*) On donne à cette dénomination trois étymologies : *Camisade*, parcequ'ils attaquoient brusquement : *Camise*, qui se dit dans ce pays-là pour *chemise*, parcequ'ils en manquoient, & que c'étoit ce qu'ils pilloient plus volontiers : *Camis*, qui signifie grands chemins, parcequ'ils les infestoient.

pour la défense de leur religion. Ils déclarèrent la guerre sur-tout au clergé. Comme c'étoient des paysans brutaux, il n'y a point de cruautés qu'ils ne se permissent contre les prêtres & les religieux. Ils en mutilèrent & massacrèrent un grand nombre. Ils pillèrent les abbayes, brulèrent les églises, & renouvelèrent toutes les horreurs des premières guerres de religion. Les Anglois & les Hollandois leur fournirent des munitions, & firent passer dans le pays des officiers, pour les discipliner. Après avoir inutilement tenté de les retenir par des punitions exemplaires, Louis XIV envoya contre eux, en 1703 & en 1704, des troupes réglées, qui n'eurent que des succès médiocres, & enfin il les soumit plus par des grâces que par des châtimens.

Depuis ce temps les Réformés sont restés tranquilles, & quoique sollicités à plusieurs reprises par les ennemis de la France, ils n'ont pas cherché à s'affranchir de la gène que la loi leur impose. Sans pasteurs, sans ministres avoués, ils vivent dans le sein de la France, non tolérés, mais comme ignorés; ils jouissent de tous les droits utiles de citoyens, pourvu qu'ils ne troublent

pas l'ordre civil. Quoique confondus dans la foule, l'œil du prince est ouvert sur eux autant pour les garantir des fureurs du faux zèle, que pour les réprimer eux-mêmes s'ils s'écartoient. S'ils sont privés des grâces, exclus des honneurs, quiconque aussi les moleste en haine de leur religion, encourt la disgrâce du Souverain, de Louis le bien-aimé, qui, père de tous ses sujets, veille indistinctement sur leur bonheur.

FIN.

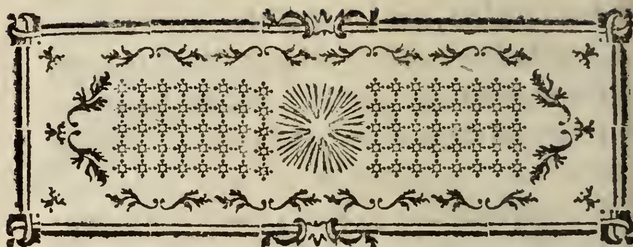


TABLE DES MATIERES.

A

B

D

E

F

H

J

L

N

O

P

Q

R

S

T

V

X

Fin de la Table des Matières.

APPROBATION
Du Cenſeur Royal.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *l'Eſprit de la Ligue*. Je n'y ai rien trouvé qui en dût empêcher l'impreſſion ; & l'Auteur m'a paru traiter cette portion de notre Hiſtoire avec beaucoup de ſageſſe & d'impartialité. A Paris, ce 10 Juillet 1766.

Signé, GIBERT.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur HÉRISSANT fils, Libraire, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titres : *Traité des Subſtitutions, par M. Furgole, Avocat au Parle-*

te-ſix, & de notre Règne le cinquante-neuviè-me. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 907, fol. 14, conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 28 Août 1766.

GANEAU, *Syndic.*

Le 2 Février 1881





